CHAPITRE N° XIII

LE TOURISME

I - SITUATION ACTUELLE . (voir carte au I/3.000.000e en annexe)

Le DAHOMEY est riche en sites touristiques dont les plus importants sont les suivants :

- Dans la région côtière
  - o Les villages lacustres
  - o Le lac AHEME
  - o Les bouches du Roy à l'embouchure du MONO

- Dans le moyen DAHOMEY
  - o La ville historique d'ABOMEY

- Dans le Nord DAHOMEY
  - o Le circuits des TANERA
  - o Les chutes du TANOUGOU
  - o Les réserves de la PENDJARI et du W du NIGER.

Le tourisme au DAHOMEY dépend de trois organismes différents :

- La direction du tourisme rattachée au Ministère de la Jeunesse, des sports et du Tourisme pour l'information des touristes et les circuits touristiques non cynégétiques.

- Le service des Eaux et Forêts pour les circuits cynégétiques

- La SODATOURISME pour les équipements hôteliers.

Au cours des dernières années un effort important a été fait pour le tourisme. C'est ainsi que la direction du tourisme a ouvert une maison du tourisme à COTONOU, des syndicats d'initiative à GRAND POPO IGOLO, NANTITINGOU et a acheté des cars et embarcations pour les promenades touristiques. Le Service des Eaux et Forêts a poursuivi l'aménagement de pistes cynégétiques des réserves de la PENDJARI et du W du NIGER. La SODATOURISME a construit un hôtel de 40 chambres à COTONOU, de 6 chambres à ABOMEY et de 6 chambres à DJOUGOU.

./.

Toutefois certains travaux n'ont pas été terminés. L'hôtel de NATITINGOU n'est pas en service faute d'eau et d'electricité. L'hôtel de KANDI est resté inachevé.

Les travaux à inscrire au plan doivent tenir largement compte des travaux déjà exécutés.

II - ORIENTATIONS

A partir de COTONOU, ABOMEY, NATITINGOU et KANDI tous les sites touristiques importants sont rapidement accessibles. Il conviendra donc de développer en priorité l'équipement hôtelier de ces centres.

Seules les réserves de chasse peuvent attirer des touristes étrangers. Pour y développer le tourisme il faut assurer à la clientèle plusieurs jours d'intérêt et pour cela créer un important circuit cynégétique avec un bon équipement hôtelier. L'aménagement et la jonction des réserves de la PENDJARI et du W du NIGER répondent a ce but.

III - OBJECTIFS 1967 ET 1970

Pour la fin 1967 il faudra s'attacher à terminer ce qui a été commencé (hôtels de NATITINGOU et KANDI, pistes cynégétiques) à doter les organismes de tourisme des moyens de transport indispensables et à éditer une carte touristique.

Pour la fin 1970 il faudra s'attacher à équiper l'hôtel de COTONOU d'une piscine, à ouvrir un campement dans la réserve de la PENDJARI, à aménager les circuits touristiques du Sud et à réaliser les travaux d'aménagement demandés par la direction du tourisme.

IV - INVESTISSEMENTS

4.I. Equipement hôtelier

Cet équipement intéresse les centres d'où les touristes peuvent rapidement atteindre les sites touristiques.

Depuis COTONOU les villages lacustres, le lac NOKOUE et les bouches du ROY sont facilement accessibles. Or COTONOU avec son hôtel moderne de 40 chambres n'a pas de piscine alors que les villes voisines de LOME et LOME ont la leur. Il en résulte que les voyageurs de passage sur la côte s'arrêtent de préférence dans ces villes plutôt qu'à COTONOU . La construction d'une piscine et l'aménagement des abords de cet hotel constituent donc un équipement indispensable qui a été chiffré à 40 millions. L'alimentation à l'eau de mer donnerait un intérêt supplementaire à cet aménagement, les touristes appreciant semble-t-il d'avantage l'eau de mer que l'eau douce.

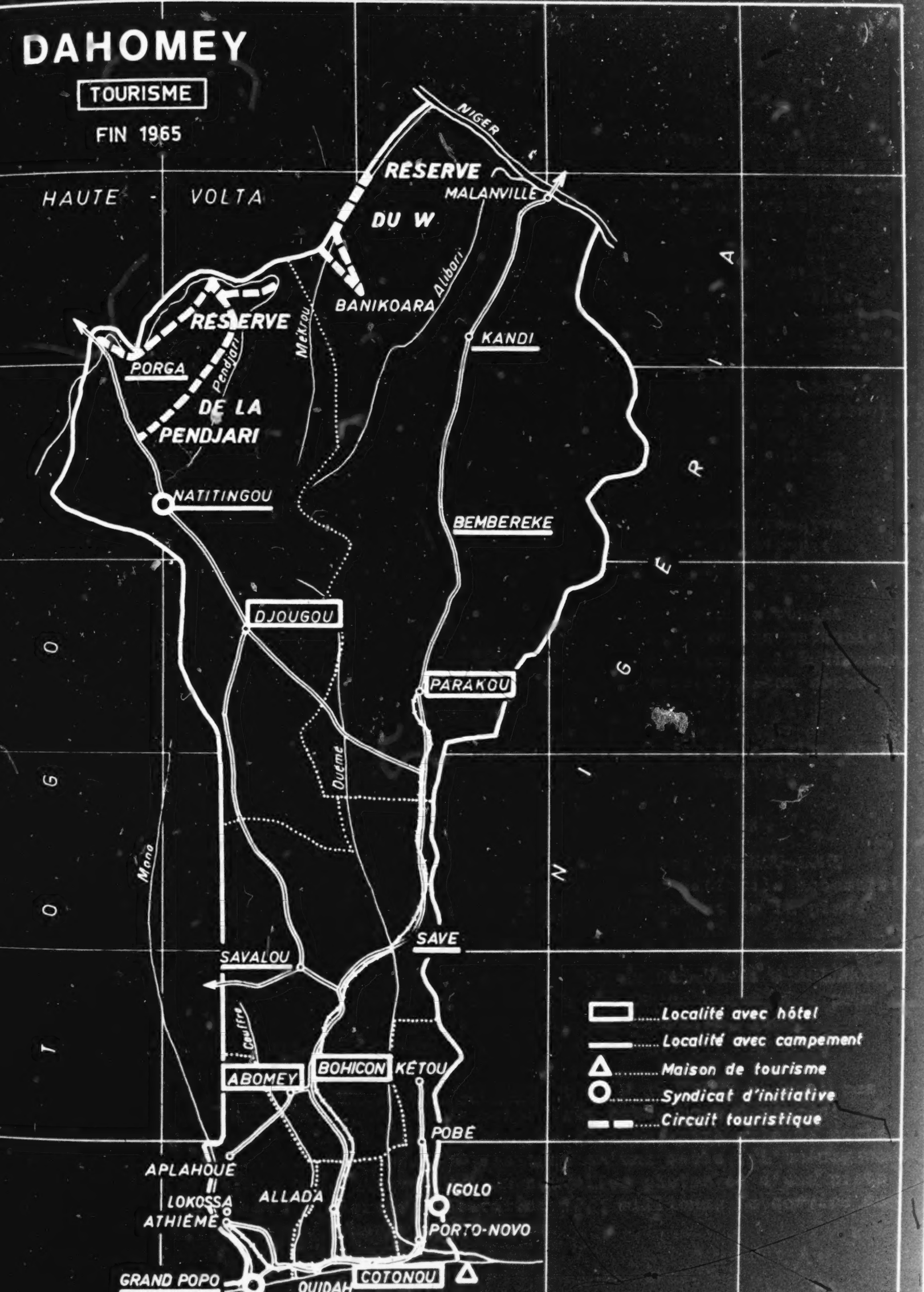
DAHOMEY
TOURISME
FIN 1965
HAUTE - VOLTA
NIGER
RESERVE DU W
MALANVILLE
BANIKOARA
Alibori
Mekrou
RESERVE DE LA PENDJARI
Pendjari
PORGA
KANDI
NATITINGOU
BEMBEREKE
DJOUGOU
PARAKOU
Ouémé
Mono
SAVE
SAVALOU
Couffo
ABOMEY
BOHICON
KÉTOU
POBÉ
APLAHOUÉ
LOKOSSA
ATHIÉMÉ
ALLADA
IGOLO
PORTO-NOVO
GRAND POPO
COTONOU
OUIDAH
TOGO
NIGERIA
Localité avec hôtel
Localité avec campement
Maison de tourisme
Syndicat d'initiative
Circuit touristique

A ABOMEY : l'hotel de 6 chambres s'avère dès à présent trop petit, la ville touristique d'ABOMEY connaissant un certain attrait chaque fin de semaine. La construction de 8 chambres supplémentaires groupées deux par deux dans quatre petits bâtiments distincts coûterait 7 millions avec le mobilier.

A NATITINGOU : le campement existant manque de confort. Un hôtel moderne de 10 chambres a été édifié sur un piton dominant la ville. Faute d'eau et d'electricité, il n'est pas en service. L'achèvement des travaux permettant l'ouverture de l'hôtel coûterait 4 millions.

A KANDI : le campement existant est inconfortable. Un hôtel moderne est resté inachevé. Il faut le terminer. Le coût des travaux s'élèverai à 2 millions Cet hôtel est particulièrement bien placé à l'une des extrémités d'un circuit touristique dont il sera fait mention plus loin.

A ces aménagement viendrait s'ajouter en pleine réserve la construction d'un campement de chasse implanté sur le circuit touristique PORGA KANDI au bord d'un étang.

Ce campement servirait de relais aux touristes venant de PORG ou de KANDI et de point d'attache pour des visites matinales ou tardives de la réserves de PENDJARI. La construction et l'équipement de ce campement qui serait seulement ouvert pendant la saison sèche coûterait I7 millions.

Une somme de 7 millions est de plus inscrite au plan pour imprévu et divers, certaines estimations étant très sommaires.

4.2. Circuits touristiques

Le lac AHEME au Nord de la route côtière COTONOU-LOME présente un intérêt touristique certain. Or il est difficile accessible Il faudrait pouvoir faire le tour du lac . L'aménagement de la piste est chiffré à 3,9 millions.

Les chutes D'ADJARALA sur le MONO au Sud Ouest d'APLAHOUE sont très pittoresques. De plus; le fleuve est poissonneux. Or, pour atteindre ces chutes la piste est actuellement mauvaise. Son aménagement coûterait 5 millions.

Les réserves de la PENDJARI et du W du NIGER ne sont pas complétement aménagées. Certaines zones très giboyeuses demeurent inaccessibles. De plus, elles ne sont pas reliées entre elle de sorte que très souvent les touristes n'en visitent qu'une seule . L'aménagement des pistes existantes, l'ouverture de nouvelles pistes et d'une piste de jonction des deux réserves coûteraient 12,1 millions. Le service des Eaux et Forêts serait chargé des travaux.

./.

Le circuit cynégétique serait desservi par NATITINGOU ou PORGA où un aérodrome de classe C pour DC 3 et broussard serait construit ou par KANDI ou BANIKOARA où un campement est en cours de construction. Le long de ce circuit les touristes trouveraient en 1970 les équipements suivants :

NANTITINGOU	:	Hôtel et aérodrome de classe C
PORGA	:	Campement et aérodrome de classe C
ETANE	:	Campement
BANIKOARA	:	Campement et aérodrome de classe D
KANDI	:	Hôtel et aérodrome de classe C

4.3. Moyens et deplacement

Pour permettre les promenades sur l'eau (GANVIE et bouches du ROY) et sur route (pistes touristiques et cynégétiques) la Direction du Tourisme prévoit l'achat d'une embarcation et de 3 moteurs Johnson, d'une fourgonette, de deux cars pour 9 millions.

La SODATOURISME prévoit l'achat de 2 cars pour 2 millions.

4.4. Information du touriste.

Une carte touristique du pays permettrait d'informer le touriste des possibilités offertes par le DAHOMEY. En une seule feuille à l'echelle I/750.000 ème, cette carte reproduite en I.000 exemplaires coûterait 4 millions. L'institut Géographique National serait chargé de sa réalisation. 6.000 exemplaires supplémentaires représentant une dépense de 600.000 frs seraient payés par la publicité et la vente des cartes.

La construction d'un stand sous douane et hors douane à l'aéroport de COTONOU, l'aménagement des Syndicats d'initiative d'IGOLO et NATITINGOU et la construction d'un syndicat d'initiative à ABOMEY favoriseraient également dans un deuxième temps l'information du touriste. Ces travaux coûteraient 1 million.

./.

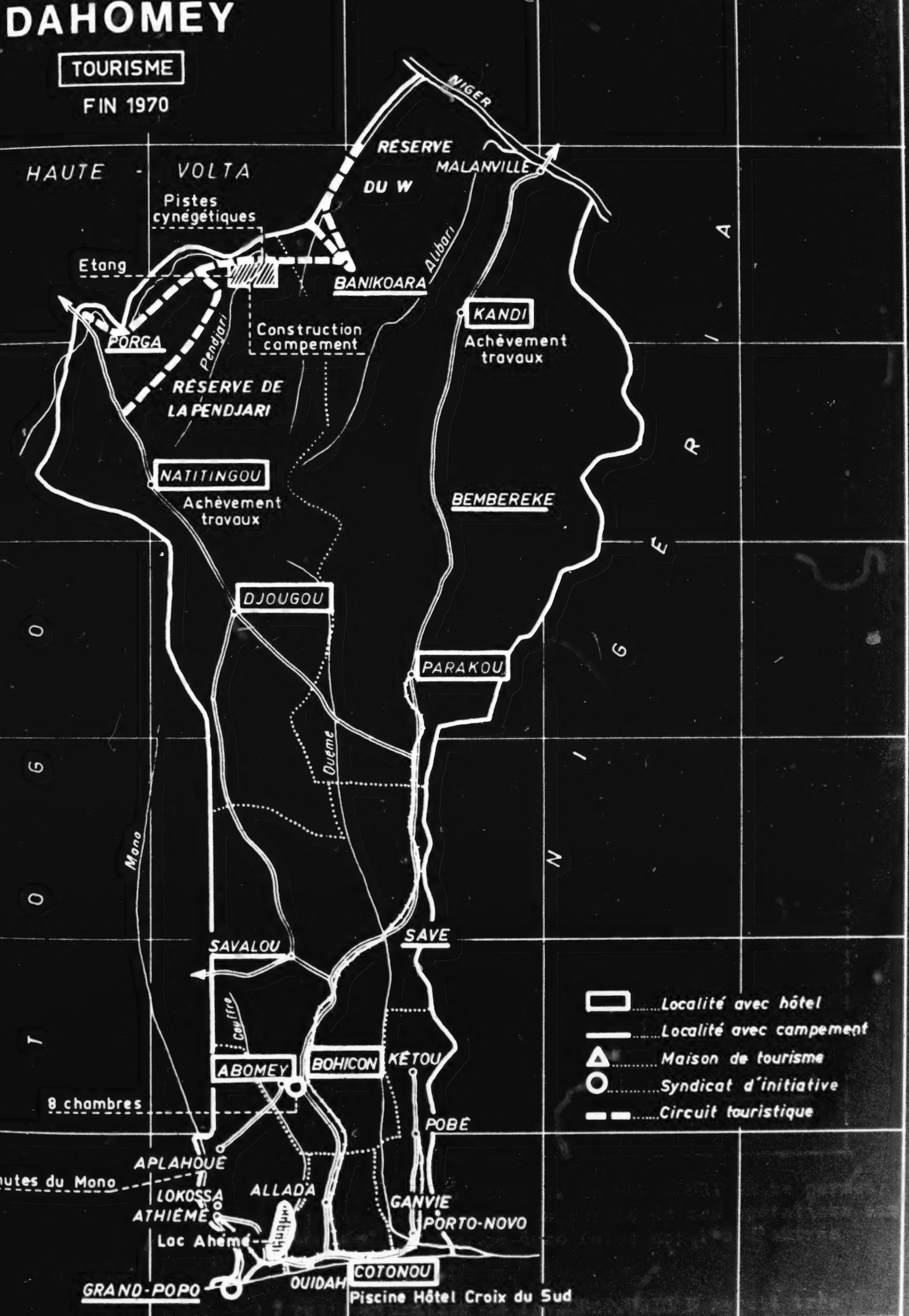
DAHOMEY
TOURISME
FIN 1970
NIGER
HAUTE - VOLTA
RÉSERVE DU W
MALANVILLE
Pistes cynégétiques
Etang
BANIKOARA
Alibori
KANDI
Achèvement travaux
PORGA
Pendjari
Construction campement
RÉSERVE DE LA PENDJARI
NATITINGOU
Achèvement travaux
BEMBEREKE
DJOUGOU
PARAKOU
Ouémé
Mono
SAVALOU
SAVE
Couffo
ABOMEY
BOHICON
KÉTOU
8 chambres
POBÉ
APLAHOUÉ
LOKOSSA
ALLADA
ATHIÉMÉ
GANVIE
PORTO-NOVO
Lac Ahémé
COTONOU
GRAND-POPO
OUIDAH
Piscine Hôtel Croix du Sud
Localité avec hôtel
Localité avec campement
Maison de tourisme
Syndicat d'initiative
Circuit touristique

4.5. Récapitulation

INVESTISSEMENTS	COUT EN MILLIONS DE FRS CFA						OBSERVATIONS
	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL	
1. Equipement hôtelier							
Piscine COTONOU			20	20		40	
8 chambres à ABOMEY			7			7	
Achevt. NATITINGOU	4					4	
" KANDI	2					2	
Campement de l'étang			17			17	
Imprévus et divers				7		7	
	6		44	27		77	
2. Circuits touristiques							
Lac AHEME			5	3,9		3,9	
Chutes ADJARALA			5			5	
Circuits cynégétiques	9,1	3				12,1	
Aérodrome de POHGA						p.m.	
	9,1	3	5	3,9		21,0	
3. Moyens de déplacement							
Achat Direction Tour.		9				9	
Achat SODATOURISME		2				2	
						11	
4. Information du touriste							
Carte touristique	4					4	
Travaux divers			1			1	
						5	
TOTAUX.....	19,1	14	50	30,9	0	114,0	

La situation financière de la SODATOURISME ne permet pas d'envisager le financement de tout ou partie de ces opétations sur le budget de cette société. Il faudra donc faire appel à d'autres sources de financement.

La restructuration de la SODATOURISME serait très

CHAPITRE N° XIV

COMMERCES ET INDUSTRIES DE SERVICES

La contribution du secteur tertiaire à la formation de la production intérieure brute est importante, car le DAHOMEY est un pays de transit d'une part et l'organisation du commerce de détail aux mains des femmes y est particulièrement développée

Une étude SEDES sur les circuits commerciaux, datant de décembre 1964 a fait le point sur la plupart des produits de consommation locaux ou importés et sur les circuits d'exportation.

I - SITUATION ACTUELLE

I.1. Il existe une importante flotte de transport routier, le nombre des transporteurs étant pratiquement aussi élevé que celui des véhicules, ce qui indique un éparpillement extrême du secteur et l'apreté de la concurrence. Cette concurrence aigue est à l'origine des faibles tarifs du transport routier, ceux ci expliquent à leur tour la concurrence victorieuse que la route livre au chemin de fer et se traduisent aussi par la très mauvaise rentabilité des innombrables entreprises individuelles incapables d'assurer l'entretien et l'amortissement des véhicules.

I.2. En matière commerciale, le secteur privé présente les caractéristiques suivantes :

- Concentration du commerce d'importation et d'exportation à COTONOU,, entre les mains de societés étrangères d'import-export.

- Existence d'une chaine très allongée de distribution des biens de consommation qui du stade du gros au stade du détail passe par une nuée d'intermédiaires, essentiellement féminins. Les intermédiaires prélévent une marge individuelle faible qui leur assure des ressources souvent modestes, mais dont la multiplication jusqu'au consommateur renchérit considérablement pour ce dernier le prix des produits. Il y a toutefois lieu de noter que cette structure anarchique et coûteuse est fort bien adaptée au goût aux moyens et aux besoins des consommateurs ruraux (vente au micro détail).

- La commercialisation des produits d'exportations, sur les lieux deproduction est également entre les mains de nombreux acheteurs dont la multiplication jusqu'au stade de l'exportateur pèse sur les prix à la production.

./.

I.3. L'Etat dispose pour régulariser le marché et moraliser les prix de trois organismes parapublics

- La SODAIC qui commercialise à COTONOU et dans certains centres, à des prix normaux, un certain nombre de produits essentiels d'importation. Le réseau SODAIC ne touche pourtant pas pour des raisons évidentes de rentabilité commerciale, les consommateurs dans les villages de brousse.

- L'OCAD qui se charge essentiellement du ramassage de la commercialisation d'une partie des produits agricoles consommés localement ou exportés.

- La SNAHDA qui achète et transforme les produits du palmier à huile.

II - OBJECTIFS 1966 - 1970

La réforme des circuits commerciaux existant pose des problèmes politiques, économiques et techniques délicats. La nécessité de moraliser les circuits de vente et de distribution ainsi que ceux d'achats de produits, de façon à abaisser les prix de vente aux consommateurs ruraux et de relever les prix d'achat aux producteurs ruraux doit être considérée avec une certaine prudence si l'on veut que les mesures prises n'aboutissent pas en fait à raréfier les produits, donc à en renchérir encore les prix au stade de la consommation et à empêcher la vente des produits exportables, donc à provoquer l'effondrement des cours.

Dans ces conditions on s'efforcera au cours de l'exécution du Plan.

- De mettre au point une réglementation simple mais efficace des prix, doublée d'un contrôle réel et peut coûteux. On procédera dans ce domaine par mesures partielles, produit par produit, après une connaissance approfondie des circuits de vente et d'achat.

- D'organiser de façon plus rationnelle les circuits de revendeuses, en instituant pour ces commerçantes des patentes obligatoires à très faible taux, destinées essentiellement non pas à empêcher leurs activités ni à se procurer des ressources fiscales mais à en connaître le nombre, la nature et les méthodes en vue de pouvoir ultérieurement intervenir dans les meilleures conditions.

- D'organiser la profession de transporteurs routier, en vue d'en réduire progressivement le nombre et concentrer leurs activités. Le paiement des patentes, licences et vignettes sera exigé et contrôlé ainsi que le strict respect de la réglementation en matière de chargement des véhicules.

./.

L'application ferme de ces mesures, déjà légalement en vigueur, doit aboutir en quelques années à rentabiliser les entreprises de transporteurs routiers capables d'organiser leurs activités et d'assurer l'entretien et l'amortissement de leurs véhicules.

- D'accentuer l'intervention du secteur public pour moraliser les circuits et les prix. Il n'est pas question, dans les conditions économiques existantes, de décréter un quelconque monopole d'achat ou de vente au profit des entreprises de ce secteur, mais de leur donner les moyens d'action leur permettant de peser efficacement sur les prix (moyens de trésorerie, extension des points de vente, moyens de stockage...etc...). Dans ce domaine, les propositions émises par la SEDES dans l'étude de M.M. PUECHAVY et SERVANT seront mises progressivement en application en utilisant en priorité les entreprises du secteur parapublic.

III - LES INVESTISSEMENTS

3.1. Artisanat industriel traditionnel de services

Les investissements privés dans ce domaine porteront essentiellement sur les motodécortiqueuses et moulins à maïs...etc...

Montant des investissements : 1000 millions CFA, soit 200 millions par an, consentis par l'épargne nationale.

3.2. Commerce et services modernes

Les investissements concerneront d'abord le grand commerce dahoméen ou européen installé à COTONOU. Il s'agira plus de renouvellement ou de modernisation d'équipement que d'installations nouvelles. Les capitaux seront fournis par autofinancement des entreprises. Par contre, les installations nouvelles et le développement de nouvelles activités (commerces, banques, industries et services) seront financées pour un tiers par l'épargne locale, et pour deux tiers par des capitaux privés extérieurs et dépendront surtout du développement économique général.

Montant des investissements : 500 millions CFA, ainsi répartis

- Capitaux internes	
Renouvellement et modernisation d'équipement	200 millions
Extensions et activités nouvelles	100 "
- Capitaux privés externes	
Activités nouvelles	200 "

./.

3.3. Commerces traditionnels

Le montant des investissements sera relativement élevé, en raison non pas de l'importance des projets mais essentiellement du nombre des entreprises commerciales individuelles désireuses de moderniser ou de renouveler leurs modestes équipements. Le financement de ces investissements sera bien évidemment assuré par l'épargne nationale.

Montant des investissement : 500 millions CFA

3.4. Transports routiers

Dans ce domaine on constatera à la fois une expansion dûe au développement économique et des achats de renouvellement des équipements en service. Compte tenu des habitudes des transporteurs en matière d'utilisation de véhicules souvent anciens, les investissements ne renouveleront pas au cours des cinq prochaines années comme il serait pourtant souhaitable l'intégralité du parc routier actuel. Le montant des investissements sera donc plus limité que ne l'exigerait un souci plus strict des nécessités économiques.

Montant de l'investissement : 2500 millions financés par l'épargne nationale.

3.5. Développement du secteur parapublic

- L'OCAD crée par le Gouvernement pour améliorer la commercialisation des produits agricoles consommés sur le marché local ou exportés a réalisé en 1964 - 65 un chiffre d'affaires de 100 millions, limitépar la faiblesse de ses ressources de trésorerie et l'inexistence de moyens de stockage en vue de régulariser les cours.

Le développement nécessaire de ses activités est subordonné à l'augmentation de son capital social, à des installations nouvelles de stockage de traitement des produits à l'accroissement du nombre de ses camions magasins et de ses boutiques témoins.

Les investissements relatifs aux installations de stockage et de traitement des produits ontété examinés dans le chapitre relatif aux investissements productifs ruraux , il n'en sera donc pas traité ici.

o Augmentation du capital social. Il y aura lieu pour l'Etat de prévoir une somme de 25 millions (sur financement public interne) pour cette opération, en trois tranches annuélles. (1966, 1967, 1968).

./.

o Camions magasins et boutiques témoins ; l'investissement se montera à I2 millions financés par auto investissement de l'entreprise.

- La SODAIC étendra également ses activités dans les centres urbains et ouvrira de nouveaux centres commerciaux, financés par l'entreprise elle-même

Montant des investissements : 20 millions CFA

Récapitulation des investissements I966 - I970 des commerces et industries de services

SECTEURS	I966	I967	I968	I969	I970	TOTAL	OBSERVATIONS
Artisanat de services	200	200	200	200	200	I000	Capitaux privés
Commerces et services modernes							
capitaux internes	50	50	60	70	70	300	" "
capitaux externes	30	30	40	50	50	200	" "
Capitaux traditionnels	I00	I00	I00	I00	I00	500	" "
Transports routiers	400	400	500	600	600	2500	" "
Secteur parapublic							
SODAIC	4	4	4	4	4	20	" "
OCAD	I0	I0	I0	I0	I0	40	25 M. sur budget national
TOTAL....	794	794	9I4	I028	I027	4557	

SECTION III

L'INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATIONS

CHAPITRE N° XV

L'INFRACTRUCTURE ROUTIERE ET FERREE

INFRASTRUCTURE ROUTIERE

1 - SITUATION ACTUELLE

Le réseau routier déhoméen comprend actuellement 637 km de routes bitumées entretenues par les Travaux Publics, 2 734 km de routes et pistes en terre entretenues également par les Travaux Publics, 1 150 km environ de routes et pistes en terre entretenues par les Préfets et Sous-préfets, 1 400 km environ de pistes non classées, soit au total 6 000 km environ de routes et pistes correspondant à une densité moyenne de 5,3 km de routes par 100 km2.

. Comparé au réseau des pays francophones voisins et en particulier avec celui du Togo il se caractérise par l'importance des routes bitumées (0,56 km par 100 km2 au lieu de 0,23 pour le Togo).

Ce réseau est dans un état alarmant. Certaines routes bitumées sont très dégradées la route côtière Hilla Condji Cotonou tout particulièrement. Les routes en terre sont usées. De nombreux ouvrages d'art sont des ouvrages provisoires en bois.

Cette situation a une double origine financière :

- Insuffisance des crédits d'entretien courant

En 1959, les Travaux Publics disposaient de 274 M pour entretenir 1 658 km de routes (soit 165 300 f/km). En 1965 ils ne disposent plus que de 230 M pour entretenir 3 421 km de routes (soit 67 200 f/km), alors que depuis 1959 les prix ont sensiblement augmenté.

- Insuffisance des crédits de grosses réparations et renouvellement de tapis

De 1960 à 1964 inclus, les Travaux Publics ont fait exécuter 1 640 M de travaux routiers dont 467 M seulement pour les grosses réparations et le renouvellement des tapis soit environ 28 % de l'investissement total. Il aurait fallu, dé-

penser 1 075 M pour le seul renouvellement des tapis.

Le retard pris est maintenant considérable.

2 - MESURES PRELIMINAIRES

Rien de durable ne sera fait si des moyens financiers importants ne sont pas accordés au profit du réseau routier. Les deux mesures essentielles qui s'imposent sont les suivantes :

- Augmentation des crédits d'entretien courant sur Budget national

Pour assurer l'entretien courant des routes des Travaux Publics, à l'exclusion du renouvellement des tapis il faut disposer annuellement de 350 M soit :

- routes bitumées sur 6 m	351 km à 60 000	21 060 000
- routes bitumées sur 3,50 ou 4,00 m	326 km à 100 000	32 600 000
- routes principales en terre	893 km à 192 000	171 456 000
- routes secondaires en terre	731 km à 128 000	93 568 000
- pistes	1 120 km à 28 000	31 360 000
Total	3 421 km	350 044 000
	arrondi à	350 000 000

Le détail des dépenses d'entretien courant et également de renouvellement de tapis est donné en annexe.

- Augmentation du Fonds Routier

Actuellement une taxe de 4 F par litre de carburant est perçue au profit du Fonds Routier. La recette brute est de 180 M et la recette nette de 130 M après remboursement des taxes à la CCDBB et à l'OCDM.

Le remboursement de la taxe vient d'être supprimé.

- Une augmentation de la taxe de 4 à 6 F par litre permettrait de disposer au cours du plan des crédits suivants :

1965/1966	250 M
1966/1967	270 M
1967/1968	270 M
1968/1969	270 M
1969/1970	270 M
Total	1 330 M

desquels il faut déduire une dette de 130 M sur les travaux de bitumage de la route Allada Bohicon, soit 1 200 M (au lieu de 720 M calculés sur les anciennes bases). Ce crédit global de 1 200 M est indispensable pour assurer le financement des travaux de renouvellement de tapis estimés à 1 075 M et une faible partie des travaux de renforcement des routes bitumées et d'amélioration des routes en terre.

Tout le programme routier 1966-1970 est établi en supposant que ces deux mesures préliminaires seront prises avant la mise en vigueur du Plan.

3 - CRIBLICATIONS

Le réseau routier bitumé supporte la part la plus importante du trafic routier. Sa remise en état est vitale pour le Dahomey. Un effort très important doit donc être entrepris en faveur des routes bitumées.

Le réseau de desserte des régions agricoles et plus particulièrement des zones prioritaires doit être très sérieusement amélioré faute de quoi les objectifs agricoles ne seront pas atteints. L'amélioration doit porter sur les ouvrages d'art qui nécessitent une aide financière et sur la chaussée qui peut être exécutée par les populations elles-mêmes. Un engagement formel de leur part s'impose avant réalisation des travaux d'ouvrages d'art.

4 - OBJECTIFS

Les trois objectifs principaux de 1970 sont les suivants :

- remise en état des routes bitumées et renouvellement systématique des tapis d'usure grâce à une augmentation importante du Fonds Routier et à une aide extérieure.

- rechargement systématique des routes en terre grâce à une augmentation importante des crédits d'entretien courant et à l'équipement de trois nouvelles unités mécanisées.
- amélioration des routes en terre par construction d'ouvrages définitifs et exécution de chaussée par les populations intéressées.

5 - INVESTISSEMENTS

5.1. Etudes générales

5.1.1. Etude de l'amélioration et de l'entretien du réseau routier

Cette étude concerne les routes entretenues par les Travaux Publics et comprend :

- un inventaire des routes avec description et état de la chaussée et des ouvrages, caractéristiques critiques du tracé et utilisation de l'infrastructure
- une étude du trafic
- une étude des conditions d'entretien des routes avec examen de la situation actuelle, étude des services d'entretien nécessaire, étude des besoins en matériel et ateliers, étude du recrutement et de la formation du personnel, étude de la comptabilité et du budget
- étude des travaux d'amélioration ou de réfection
- examen économique des avantages qui en découleront.

Ces études sont primordiales. Elles doivent être effectuées dès 1966. Elles permettront d'organiser rationnellement l'entretien routier et d'apporter d'éventuelles retouches au présent programme établi sur documents.

Le coût des études est estimé à 45 M. Des contacts ont déjà été pris avec la BIRD pour leur financement.

5.1.2. Inventaire routier complémentaire

Les études citées plus haut ne visent que les routes entretenues par les Travaux Publics. Il faut également dresser l'inventaire des routes et pistes entretenues par les Préfets. Cette étude coûterait 7 M et serait à entreprendre dès 1966.

Il serait d'ailleurs souhaitable de l'inclure dans l'étude précédente.

5.1.3. Etude des ouvrages types

Un gros effort va être fait sur les ouvrages d'art des routes en terre. Or les Travaux Publics disposent seulement de quelques plans types déjà anciens.

Une étude d'ensemble serait à entreprendre. Elle devrait tenir compte de la nature des terrains, des caractéristiques générales des routes, des convois types à supporter.

Elle viserait à normaliser les ouvrages et à réduire les quantités de matière à mettre en oeuvre qui, très généralement sont surabondantes. Elle entraînerait aussi à une réduction sensible du coût des travaux.

L'étude comporterait une série de projets types avec plans, avant-métré et devis estimatifs établis pour diverses régions. Des tableaux comparatifs permettraient très rapidement de choisir les ouvrages pour un itinéraire déterminé.

L'étude coûterait 24 M environ et durerait un an. Il faudrait l'entreprendre dès 1966 pour ne pas retarder le programme d'amélioration des routes en terre.

5.1.4. Brigade routière

Une brigade topographique serait à équiper. Elle ferait les levers nécessaires pour l'étude des tracés et des emplacements d'ouvrages.

L'équipement coûterait 5 M. Le personnel serait prélevé sur les effectifs actuels des Travaux Publics.

5.1.5. Récapitulation études générales

Investissement	Montant en millions de F CFA						Observations
	1966	1967	1968	1969	1970	Total	
Etude amélioration et entretien réseau	45					45	
Inventaire routier complémentaire	7					7	
Etude ouvrages types	24					24	
Equipement brigade routière	5					5	
Total	81					81	

5.2. Routes bitumées

L'état alarmant du réseau bitumé est dû d'abord à l'insuffisance des crédits d'entretien courant et surtout à l'insuffisance des crédits de renouvellement de tapis et de grosses réparations.

Il est dû également à :

- la légèreté des techniques employées lors de la construction des chaussées. Trop souvent il a fallu adapter les solutions aux disponibilités financières
- la lourdeur des camions.

La réglementation actuelle impose une charge maximale de 9,5 T par essieu en toutes saisons. Toutefois pour la route Parakou Malanville l'essieu de 11,5 T (et de 13 T pour les véhicules anciens) est autorisé en saison sèche. Malheureusement cette réglementation n'est pas respectée. Des véhicules circulent en saison des pluies avec des charges par essieu pouvant atteindre 16 T.

Or les essais Nasho et Nasho ont montré que le nombre de répétitions de charges qué pouvait supporter une chaussée diminuait beaucoup pour une augmentation relativement faible de la charge par essieu et de l'humidité de la couche de base. Il serait donc très important de faire respecter la réglementation actuelle en étant particulièrement stricte en saison des pluies.

Les Travaux Publics disposent d'un pont bascule à Tarakou, d'un autre à Malanville et de pèse-essieu mobiles. Il faudrait les remettre en service avec l'assistance de la gendarmerie.

5.2.1. Route Mills Cotonou 105 km

Cette route de 5,10 m de largeur jusqu'à Godomey et de 6,00 m au-delà relie le Togo à Cotonou. Construite de 1953 à 1954, renforcée par la suite, principalement entre Ouidah et Cotonou, elle est actuellement dans un état déplorable. C'est de loin la route la plus dégradée du Dahomey.

Elle traverse des zones basses marécageuses entre Grand Popo et Comé, au Guezin et entre Ouidah et Pahou. Elle supporte un trafic qui augmente rapidement en approchant de Cotonou (les comptages de 1965 ont permis d'enregistrer 318 v/j à Agoué, 325 à Grand Popo, 716 à l'entrée de Ouidah, 1 272 à la route de Ouidah, 1 992 à l'entrée de Cotonou). Les charges par essieu limitées en principe à 9,5 T atteignent souvent 13 T.

C'est dans les zones basses que la route a le plus souffert. La couche de forme en terre de barre s'est déformée. La couche de base principalement en tout venant s'est également déformée par suite de sa plasticité trop élevée. Enfin le revêtement s'est arraché en maints endroits.

Le projet de renforcement prévoit un remblai sur l'ancienne chaussée lorsque la route est trop basse et une nouvelle chaussée de 20 cm d'épaisseur. Sur les sections les meilleures le renforcement est prévu sur 13 cm d'épaisseur. La route serait élargie de 5,10 à 6 m hors des villes et à 7,50 m dans les villes.

Le devis des travaux projetés s'élève à 1 200 M. Il doit être possible de faire 100 M d'économie sur les remblais et surtout sur la couche d'égalisation de 10 cm prévue dans les sections les meilleures.

L'appel d'offres serait lancé en janvier 1966 et les travaux seraient réalisés de novembre 1966 à mai 1968.

5.2.2. Pont de Cotonou

L'ouvrage en béton armé de 348 m de longueur franchit la lagune de Cotonou près du débouché en mer. Il repose sur des piles fondées sur pieux et supporte une chaussée de 5,25 m et deux trottoirs de 0,70 m.

L'eau de mer a attaqué particulièrement les chevêtres des piles. Les réparations estimées à 15 M sont à exécuter en priorité, compte tenu de l'importance de l'ouvrage. En février 1965 les comptages routiers ont permis de dénombrer journellement 3 466 engins à 2 roues et 11 772 véhicules.

5.2.3. Route Cotonou Porto-Novo (30 km)

Cette route de 6 m de largeur a été construite en 1951 et 1952. Elle supporte en 1965 un trafic de 2 077 v/j. La chaussée était constituée principalement par de la terre de barre amaigrie et un enrobé ouvert. Elle s'est dégradée assez rapidement. Il a fallu entreprendre des renforcements successifs.

Le dernier financé par le FED a porté sur 18 km de route (nouvelle chaussée de 18 cm d'épaisseur sur l'ancienne chaussée ou un remblai). Ailleurs la couche de surface a été renouvellée. En zone urbaine la chaussée a été élargie à 9 m. Les travaux estimés à 201 M ont été exécutés entre 1963 et 1965.

Au cours du prochain plan le renforcement sur 4 km supplémentaires et le nouvellement du tapis seront nécessaires. Ces travaux coûteront :

renforcement	4 km à 6,8 M	27,2 M (voir annexe)
renouvellement du tapis	26 km à 2,4 M	62,4 M (voir annexe)
somme à valeir		10,4 M
		100,0 M

Les travaux devront être exécutés au plus tard en 1970 soit six ans après exécution de la dernière couche de surface (1964).

5.2.4. Route Porto Novo-Igolo (42 km)

La route de 6 m de largeur a été construite en 1952 et 1953. La chaussée est constituée par une terre de barre-bitume recouverte d'un tapis gravillonné. Elle s'est dégradée rapidement. Deux renforcements intéressant au total 10 km de route ont déjà été exécutés.

Il est indispensable de prévoir le renforcement sur les 32 km restants et le renouvellement du tapis sur les 10 km déjà renforcés. Les travaux coûteront :

renforcement	32 km à 6,8 M	217,6 M
renouvellement du tapis	10 km à 2,4 M	24,0 M
somme à valoir		33,4 M
		275,0 M

Les travaux devront être entrepris au plus tard en 1968-1969.

5.2.5. Route Godomey Allada (45 km)

Cette route a été bitumée en 6 m de largeur en 1956 et 1957. Elle supporte un trafic évalué en février 1965 à 1 107 v/j entre Godomey et Abomey-Calavi. Le trafic est sensiblement plus faible au-delà.

La couche de base de 10 cm d'épaisseur en tout venant quartzeux amélioré au ciment s'est bien comportée. La couche de surface en sand -asphalt a été renouvelée en 1963-1964. Il faudra prévoir le prochain renouvellement en 1970 au plus tard. Un tapis de 1,5 cm au lieu de 2 cm devrait suffire.

Les travaux coûteront :

[illegible] 1,5 81 M

Cette route a été bitumée en 6 m de largeur de 1963 [illegible]. Elle supporte un trafic évalué en juin 1965 à 527 véhicules/jour à Attogon, 431 au Nord de Cana. La couche de base de

12 cm d'épaisseur en latérite amaigrie au sable et améliorée en ciment se comporte bien jusqu'à présent. La couche de surface en sand -asphalt est en très bon état. Les travaux de construction ont coûté 760 M. Sur le Fonds routier du prochain plan il restera à payer 130 M de travaux.

Il faudra renouveler la couche de surface au plus tard en 1970. Les travaux coûteront :

- renouvellement	77 km à 2,4 x $\frac{1,5}{2}$	138,6 M
- somme à valoir		11,4 M
		150,0 M

5.2.7. Route Bohicon - Dassa Zoumé (10 km)

La route n'est pas bitumée. Elle supporte un assez faible trafic (en Juin 1965, 109 véhicules/jour à Dan ; 132 à Atcherighé ; 81 au Sud de Dassa). Ce trafic évolue peu depuis 1962 (109, 171, 93). Le bitumage de la chaussée n'est donc pas urgent. Il conviendrait cependant de faire l'étude en 1970 pour passer à la réalisation des travaux sur le plan suivant. La dépense serait de 25 M.

5.2.8. Route Parakou - Malanville (319 km)

Cette route a été bitumée sur 3,50 m de largeur de 1954 à 1957 pour faciliter le passage par la voie Dahoméenne du trafic en provenance ou à destination du Niger. Le trafic qu'elle supporte varie entre 63 et 117 véhicules/jour. Il est peu différent de celui de 1962 (50 à 122 véhicules/jour).

La couche de base soit en latérite soit en matériaux quartzeux soit en un mélange des
minimum de
Ce
est trop
pluies de nouvel
Parakou et Bambérété. De plus,
suffisant, les accot
la destruction partielle des bords de
surtout entre Parakou et Bembérété.

Depuis 1958, les Travaux Publ
pour renforcer la chaussée sur 19 km en
tapis sur certaines sections. Il reste

renforcer. Il parait raisonnable de prévoir cette opération échelonnée sur 15 ans.

Au cours du prochain plan, il faudrait donc renforcer la chaussée sur 100 km et renouveler le tapis d'usure sur 219 km. Les études et travaux coûteraient :

- Etudes	50,0 M	
- Renforcement 100 km à 4,5	450,0 M	(voir annexe)
- Renouvellement tapis 219 à 1,4	306,6 M	
- Ouvrages d'Art	53,4 M	
- Somme à valoir	90,0 M	
Total	950 M	

Les études seraient commencées en 1966 et terminées en 1967 tandis que les travaux pourront s'échelonner de 1968 à 1970.

Si le Dahomey obtenait un complément de financement exceptionnel, il lui serait possible de prévoir, en plus du renforcement sur 300 km, l'élargissement à 6 m. Les études et travaux coûteraient approximativement 2 800 M. Il faudrait donc un complément de financement de 1 850 M.

5.2.9. Route Comé - Lokossa (40 km)

La route est actuellement en terre. Elle dessert la Préfecture du Sud-Ouest et plus au Nord la nouvelle palmeraie de Houin Agamé. Son trafic est assez important. En Juin 1965, il a été dénombré 199 véh/jour à Oumako et 76 à Lokossa.

Le bitumage en 6 m de largeur de la route jusqu'à [illegible] création d'une

[illegible]67.

[illegible]t

5.2.11. Route Abomey - Bohicon

Cette route bitumée sur 6 m est en excellent état. Le tapis d'entretien a été renouvelé fin 1964. Bien que supportant un trafic important (726 à 877 véhicules/jour en Février 1965) le renouvellement de tapis pourra être être différé jusqu'en 1971.

5.2.12. Récapitulation routes bitumées

INVESTISSEMENT	Montant en millions de F CFA						OBSERVATIONS
	1966	1967	1968	1969	1970	Total	
- Routes bitumées							
Milla Condji-Cotonou	200	600	300			1 100	
Pont de Cotonou	15					15	
Cotonou Porto-Novo					100	100	
Porto-Novo - Igolo			150	125		275	
Godomey - Allada					90	90	
Allada - Bohicon					150	150	
Bohicon - Dassa Zoumé					25	25	
Parakou - Malanville	30	20	300	500	100	950	
Comé - Lokoha	p.m.	p.m.				p.m.	Financé t FBD
Porto-Novo - Adjarra	20					20	
Abomey - Bohicon							en 1971
	265	620	750	625	465	2 725	

Toutes les recettes disponibles au Fonds Routier seront affectées à ces études et travaux soit au total 1 200 M pour les cinq prochaines années.

5.3. Routes en terre

Sur les routes en terre, la chaussée en latérite

est généralement usée et les ouvrages d'art sont le plus souvent des ouvrages provisoires en bois.

L'usure de la chaussée est une conséquence directe de l'insuffisance des crédits d'entretien et du parc à matériel. Les crédits d'entretien courant affectés aux routes des Travaux Publics doivent normalement passer de 156 à 296 M. Le parc à matériel actuel permet d'équiper seulement une unité mécanisée d'entretien routier.

Un effort important doit être fait au cours du prochain plan pour l'équipement d'autres unités. Il est prioritaire par rapport aux travaux d'amélioration.

5.3.1. Unités mécanisées de rechargement

Actuellement les Travaux Publics disposent d'une équipe mécanisée de rechargement pouvant mettre en oeuvre 72 000 m3 de latérite par an. Or, le programme d'entretien routier établi sur la base d'un rechargement de 15 cm d'épaisseur (matériau foisonné) tous les 4 ans exige la mise en oeuvre de 367 000 m3 par an. Il faudrait donc théoriquement 5 unités de rechargement. En fait, une partie du travail (en particulier le rechargement des accôtements des routes bitumées) sera effectuée avec le matériel mis en permanence à la disposition des subdivisions. Quatre équipes devraient donc suffise soit trois de plus qu'actuellement.

Le coût d'une équipe s'établit comme suit :

- une camionnette bâchée	600 000 F
- 6 camions bennes	12 660 000 F
- 2 camions citernes	6 000 000 F
- 1 motorgrader	7 000 000 F
- 1 Bull-dozer	8 245 000 F
- 1 Tractopelle	4 500 000 F
- 1 tracteur à pneus	750 000 F
- lot pièces de rechange	8 745 000 F
Total	50 000 000 F

L'investissement à prévoir serait donc de 150 M à échelonner sur 3 ans environ. Il concerne uniquement les routes entretenues par les Travaux Publics.

Les Préfets et Sous-Préfets sont également chargés de l'entretien de routes et pistes en terre sur leurs budgets départementaux. Ils ont été conduits à s'équiper en matériel routier. Il serait souhaitable que dans le cadre de l'étude et l'amélioration et de l'entretien du réseau l'harmonisation des moyens et des méthodes d'entretien soit examinée.

5.3.2. Route Bohicon - Ketou - Irocogny (88 km)

Cette route est la première transversale Est-Ouest au Nord de l'axe côtier Togo-Nigeria. Elle franchit actuellement l'Ouémé à Sagon sur une chaussée submersible. La circulation est coupée en période de crue. Le trafic est surtout important autour de Bohicon et de Ketou. C'est ainsi qu'en février 1965 il a été dénombré 257 v/j à l'Ouest de Ketou et 327 à l'Est.

Les travaux projetés concerneront principalement les ouvrages d'art et les remblais d'accès. Sur l'Ouémé la solution "chaussée submersible" pourra être conservée encore quelques années. Les travaux sont estimés à 90 M.

Il faudra cependant étudier au cours du plan, l'avant-projet d'un ouvrage définitif de franchissement de l'Ouémé. Cette étude d'un montant de 7 M portera en particulier sur le choix de l'emplacement, lequel commandera celui de l'itinéraire retenu. Il sera donc nécessaire d'entreprendre cette étude en premier lieu.

5.3.3. Route Kétou Savé

La région située au Nord de la route Bohicon-Kétou, à l'Est de l'Ouémé et au Sud de Savé est actuellement très mal desservie par quelques pistes saisonnières. Or, elle présente un réel intérêt sur le plan agricole.

L'ouverture d'une route destinée à pénétrer dans cette région et évacuer ses productions vers Savé et Kétou avait préoccupé les autorités avant la dernière guerre.

En Septembre 1936, une première reconnaissance était effectuée. En 1950 un levé au 1/10 000 était réalisé. De nouvelles reconnaissances étaient entreprises en 1955-1956. Enfin l'I.G.N. se voyait confier l'exécution d'une couverture aérienne au 1/20 000e.

L'étude d'avant-projet de la route reste à faire. Après avoir rassemblé toute la documentation existante et recherché sur photographies aériennes en premier tracé il conviendra de reconnaître le terrain, d'effectuer les travaux topographiques nécessaires, d'étudier les sols et les ouvrages d'art. Cette étude qui durera 15 mois pourra être entreprise en fin de plan pour permettre la réalisation du projet sur le plan suivant. Elle coûtera 27 M.

5.3.4. Route Dassa Zoumé - Savalou Djougou (264 km)

Cette route dessert toute la partie du Moyen Dahomey situé à l'Ouest de l'Ouémé. La circulation diminue du Sud au Nord. En février 1965 il avait été enregistré 123 v/j à l'Est de Savalou et 27 v/j seulement au Sud de Djougou.

La route entretenue pendant longtemps par l'Administration Générale est confiée depuis quelques années aux Travaux Publics. Des travaux d'amélioration ont déjà été entrepris sur 30 km entre Dassa Zoumé et Savalou et de 30 km entre Savalou et Djougou.

Il reste cependant beaucoup à faire. C'est ainsi que de nombreux ouvrages d'art sont encore en bois. La réalisation des petits ouvrages de drainage, des ouvrages d'art définitifs et des terrassements correspondants, coûtera :

Dassa Zoumé Savalou (30 km)

Il reste 2 ouvrages d'art 60 ml à 0,53 M...	30	M

Savalou Djougou (234 - 30 déjà améliorés soit 214 km).

petits ouvrages de drainage 214 ml à 0,4 M.	85,6	M
ouvrages d'art..... 200 ml à 0,5 M.	100	M
terrassements.....	34,4	M
somme à valoir.....	30,0	M
Total.....	280,0	M

5.3.5. Route Djougou - Banikoara (232 km)

Cette route dessert une région agricole relativement riche dans laquelle ont été choisies plusieurs zones prioritaires. La route dans un état très médiocre est actuellement peu circulée.

Les ouvrages de drainage n'existent pas. Les ouvrages d'art sont pour la plupart des ouvrages provisoires en bois. La chaussée est très étroite.

Les travaux d'amélioration limités aux petits ouvrages de drainage, aux ouvrages d'art et aux terrassements correspondants coûteront 365 M soit :

Petits ouvrages.....	232 ml à 0,4.....	92,8 M
Ouvrages d'art.....	318 ml à 0,5.....	159,0 M
Terrassements.....		83,2 M
Somme à valoir.....		30,0 M
	Total.....	365 M

Ils devront être exécutés de 1967 à 1969 après étude des ouvrages types.

5.3.6. Route Kandi Segbana Nigeria (105 km)

Cette route est la seule voie de desserte de la région du Dahomey située à l'Est de la Sota.

La circulation est interrompue en période de crue de la rivière.

Une compagnie du génie basée à Kandi a exécuté les petits ouvrages de drainage, les ouvrages d'art, les fossés, la couche de roulement sur 20 km depuis Kandi jusqu'à la Sota. Les travaux à exécuter sur les 85 km restants coûteront 150 M soit :

Petits ouvrages et drainage	85 ml à 0,4.....	34 M
Ouvrages d'art.....	88 ml à 0,5.....	44 M
Terrassements.....		57 M
Somme à valoir.....		15 M
	Total.....	150 M

Exceptionnellement les travaux pourront démarrer sans attendre les plans types d'ouvrages. Il s'agit en effet d'une opération en cours qu'il est difficile de stopper pendant un an. Les travaux s'échelonneront sur les années 1966 et 1967.

DAHOMEY

CARTE ROUTIERE

PISTES DE DESSERTE

- Pistes inscrites au plan
- Pistes non inscrites au plan
- Routes
- Pistes
- Capitale
- Autres villes
- Limite d Etat
- Fleuves
- Chemin de fer

HAUTE VOLTA

NIGER

NIGER

Compa

Karimana

Malanville

Guéné

Alibori

Pendjari

Mékrou

Banikoara

Kandi

Sota

Tanguiéta

Kouandé

Natitingou

Bimbéréké

Boékou

Bouanri

Wararou

Djougou

Nikki

N

66 67 68 71 70 69 61 60 65 40 38 39 63 62 64 50 51 49 44 43 46 45 42 48 52 58 59 57 55 41 37 36 53 54

Tanguiéta
Kouandé
Natitingou
Djougou
Bimbéréké
Boékou
Bouanri
Wararou
Nikki
Parakou
Sota
N
50
51
49
40
38
39
63
62
64
44
43
46
45
42
48
52
41
58
59
57
55
37
36
53
54
56

Bassila
Mono
33
28
29
34
31
32
35
Savalou
Savé
30
27
Dassa-Zoumé
Ouémé
23
Kétou
26
Cové
Abomey
25
21
Couffo
24
Pobé
6
7
5
4
Aplahoué
3
1
16
11
2
12
17
Sakété
15
Décamé
Athiémé
14
Allada
13
10
Bopa
18
19
8
PORTO-NOVO
Abomey-Calavi
20
9
22
Ouidah
Cotonou
Grand-Popo

...une

...art en bois.
Ils devront être remplacés par des ouvrages définitifs.

Enfin la chaussée souvent en très mauvais état sera à refaire complètement. Les populations peuvent exécuter ce travail. Leur accord de principe a été donné lors des réunions départementales plus particulièrement dans le Nord Dahomey.

Les travaux sont estimés à 600 M dont 200 M d'investissement humain pour la chaussée en particulier. Ils pourront être réalisés à partir de 1967 après étude des ouvrages types.

5.4. Récapitulatif général "infrastructure routière"

Investissement	1966	1967	1968	1969	1970	Total	Observations
Etudes générales	81					81	
Routes bitumées	265	620	750	625	465	2 725	
Routes en terre	150	357	560	355	247	1 669	
Totaux	496	977	1 310	980	712	4 475	

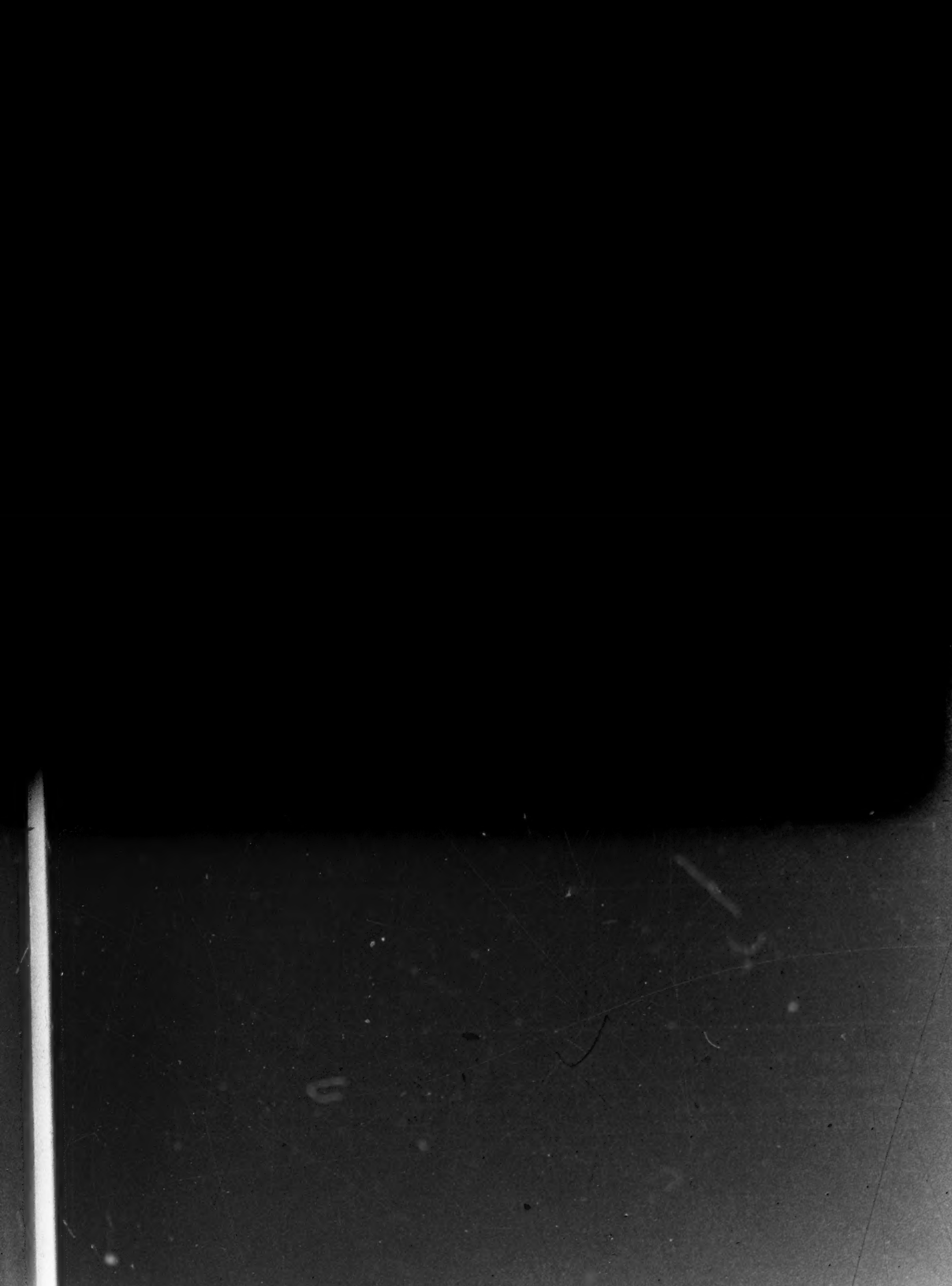

II - INFRASTRUCTURE FERREE : O.C.D.N.

I - SITUATION ACTUELLE

La situation de l'O.C.D.N. est analysée en détail dans un docum document publié en annexe, auquel il y a lieu de se reporter.

I.I. Situation financière

L'O.C.D.N. établissement public commun au DAHOMEY et au NIGER était chargée jusqu'au 30 avril 1965 de l'Administration et de la Gestion :

- du Wharf de COTONOU
- du Chemin de Fer Benin - Niger
- de l'opération de compensation des "ransports dite " Opération Hirondelle"

Depuis cette date, le wharf a cessé définitivement toute activité au profit du port de COTONOU qui a repris progressivement son trafic depuis l'accostage du premier cargo le 19 décembre 1964. L'O.C.D.N. n'est donc plus chargée actuellement que du chemin de fer et de l'Opération Hirondelle"

L'O.C.D.N. avait une situation financière assez satisfaisante au cours des années 1962 et 1963. Elle la devait principalement au transport des enrochements destinés à la construction du port.

Depuis, la situation s'est dégradée comme l'indiquent les résultats financiers des trois dernières années.

ANNEES	DEFICIT
1962	78 millions
1963	21 millions
1964	319 millions

A la suppression des transports d'enrochements est venu s'ajouter le différent DAHOMEY - NIGER provoquant le détournement d'une partie du trafic du NIGER Ouest vers ABIDJAN. Enfin, le wharf, seul élément bénéficiaire de l'O.C.D.N. a cessé d'exister fin avril 1965.

./.

Devant cette situation la Direction de l'O.C.D.N. préconise un certain nombre de mesures propres à réduire très sérieusement le déficit.

Ces mesures sont les suivantes :

- Augmentation des recettes

o augmentation des tarifs fer qui n'ont pas changé depuis 1947.....	165 M.
o coordination rail-route.....	60 M.
interdiction de transporter des voyageurs sur camion et limitation à 5 T. de la charge des camions entre BOHICON et PARAKOU	
o égalisation du tarif route toute l'année (6 + 6).....	14 M.
	239 Millions.

- Réduction des dépenses

o mise à la retraite après 30 ans de service.....	13 M.
o semaine de 40 heures.....	21 M.
o suppression des primes.....	41 M.
o réduction des effectifs.....	33 M.
	108 Millions
Total général.....	347 Millions

La diminution du traitement indiciaire en vigueur depuis le 1er septembre 1965 doit entrainer une économie supplémentaire de 108 millions ne figurant pas dans le total général ci-dessus.

Le Niger accepterait le relèvement des tarifs à condition que le pourcentage de sa participation à la subvention d'équilibre soit réduit. Ce pourcentage fixé à 50 % lors de la création de l'O.C.D.N. a déjà été réduit à 37 % lors des accords de POSSO pour tenir compte en principe de la suppression du wharf.

./.

DAHOMEY

O.C.D.N.

FIN 1965

NIGER

HAUTE - VOLTA

MALANVILLE

KANDI

PK 438

PK 259

SAVALOU

SAVÉ

22 kg

DAN

PK 148

KÉTOU

ABOMEY

102,5

PK 88

84,5

POBÉ

APLAHOUÉ

LOKOSSA

ATHIÉMÉ

ALLADA

22 kg

PORTO-NOVO

SEGBOROUÉ

26 kg

22 kg

OUIDAH

COTONOU

Voie lourde 30 kg

Voie légère 22 kg
à travelage renforcé

Voie légère 22 ou
26 kg non renforcée

Le DAHOMEY n'est donc pas d'accord sur une nouvelle réduction. Il est d'autre part opposé au maintien d'une taxe nigérienne de majoration des tarifs de l'O.C.D.N. perçue au seul profit du Niger.

Le réglement rapide et definitif des litiges actuels est d'une importance capitale pour la survie de l'O.C.D.N.

Le programme des investissements est entièrement conditionné par ce règlement.

1.2. Situation matérielle

1.2.1. Voie metrique (longueur totale 579 Km)

L'O.C.D.N. exploite la ligne du Nord COTONOU-PARAKOU longue de 438 Km, la ligne côtière SEGBOROUE - POBE distincte de la première sur 131Km et des embranchements sur 10 Km.

La voie principale entre COTONOU (P.K. 0) et DAN (P.K. 147) est dans un état satisfaisant. Le rail lourd de 30 Kg équipe la voie du P.K. 0 au P.K. 80,5 et du P.K. 88 au P.K. 102,5. Ailleurs le rail léger de 22 Kg posé entre 1902 et 1911 a été conservé. Il repose toutefois sur un travelage renforcé de 1770 traverses au Kilomètre. Le ballastage complet à raison de 800 litres de ballast a été effectué sur tout le tronçon. Les travaux de renforcement et le ballastage réalisés depuis 1960 ont été financés par l'O.C.D.N. sur son budget de renouvellement et par le F.A.C. sur subvention de 300 millions. Ils ont permis l'achelinement dans de bonnes conditions des enrochements destinés à la construction du port.

Entre DAN (P.K. 147) et SAVE (P.K. 259) la voie est dans un état très médiocre. Le rail de 22 Kg posé entre 1902 et 1911 a été conservé. Il est usé et déformé. Il repose sur un travelage léger de 1230 traverses au kilomètre. Le ballastage est partiel.

De SAVE (P.K. 259) à PARAKOU (P.K. 438) la voie est dans un état assez satisfaisant. Le rail lourd de 30 Kg a été posé à partir de 1934 sur 1500 traverses au Km. Le ballastage est très partiel

La voie côtière de SEGBOROUE à PAHOU est dans un état médiocre. Le rail de 22 Kg repose sur un travelage léger. Le ballastage est très partiel.

De COTONOU (P.K. 0) à PORTO NOVO (P.K. 36) le rail de 26 Kg repose sur un travelage de 1500 traverses au kilomètre. Le ballastage est très partiel. Au delà de PORTO NOVO et jusqu'à POBE (P.K. 107) le rail pèse 22 Kg.

./.

Actuellement, l'O.C.D.N. concentre ses efforts sur la voie principale et se contente d'entretenir sommairement la voie côtière.

1.2.2. Matériel roulant

Le parc de locomotives comprend 11 unités dont :

3 BB Renault Diesel (1 BB 200 et 2 BB 300) datant de 1951 - 1952 qui assurent le trafic marchandises sur la ligne côtière. Elles devront être réformées d'ici 1970. Une BB Renault non comptée dans le total précédent a été reformé récemment.

8 BB Alsthom Diesel électrique (1 BB de 1956 et 7 de 1960 - 1961) qui assurent le trafic marchandises sur la ligne du Nord. Elles ne seront pas réformés d'ici 1970. Trois locomotives envoyées au CAMEROUN et au TOGO n'ont pas été comptées dans le parc actuel.

A elles seules, les 8 BB Alsthom en service sur le réseau sont capables de supporter le trafic actuel majoré de 50 %.

Le parc de locotracteurs comprend 8 unités dont :

- 2 Coferna de 300 CV
- 2 Billard de 200 CV
- 4 B.D.R. de 150 CV

Quatre locotracteurs viennent en plus d'être réformés. Le parc actuel suffit aux besoins.

Le parc autorail comprend les 13 unités suivantes :

- 5 Renault A.B.J. de 300 CV ayant plus de 13 ans de service et plus de 1 000 000 Km qui sont à réformer en 1966.

- 3 Renault A.B.J. de 300 CV ayant 400 000 Km et envoyés recemment au CAMEROUN

- 5 Floirat ayant plus de 780 000 Km à réformer en 1966

L'O.C.D.N. doit recevoir en 1966 sur subvention FAC de 1963 2 autorails 9 Diesel électrique de 530 CV.

Compte tenu des réformes, le parc sera rapidement insuffisant.

Le parc actuel de remorque comprend 7 unités (7 autres ont été réformés), deux remorques seront achetées sur le fond de renouvellement de l'O.C.D.N. en 1965.

./.

Le parc de voitures voyageurs comprend I7 voitures en bois, transformées progressivement en voitures métalliques.

Le parc de wagons marchandises comprend 453 unités dont I8I wagons plats du wharf é réformer. Il est suffisant, toutefois, un certain nombre de wagons plateforme devront être tranformés en wagons couverts.

II - ORIENTATIONS

2.1. Maintien de l' O.C.D.N.

L'O.C.D.N. doit continuer d'exister. Elle est la première entreprise du DAHOMEY. Ses services sont satisfaisants et bon marché. Son infrastructure est un support très important pour l'industrialisation du pays.

Si elle cessait d'exister le DAHOMEY perdrait immanquablement une part importante du capital actuel. Il devrait d'autre part, consentir de gros investissements dans le domaine routier en particulier sur l'axe principal entre BOHICON et PARAKOU soit sur 300 Km environ.

2.2. Reduction de son déficit

L'O.C.D.N. soit s'attacher à réduire très sérieusement son déficit en augmentant les tarifs et réduisant en particulier les charges de personnel. Pour cela, il faut que très rapidement, l'accord se fasse entre le DAHOMEY et le NIGER.

III - OBJECTIFS

Les deux objectifs à atteindre fin I970 sont les suivants :

- Renforcement de la voie principale de COTONOU - PARAKOU
- Renouvellement du parc d'autorails en particulier.

IV - INVESTISSEMENTS

4.1. Tronçon COTONOU - DAN (I47 Km du P.K. 0 à P.K. I47)

L'O.C.D.N. peut consacrer 40 millions par an sur son budget de renouvellement pour des travaux de voie, soit pour les cinq pro prochaines années 200 millions.

Entre COTONOU et DAN elle terminera la substitution de voie du P.K. 80,5 au P.K. 88. Cette substitution s'impose dans une zone marécageuse ou le terrain est de mauvaise qualité.

./.

Compte tenu du programme I965 de substitution de 4 Km de voie, il resterait à exécuter en I966 3,5 Km de substitution entrainant une dépense de 25 millions environ.

4.1.2. Tronçon DAN - SAVE (II2 Km du P.K. I47 au P.K. 259)

Son état très médiocre justifie des travaux importants de renforcement. La substitution de la voie légèrepar de la voie lourde et le ballastage complet sur la totalité du tronçon coûterait 900 millions. Une variante nettement plus économique peut être adoptée. Elle consiste à procéder à une substitution de voie sur une partie du tronçon et à ventiliser les traverses de la voie déposées pour renforcer le travelage de la voie légère conservée, les travaux de ballastage demeurant inchangés.

Compte tenu des renforcements de travelage déjà exécutés et d'un coefficient de réutilisation des traverses à 0,92 , la substitution de 27 Km de voie suffirait pour fournir le nombre voulu de traverses.

Les travaux comprendraient donc :

- Le renforcement du travelagesur 82 Km , 3 Km de voie ayant déjà son travelage renforcé.
- Le renforcement des éclisses.
- La substitution de voie sur 27 Km du P.K. 232 au P.K. 259
- Le ballastage complémentaire : 800 T au ml

Les travaux sont estimés à 300 millions suivant détail donné en annexe. Ils peuvent être échelonnés sur 5 ans. Ils doivent entrainer normalement une diminution de I0 millions par an des dépenses d'entretien courant.

4.1.3. Tronçon SAVE - PARAKOU

Un complement de ballastage s'impose si l'O.C.D.N. ne veut pas risquer des déformations permanentes des rails. L'O.C.D.N. peut disposer de I75 millions sur son budget de renouvellement lui permettant d'acheter et de mettre en oeuvre I25 000 m3 de ballast sur I56 Km, soit pratiquement la totalité du tronçon de I79 Km compte tenu des travaux déjà exécutés.

Ainsi, en I970, la voie principale serait entièrement ballastrée de COTONOU à PARAKOU. Elle serait équipée de rail lourd de 30 Kg sur 308,5 Km. L'équipement en voie légère de 22 Kg subsisterait sur I29,5 Km entre le P.K. I02,5 et le P.K. 232. Son travelage renforcé lui permettrait de différer son remplacement de I5 à 20 ans dans les conditions de trafic prévisibles.

./.

DAHOMEY

O.C.D.N.

FIN 1970

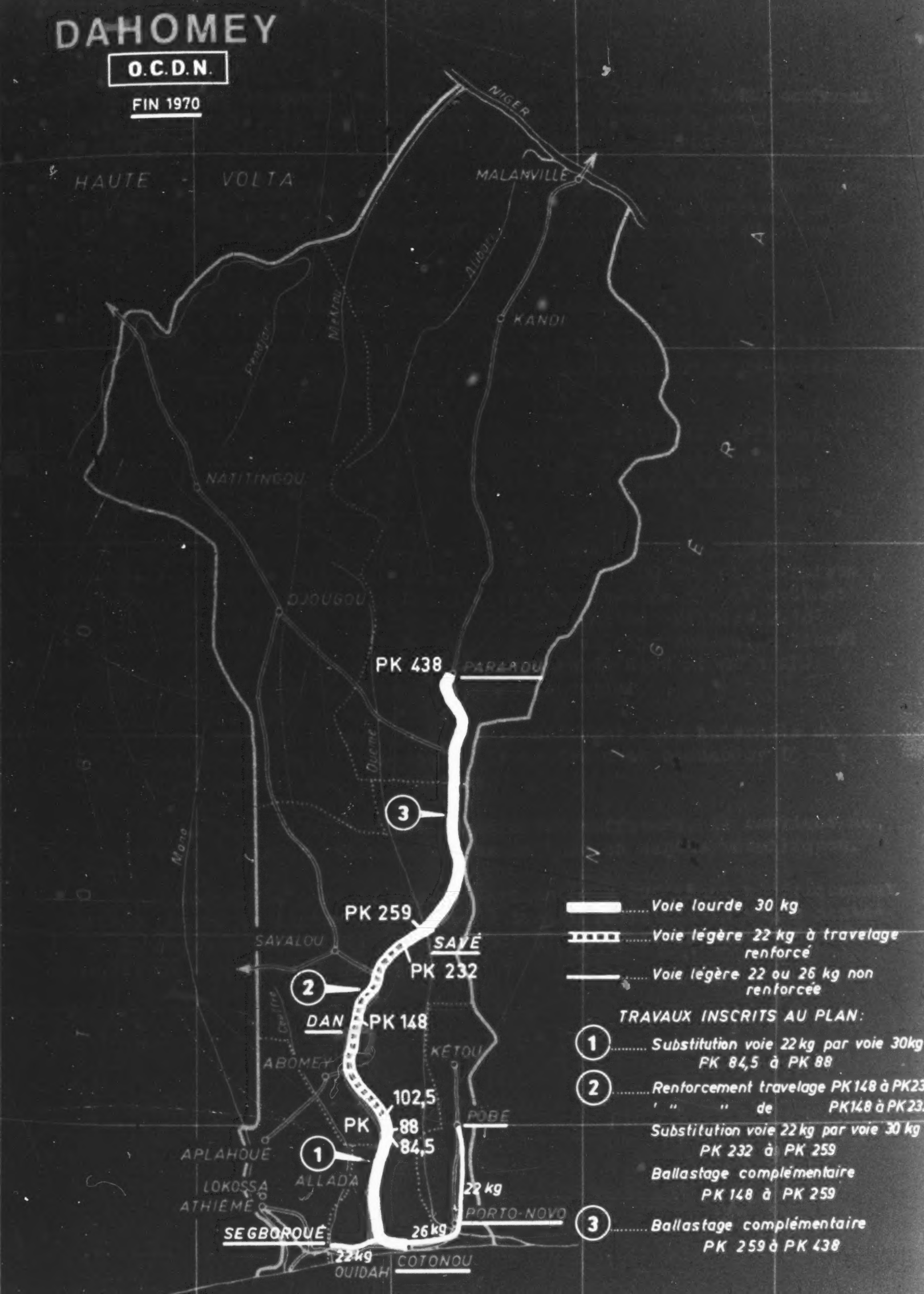

Voie lourde 30 kg

Voie légère 22 kg à travelage renforcé

Voie légère 22 ou 26 kg non renforcée

TRAVAUX INSCRITS AU PLAN:

1 ..... Substitution voie 22 kg par voie 30kg PK 84,5 à PK 88

2 ..... Renforcement travelage PK 148 à PK23
" " " de PK148 à PK23
Substitution voie 22 kg par voie 30 kg PK 232 à PK 259
Ballastage complémentaire PK 148 à PK 259

3 ..... Ballastage complémentaire PK 259 à PK 438

Le prolongement du chemin de fer de PARAKOU à DOSSO coûterait plus de 8.900 millions. La plus value annuelle escomptée serait seulement de 100 millions. Ce projet n'est donc pas inscrit au plan.

La voie côtière serait renforcée entre COTONOU et POBE dans le cas d'une exploitation du calcaire d'ONIGBLO pour la fabrication du ciment. les travaux correspondants sont décrits dans le chapitre "industrialisation".

4.2 Renouvellement du matériel roulant

Le parc actuel de locomotives est surabondant. Les 8 BB Alsthom Diesel électrique peuvent à elles seules supporter un trafic supérieur de 50 % du trafic actuel.

Le parc de locotracteurs est par contre juste suffisant. L'achat de 2 locotracteurs supplémentaires de 300 CV deviendra nécessaire lorsque la cimenterie sera mise en service. La dépense sera de 60 millions.

Le parc d'autorails sera insuffisant dès 1966. Après réforme de 5 ABJ Renault qui auront alors 1. 500 000 Km, et livraison de 2 autorails de 530 CV, il manquera trois unités de 530 CV coûtant 185 millions. l'achat de ces trois nouvelles unités estimées à 185 millions permettra à l' O.C.D.N. de disposer de cinq autorails Diesel électrique de 530 CV pour le trafic voyageurs du Nord et de 3 ABJ Renault de 300 CV pour le trafic voyageurs votier.

Le parc de 7 remorques est insuffisant. Les autorails de 530 CV circuleront avec 3 remorques. Il faudra donc commander 15 - 7 = 8 remorques au prix de 117 millions.

Le parc de voitures voyageurs est suffisant. Il convient de poursuivre la transformation de wagons en bois en wagons métalliques.

Enfin, le parc de wagons marchandises suffisant némériquement est trop pauvre en wagons couverts. La transformation d'un wagon plate-forme en wagon couvert coût 1,5 million. Il faudrait dépenser 75 millions pour les 30 wagons supplémentaires.

./.

4.3. Récapitulation

INVESTISSEMENT	COUT EN MILLIONS DE FRS CFA						OBSERVATIONS
	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL	
1 - VOIE							
COTONOU-DAN	25					25	Financt; OCDN
DAN - SAVE	70	70	70	70	20	300	
SAVE - PARAKOU	15	40	40	40	40	175	financt; OCDN
Total VOIE....	110	110	110	110	60	500	financt; OCDN 200 M.
2 - MATERIEL							
LOCOMOTIVE						néant	
LOCOTRACTEURS					60	60	financt; OCDN
AUTORAILS		65	120			185	
REMORQUES	60	57				117	financt; OCDN
TRANSFORMATION WAGON V.			18	30		48	financt; OCDN
TTANSFORMATION WAGON M.		3	42	30		74	financt; OCDN
Total MATERIEL...	60	125	180	60	60	485	Financt; OCDN 200 M.
3 - TOTAL GENERAL	170	235	290	170	120	985	financt; OCDN 300 M.

III - INFRASTRUCTURE PORTUAIRE

Le DAHOMEY dispose avec le Port de COTONOU récemment ouvert un trafic commercial d'un solide outil du développement.

Qualques aménagements complémentaires sont à apporter au Port de commerce et un port de pêche est à construire dans le cadre de la politique de développement de la pêche maritime.

I) Port de commerce

- Petits aménagements complémentaires du port lui-même :(electrification des hangers amenées d'eau...etc...).

Investissement de 30 millions est à prévoir pour ces travaux qui seront auto-financés par le Port autonome de COTONOU

- Conduite d'huile de palme, en vue de faciliter le stockage et l'embarquement de ces marchandises. L'investissement sera de 22 millions, dont 7 sur le budget d'équipement du Port de COTONOU.

- Construction de bâtiments administratifs (Douanes, Commissariat, Capitainerie, gendarmerie..etc..) Le coût de ces constructions sera de 300 millions CFA, dont IO seront financés par le port lui-même.

- Prolongation du boulevard maritime à la hauteur du port :

Coût de l'investissement : 20 millions CFA

2) Port de pêche

- L'infrastructure coûtera 250 millions CFA
- Le slip way de IOO tonnes coûtera 50 millions CFA
- La chambre frigorifique coûtera 50 millions CFA
- La halle de marée coûtera 30 millions CFA

L'ensemble du port de pêche représente un investissement de 380 millions. Des contracts ont été pris avec le FED pour le financement de cet équipement.

Récapitulation des investissements portuaires

	I966	I967	I968	I969	I970	TOTAL
Port de commerce	30	22	30	20		I02
Port de pêche	-	I25	I25	80	50	380
TOTAL	30	I47	I55	IOO	50	482

CHAPITRE N° XVI

LES AERODROMES

4.I. Situation actuelle

L'infrastructure existante comprend :

- un aérodrome de classe A à COTONOU
- un aérodrome de classe B à PARAKOU
- trois aérodromes de classe C à CANA, NATITINGOU et KANDI.
- quelques aérodromes de classe D.

l'ASECNA exploite actuellement les aérodromes de COTONOU et PARAKOU. Elle sera chargée prochainement d'exploiter les aérodromes de NATITINGOU et KANDI. Les Travaux Publics continueront d'entretenir l'aérodrome de CANA. Les petits aérodromes de brousse sont entretenus soit par les préfets, soit par des particuliers.

L'aérodrome de COTONOU est équipé d'une piste bitumée de 2.400 m permettant l'atterrissage et le décollage à charge réduite (I05 T. au lieu de I40 T.) des quadriréacteurs. La piste est munie d'un balissage lumineux et d'une radio-balise. En cas de mauvais temps, les avions sont déroutés sur ACCRA.

L'aérodrome de PARAKOU est équipé d'une piste en latérite de I.850 m pouvant recevoir les DC3 et broussard des forces aériennes du DAHOMEY. Un radio-phare guide les avions dans un rayon de 75 à I00 Km seulement.

Les aérodromes de CANA, NATITINGOU et KANDI avec leur piste en latérite de I.000, I.200 et I.500 m sont également utilisés par les DC3 et broussard.

Les petites pistes de brousse de faible longueur sont utilisées par les appareils de tourisme.

Des stations météorologiques installées à CANA, SAVE, PARAKOU, NATITINGOU, KANDI, transmettent leurs informations à la station principale de COTONOU qui en assure la diffusion.

4.2. Orientations

En matière d'infrastructure, l'effort principal des cinq dernières années a porté sur l'allongement de la piste de COTONOU. Le trafic actuel, limité à 5 mouvements par semaine pour les quadriréacteurs, son évolution lente et la charge relativement faible des appareils au décollage ne justifient pas un nouvel allongement de la piste jusqu'en I970.

./.

Au cours des cinq prochaines années, l'effort devra porter sur la remise en état des aérodromes secondaires existants et sur l'ouverture de nouvelles pistes. Concernant les aides à la navigation l'effort doit porter principalement sur l'installation à COTONOU d'un système d'attérrissage sans visibilité (système ILS) et sur l'installation d'un radio-phare puissant à PARAKOU.

Enfin, les stations météorologiques doivent être reconstruites sur les aérodromes si elles sont vétustes et doivent être dotées de liaisons radios autonomes avec COTONOU.

4.3. Objectifs I967 et I970

Les objectifs I967 concernent COTONOU, aérodrome international, PORGA, aérodrome touristique à réaliser en même temps que la piste cynégétiques et les aérodromes de brousse. Dès le début I967, les avions pourront attérrir sans visibilité à COTONOU, tandis qu'à la fin I967 les touristes pourront utiliser le terrain de PORGA

Les objectifs I970 concernent les autres aérodromes secondaires.

4.4. Investissements

4.4.I. Aérodrome de COTONOU

La Direction Générale de l'ASECNA étudie actuellement à ses frais l'allongement de la piste de 2.400 m à 3.I00 m.

Elle étudie également une nouvelle aérogare devant remplacer, après I970, l'aérogare actuelle.

En attendant, il convient d'agrandir le hall d'accès devenu trop exigü depuis que les quadriréacteurs fréquentent COTONOU et d'installer un tapis roulant pour le transport des bagages. Les travaux estimés à 3,5 millions seraient à réaliser dès I966.

Pour permettre l'atterrissage par tous les temps et sans visibilité l'installation d'un sustème ILS avec ligne d'approche basse intensité s'impose dès I966. Les équipements et travaux sont estimés à I30 millions.

La liaison-radio ou par fil avec NIAMEY et LOME s'effectuent manuellement. La transmission par télétypes permettrait des communications plus rapides et plus économiques. Les équipements et travaux estimés à 20 millions seraient à réaliser dès I966.

./.

DAHOMEY

AÉRODROMES

FIN 1965

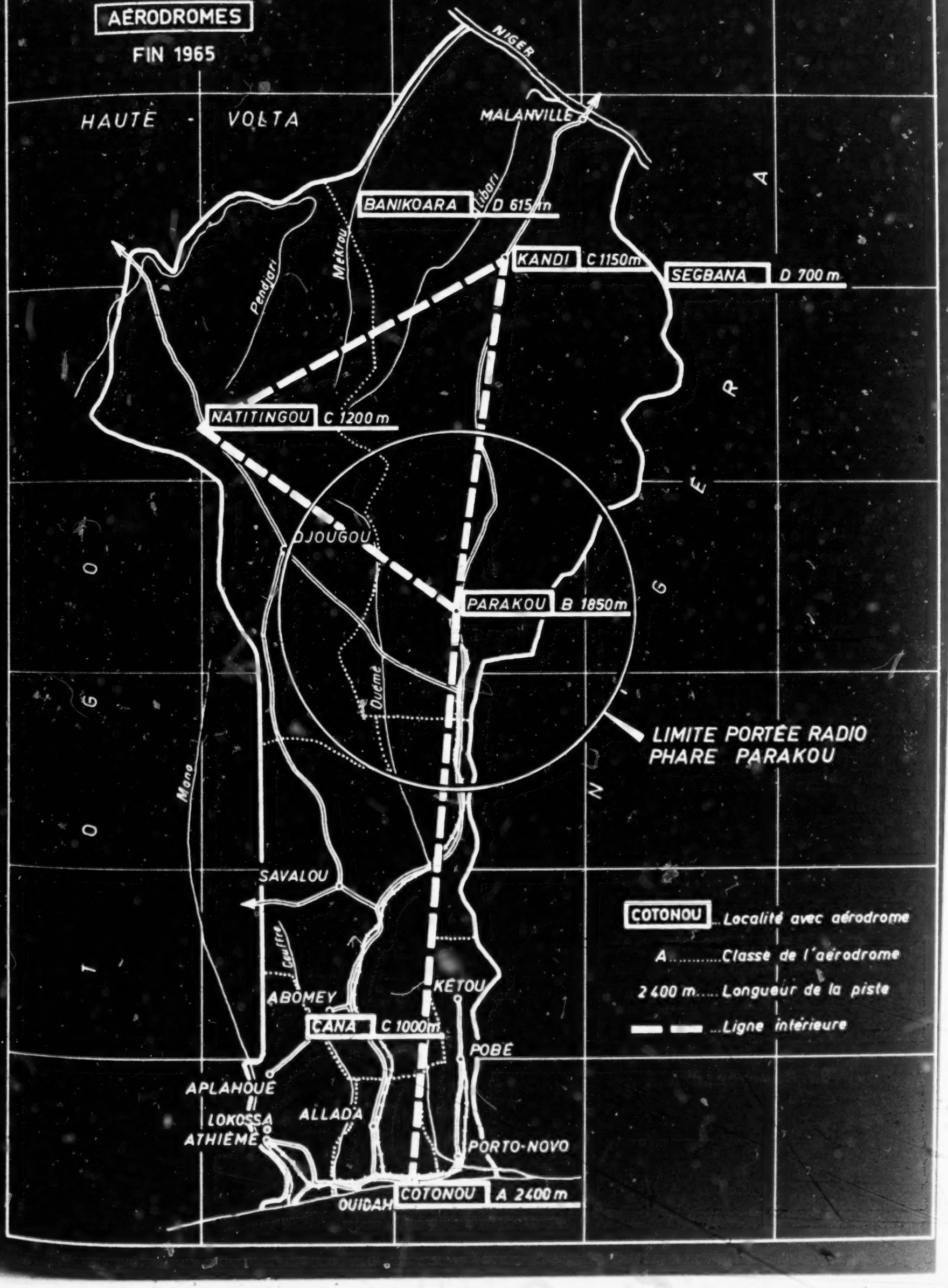

Enfin la collecte et la diffusion des informations météorologiques tributaires actuellement de l'office des postes et télécommunications seraient rendus plus rapides et plus sûres par l'installation d'un réseau radio-autonome comportant à COTONOU 2 emetteurs BLU (dont un secours) estimés à 2,4 millions. Cet équipement serait installé en I968.

4.4.2. Aérodrome de PARAKOU

Cet aérodrome est le second du DAHOMEY par ses dimensions et son trafic (4 mouvements par semaine).

Une tour de contrôle à construire sur la station météorologique actuelle rendrait plus sûres les opérations d'atterrissage et de décollage. Les travaux estimés à 4 millions seraient à réaliser en I968.

D'autre part, la radio-balise actuelle de portée insuffisante, serait à remplacer par un VOR (radio-phare VHF) d'une portée de 300 Km. pour assurer un balisage satisfaisant des routes aériennes Nord-Sud et Est-Ouest. Les équipements et travaux estimés à 30 millions sont à réaliser dès I968.

La station météorologique récemment construite sur l'aérodrome serait équipée en I968 d'un émetteur recepteur BLU de I,2 million servant aux informations météorologiques et aux mouvements des avions.

4.4.3. Aérodrome de CANA

La station météorologique existante serait équipée en I968 d'un emetteur recepteur BLU de I,2 million.

4.4.4. Aérodrome de NATITINGOU

La piste en latérite actuellement usée serait à rechargér en I969. Les travaux sont estimés à 3,6 millions.

La station météorologique vetuste serait reconstruite en I969 sur l'aérodrome et non à NATITINGOU. Les travaux sont estimés à 8,I millions.

Elle serait doté d'un emetteur-récepteur BLU de I,2 million en I969. L'installation servirait à la transmission des informations météorologiques et aux mouvements des avions.

4.4.5. Aérodrome de KANDI

La piste en latérite est à recharger et à drainer dès I968. Les travaux sont estimés à 9 millions.

./.

D'autre part, la station météorologique vétuste est à reconstruire en I968. Les travaux de construction , l'achat du mobilier et le transfert des appareils sont estimés à 8,I millions.

Enfin, la nouvelle station est à doter d'un emetteur-recpteur BLU estimé à I,2 million.

4.4.6. Aérodrome de SAVE

SAVE situé sur la route aérienne COTONOU - PARAKOU, constitue un bon emplacement pour l'aménagement d'un aérodrome de dégagement. Le temps est souvent bouché au Sud de SAVE.

Une piste de 800 m orientée Est-Ouest a été abandonnée au profit d'une nouvelle piste de 600 m orientée sensiblement Nord-Sud dans la direction des vents dominants.

Les travaux de débrousaillement sur cette nouvelle piste sont terminés.

Dans l'avenir, une piste de I.200 m en latérite permettrait de recevoir les DC3 et broussard. Les travaux comprenant le débrousaillement complémentaire, les terrassements et l'exécution d'une couche de base en latérite sont estimés à 8,5 millions. Ils devront être exécutés en I970.

La station météorologique de SAVE très vétuste serait reconstruite sur l'aérodrome entrainant une dépense de 7,8 millions à prévoir en I970.

Elle serait dotée d'un émetteur-récepteur BLU pour la météorologie et le mouvement des avions. La dépense de I,2 million serait à prévoir egalement en I970.

4.4.7. Aérodrome de PORGA

PORGA est à l'une des extrémités d'un circuit touristique important à travers la reserve de la Pendjari et la reserve du W du NIGER.

KANDI à l'autre extrémité est dotée d'un terrain pour DC3 et broussard. La construction d'une piste à PORGA favoriserait le tourisme dans le Nord-Ouest du DAHOMEY en assurant une desserte rapide par avion de cette zone très éloignée des grands centres du DAHOMEY et du NIGER.

La piste de I.200 m x 45 m coûterait 9,6 millions avec le balisage. Elle serait à exécuter en I967.

4.4.8. Petits aérodromes de brousse

Un crédit de 4,4 millions à mettre à la disposition des préfets permettrait d'aménager les petits aérodromes de brousse dont les caractéristiques sont données en annexe.

DAHOMEY

AÉRODROMES

FIN 1970

LIMITE PORTÉE VOR PARAKOU

NIGER

HAUTE - VOLTA

MALANVILLE

BANIKOARA D 615 m
DÉBROUSSAILLEMENT
RECHARGEMENT PISTE

DÉBROUSSAILLEMENT
RECHARGEMENT PISTE

KANDI C 1150m

SEGBANA D 700m

RECHARGEMENT PISTE
RECONSTRUCTION MÉTÉO
EMETTEUR RUPTEUR BLU

PORGA C 1200m
CONSTRUCTION PISTE

Pendjari

Mékrou

NATITINGOU C 1200m
RECHARGEMENT PISTE
RECONSTRUCTION MÉTÉO
EMETTEUR RUPTEUR BLU

DJOUGOU

PARAKOU B 1850m
CONSTRUCTION TOUR CONTROLE
VOR 360 Km DE PORTÉE
EMETTEUR RUPTEUR BLU

Ouémé

Mono

SAVE C 1200m
CONSTRUCTION PISTE
RECONSTRUCTION MÉTÉO
EMETTEUR RUPTEUR BLU

SAVALOU

CANA C 1000m
EMETTEUR RUPTEUR BLU

Couffo

KÉTOU

ABOMEY

POBÉ D 568m
DIVERS

HOUIN AGAMÉ D 700m
DIVERS

LOKOSSA

ATHIÉMÉ

ALLADA

PORTO-NOVO

LIMITE PORTÉE
VOR PARAKOU

OUIDAH

COTONOU C 2400m
AMÉNAGEMENT AÉROGARE SYSTÈME ILS
LIAISON RTT LTT 2 EMETTEURS RUPTEURS BLU

COTONOU ... Localité avec aérodrome

A ..... Classe de l'aérodrome

2400m ..... Longueur de la piste

——— ..... Ligne intérieure

INVESTISSEMENTS	COUT EN MILLIONS DE FRS CFA						OBSERVATIONS
	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL	
AERODROME DE COTONOU.							
Etude allongt. piste						P.M.	Etude ASECNA
Etude nouvelle aérogare						P.M.	" "
Aménagement aérogare.	3,5					3,5	Emprunt
Système ILS	130					130	Financement ASECNA
Liaison RTT.LTT.	20					20	" "
2 Emetteurs-Recepteurs BLU			2,4			2,4	" "
Total COTONOU	153,5		2,4			155,9	
AERODROME DE PARAKOU.							
Construction tour cont.			4			4	
Installation VOR.			30			30	Financement ASECNA
Emetteur-Recepteur BLU			1,2			1,2	" "
Total PARAKOU			35,2			35,2	
AERODROME DE CANA.							
Emetteur-Recepteurs BLU			1,2			1,2	
Total CANA			1,2			1,2	
AERODROME DE NATITINGOU.							
Rechargement piste				3,6		3,6	
Reconstruction météo				8,1		8,1	
Emetteur-Récepteur BLU				1,2		1,2	Financement ASECNA
Total NATITINGOU				12,9		12,9	

./.

4.4.9. Récapitulation (suite)

INVESTISSEMENTS	COUT EN MILLIONS DE FRS CFA						OBSERVATIONS
	I966	I967	I968	I969	I970	TOTAL	
AERODROME DE KANDI.							
Rechargt. et drainage			9			9	
Reconstruction météo			8,1			8,1	
Emetteur-Recepteur BLU			1,2			1,2	Financement ASECNA
Total KANDI			I8,3			I8,3	
AERODROME DE SAVE.							
Construction piste					8,5	8,5	
Construction météo					7,8	7,8	
Emetteur-Recepteur BLU					1,2	1,2	
Total SAVE					I7,5	17,5	
AERODROME DE PORGA							
Construction de piste		9,6				9,6	
Total PORGA		9,6				9,6	
PETITS AERODROMES DE BROUSSE	2,6	1,8				4,4	
Total général	I56,1	11,4	57,1	12,9	I7,5	255	Financement. ASECNA 184,8. arrond à 185 M.

CHAPITRE N° XVII

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

I - SITUATION ACTUELLE

A COTONOU, un nouveau bâtiment abrite le central téléphonique de la Direction de l'Office, le Service des Postes et le Service des Télécommunications et un autre également nouveau, les Comptes Chèques Postaux, la Caisse d'Epargne et les services financiers.

Dans les autres localités, l'effort de construction a été également important.

Les Chèques Postaux effectuent actuellement les paiements à vue à COTONOU et PORTO NOVO et OUIDAH. Leur avoir de 950 M. environ n'est pas générateur d'intérêt.

La Caisse d'Epargne perçoit un intérêt de 4,40 % et doit au client un intérêt de 3,25 %. Son avoir de 310 M. est encore insuffisant. Pour atteindre l'équilibre financier, il faudrait 420 M.

Le telex s'est considérablement développé. L'autocommutateur pour 50 abonnés arrivera prochainement à saturation. Les installations des abonnés appartient à FRANCE CABLE.

FRANCE CABLE assure par radio les liaisons téléphoniques internationales, à l'exception des liaisons avec LOME, LAGOS qui dépendent directement de l'Office.

L'office assure toutes les liaisons téléphoniques intérieures. Les principales lignes sont les suivantes :

o COTONOU-PORTO NOVO	circuit aérien interurbain à 24 voies
o COTONOU-PARAKOU	circuit aérien interurbain à 3 voies
	circuit radio à 1 voie
o PARAKOU-KANDI-MALANVILLE	circuit C H F à 1 voie
o PARAKOU-NATITINGOU	circuit V H F à 1 voie
o PARAKOU-DJOUGOU-NATITINGOU	curcuit V H F à 1 voie

L'OFFICE procède au montage de deux circuits COPPERWELT entre PARAKOU et MALANVILLE et des circuits bifilaires aériens entre APLAHOUE et ABOMEY, NATITINGOU et BOUKOMBE.

./.

Enfin, COTONOU est équipé d'un central automatique de 1.600 lignes, prochainement porté à 2.400, tandis que PORTO NOVO est doté d'un central de 800 lignes.

II - ORIENTATIONS

L'effort doit porter sur :

o Le développement du TELEX

o L'amélioration des liaisons internationales, en particulier avec LOME et LAGOS,

o L'amélioration des liaisons interurbaines et tout particulièrement les deux plus importantes : COTONOU-PORTO NOVO et COTONOU-PARAKOU.

o L'amélioration ou la création de liaisons intérieures

o L'automatisation progressive des interconnexions téléphoniques.

III - OBJECTIFS 1967 et 1970

Pour 1967, seuls ont été retenus les objectifs prioritaires suivants :

- l'extension de l'autocommutateur TELEX
- l'amélioration et le renforcement des liaisons radio maritimes
- l'amélioration des liaisons internationales COTONOU-LOME et COTONOU-LAGOS
- l'amélioration des liaisons interurbaines COTONOU-PORTO-NOVO-COTONOU-PARAKOU
- la réalisation du programme de 1er urgence des lignes intérieures aux groupements
- l'installation d'un central automatique à PARAKOU.

Pour 1970, les autres objectifs ont été retenus.

IV - INVESTISSEMENTS

4.1. Bâtiments et transports

Le programme de construction et refection de bureaux, locaux de service et logement du personnel intéresse les centraux de BOHICON et PARAKOU et les bureaux de postes d'ALLADA, ATTOGON, OUAGBO, KOUANDE et TANGUIETA. estimé à 21,3 M.

Les travaux envisagés doivent permettre d'améliorer la qualité du service offert aux usagers et le rendement des agents.

Le programme de transports prévoit l'achat de 6 véhicules légers, 14 camionnettes et 6 camions. Il est estimé à 20,3 M.

./.

RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

FIN 1965

- Circuit inter-urbain
- Circuit V.H.F. (local)
- Circuit local bifilaire aérien
- Circuit local unifilaire aérien

Gaya
Malanville
Bonikoara
Kandi
Porga
Segbana
Tanguiéta
Natitingou
Kouandé
Boukoumbé
Bembéréké
Birni
Nikki
N'Dali
Djougou
Bodi
Pénéssoulou
Parakou

Gassila
Penessoulou
Bodi
Djougou
Bembereke
Nikki
Natitingou
Kouande
Boukoumbe
N

Bassila
Tchaourou
Pira
Bante
Kilibo
Ouesse
Save
Savalou
Sokponta
Logozohe
Dassa zoume
Paouignan
Djidja
Ketou
Cove
Abomey
Zagnanado
Bohicon
Cana
Zobodome
Pobé
Azové
Aplahoué
Ouaqbo alih
Adjohou
Sakete
Attogon
Igolo
Lokossa
Allada
Dangbo
Kouti
Athieme
Zinvie
Tori bossi
Porto-Novo
Come
Pahou
Djerigbe
Seme
Adjaha
Ouidah
Cotonou
vers Lome
Agoué
Gd popo
OCEAN ATLANTIQUE
1 Segboroué
2 Sava
3 Toricada
4 Ouedo
5 Calavi

Ces achats se justifnent par l'expansion des activités de l'office et en particulier des télécommunications.

4.2. Postes et Services financiers

Le renouvellement de l'équipement concerne particulièrement le matériel mécanographique et les boîtes postales. Il est estimé à 55 millions.

Il correspond au minimum indispensable pour assurer le bon fonctionnement de la Poste et des Chèques Postaux.

4.3. Télécommunications

4.3.1. Télex

L'extension de 50 à 100 abonnés de l'autooommutateur Télex de COTONOU est estimée à 5,5 millions. Elle se justifie par la prochaine saturation de l'autocommutateur actuel et par la rentabilité particulière de l'opération. Cette extension devra être réalisée dans toute la mesure du possible, dès 1966.

Le rachat échelonné sur 3 ans des installations des abonnés appartenant à la Compagnie FRANCE CABLE, s'inscrit dans le cadre de la convention passée avec cette Compagnie. Il est estimé à 10,5 millions pour les 30 installations lui appartenant. Il est rentable dès la 3ème année, les redevances versées à FRANCE CABLE étant supprimées et les redevances d'entretien revenant à l'office.

L'extension du réseau Télex permettra en particulier de créer dans les principales villes un Service de retrait à vue des Chèques Postaux, alors qu'actuellement, dans une ville importante comme PARAKOU, dépourvue d'établissement bancaire, il faut 2 à 3 jours pour retirer des fonds en dépôt à COTONOU.

4.3.2. Téléphone et télégraphe

4.3.2.1. Radio

Le port de COTONOU s'équipe actuellement d'un ensemble emetteur-récepteur de faible importance, pour l'approche des navires.

Par ailleurs, les liaisons à grande distance avec les navires doivent être améliorées et renforcées. L'Office estime les travaux et équipements à 8,8 millions et souhaite les réaliser dès 1966.

Enfin, le renouvellement des équipements de radio-téléphonie et radio-télégraphie de l'Office, est estimé à 55 millions. Il peut-être échelonné raisonnablement sur 5 ans.

./.

4.3.2.2. Liaisons internationales : La liaison COTONOU-LOME par circuits aériens est actuellement saturée. Aux heures de pointe, l'attente est longue. En portant à I2 voies la capacité de la ligne par courants porteurs, la liaison serait assurée normalement pendant les cinq prochaines années. Les travaux estimés à I3,0 M. comprennent en particulier 4,4 M. pour la reconstruction de certains tronçons de ligne. Ils devront être exécutés dès I966.

La liaison V H F COTONOU-LAGOS a fait l'objet d'un accord avec la Nigéria. L'Office du DAHOMEY prend en charge la source d'énergie, les bâtiments et pylônes situés sur son Territoire et l'Office de la Nigéria le reste, qui constitue en fait la part la plus importante.

Les travaux côté DAHOMEY sont évalués à 22 M. Ils devront être éxécutés en I966.

Quant aux relations avec le NIGER, l'un des deux circuits COPPERNELT en cours de construction entre PARAKOU et LALANVILLE permettra une liaison directe et excellente avec NIAMEY. Cette opération est déjà financée.

L'amélioration des liaisons avec les pays voisins ne peut que favoriser le développement des relations économiques entre ces divers pays.

Les liaisons internationales à longue distance sont assurées rappelons-le, par la Compagnie FRANCE-CABLES.

4.3.2.3. Liaisons interurbaines : La liaison COTONOU-PORTO-NOVO est réalisée actuellement par une ligne aérienne à courants porteurs de 24 voies. Elle est insuffisante. Pour augmenter le nombre de voies supplementaires, l'Office avait envisagé de poser un câble coaxial à 36 voies avec possibilité de passer à 60 voies. Cette solution estimée à I03,4 M. a été abandonnée à cause, d'une part de son prix très élevé, et d'autre part des aléas qu'elle présentait, une partie du matériel constituant un prototype.

L'adjonction de 6 voies supplémentaires par courants porteurs ne coûte que 6,6 M. Elle réserve en principe l'avenir jusqu'en I970. En effet, actuellement la liaison est saturée, mais le transfert, déjà amorcé, des Administrations de PORTO-NOVO sur COTONOU devrait réduire sensiblement le taux d'accroissement du trafic. La construction à COTONOU, dans les cinq prochaines années d'un grand building administratif, devrait également favoriser ce transfert. Il n'est pas impossible que la solution retenue suffise même au-delà de I970.

./.

Cet investissement est prioritaire, l'office comptant actuellement à COTONOU I.800 abonnés sur 2.450 abonnés pour l'ensemble du pays.

La liaison COTONOU-PARAKOU est assurée actuellement par un circuit aérien interurbain à 3 voies et un circuit radio à 1 voie exploitée deux heures par jour.

Pour augmenter le nombre de voies, l'Office avait envisagé de poser un câble souterrain entre COTONOU et PAHOU, d'adjoindre un circuit aérien bifilaire entre PAHOU et BOHICON et d'installer un faisceau hertzien entre BOHICON et PARAKOU. Ce projet estimé à 227 M. a été abandonné au profit d'un projet plus simple, comportant l'adjonction de 3 circuits bifilaires nouveaux et le renforcement des appuis entre COTONOU et PAHOU, l'adjonction d'un circuit bifilaire nouveau entre PAHOU et BOHICON, l'adjonction de I2 voies par courants porteurs entre BOHICON et PARAKOU. Ce projet évalué à 28,9 M. devra être réalisé dès I966.

. 4.3.2.4. Liaisons intérieures au groupement. Le programme d'amélioration et de création de lignes nouvelles intéresse 901 Km de lignes, sans compter l'installation de courants porteurs entre BOHICON et DASSA ZOUME d'une part, et BOHICON - SAVALOU d'autre part.

Il répond à un double but :

- Substituer aux circuits unifilaires en fer, vétustes et pratiquement inexploitables, des circuits bifilaires en cuivre.

- Créer des lignes nouvelles bifilaires en cuivre pour remédier à l'isolement des localités importantes non encore reliées au réseau.

Pour l'Office, ces investissements ne sont pas rentables dans la plupart des cas, le trafic prévisible étant très faible. Pour le DAHOMEY, ils présentent cependant un réel intérêt social qu'il ne faut pas négliger. Grâce aux lignes nouvelles, la sécurité des biens et des personnes, la sauvegarde des vies humaines et l'efficacité administrative se trouvent assurées là où elles ne l'étaient pas.

Les travaux dont le détail figure en annexe sont estimés à 82,6 M. Le programme de 1ére urgence sera achevé en 1967 et celui de seconde urgence en 1970.

4.3.2.5. Centraux

Centraux principaux : Seuls COTONOU et PORTO-NOVO sont équipés actuellement de centraux automatiques interconnectés. Trois nouveaux centres importants seraient à équiper en priorité : ABOMEY-BOHICON d'une part, PARAKOU d'autre part.

./.

La réutilisation des équipements anciens de COTONOU et de PORTO-NOVO ne permettrait dans l'avenir que des liaisons interurbaines manuelles entraînant des charges de personnel (standardistes) proportionnelles aux trafic. Les dépenses d'entretien seraient élevées et le renouvellement serait à prévoir dans 5 ans.

L'Office préfère installer des équipements nouveaux à connexion semi-automatique permettant de maintenir les effectifs en personnel, limitant les d"penses d'entretien et exigeant un renouvellement dans I5 ans seulement. L'interconnexion entre les centraux serait rendue automatique dans un deuxième stade. La dépense s'élève à 55 M.

La dotation F.A.C. de I5 M. accordée pour la solution n° 1 en définitive non retenue, serait utilisée à d'autres fins.

Centraux secondaires : Le renouvellement du matériel existant et l'installation de nouveaux centraux (matériel auto rural R 6 et standards manuels) exigerait un investissement minimum de 1,1 M. par an.

4.3.2.6. Récapitulation

INVESTISSEMENTS	MONTANT EN MILLIONS DE FRS CFA						OBSERVATIONS
	I966	I967	I968	I969	I970	TOTAL	
BATIMENTS ET TRANSPORTS							
1- Bâtiments							
Centraux BOHICON		2,2				2,2	Financt Office
PARAKOU	2,2					2,2	"
Bureaux ALLADA			3,3			3,3	"
ATTOGON				3,3		3,3	"
OUAGBO					2,7	2,7	"
KOUANDE,		2,7				2,7	"
TANGUIETA	4,9					4,9	"
Total bâtiments...	7,1	4,9	3,3	3,3	2,7	21,3	
2- Transports							
Véhicules légers 6						3,8	Financt Office
Camionnettes I4						9,3	"
Camions 6						7,2	"
							"
Total transports..	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	20,3	"
Total matériel et transports	11,1	8,9	7,3	7,3	7,0	41,6	Financt Office 35,7 M.

./.

RESEAU TELEPHONIQUE

FIN 1970

Circuit inter-urbain
Circuit Copper - Welt
Circuit V.H.F.
Circuit local bifilaire aérien

N I G E R

vers Niamey
Gaya
Malanville
Bonikoara
Kandi
Segbana
Porga
Tanguiéta
Natitingou
Kouandé
Boukoumbé
Birni
Djougou
Bodi
Pénéssoulou
Parakou
Bembéréké
N'Dali
Nikki
I
II
voie porteuse
N

OCEAN ATLANTIQUE

vers Lomé
(capacité portée à
12 voies)

vers Lagos

1 Segbaroue
2 Savo
3 Toricada
4 Ouedo
5 Calavi
6 Codomey

Agoué
Gd popo
Cotonou
Ouidah
Adjaha
Athiémé
Lokossa
Bopa
Comé
Tori bossi
Porto Novo
Sémé
Akodéha
Zinvié
Massessa
Dangbo
Adjohon
Attogon
Allada
Azové
Aplahoué
Dassa zoumé
Savalou
Logozohé
Paouignan
Dassa
Savé
Djidja
Covè
Zagnanado
Atomey
Zogbodomé
Cana
Bohicon
Ketou
Pobé
Sakété
Kilibo
Ouessé
Parakou
Pénessoulou
Bembéréké
Nikki
Boukoumbé
Natitingou
Kouandé
voie ferrée
II
N

INVESTISSEMENTS	MONTANT EN MILLIONS DE FRS CFA						OBSERVATIONS
	1966	1967	1958	1969	1970	TOTAL	
Report total matériel et transports.....	11,1	8,9	7,3	7,3	7,0	41,6	
POSTE ET SERVICES FINANCIERS							
Renouvellement équipement	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	55,0	Financt Office
TELECOMMUNICATIONS							
1- Télex							
Extension autocommutateur	5,5					5,5	Financt Office
Rachat installations abonnés	3,5	3,5	3,5			10,5	"
Total Télex.....	9,0	3,5	3,5			16,0	
2- Téléphone et Télégramme							
2.1. Radio							
Liaisons radio-maritimes	8,8					8,8	
Renouvellement équipement	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	55,0	Financt Office
2.2. Liaisons internationales							
COTONOU-LOME	13,0					13,0	
COTONOU-LAGOS	22,0					22,0	Financt Office
2.3. Liaisons interurbaines							
COTONOU-PORTO-NOVO	6,6					6,6	
COTONOU-PARAKOU		28,9				28,9	
2.4. Liaisons intérieures au groupement							
Courants porteurs	5,3					5,3	Financt Office
Lignes sur appuis existants	5,9	22,1	3,1	0,9		32,0	"
Lignes sur appuis nouveaux	3,3	14,4	9,3	8,0	10,3	45,3	" = 22,5 M.

./.

INVESTISSEMENTS	MONTANT EN MILLIONS DE FRS CFA						OBSERVATIONS
	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL	
Reports.....	75,9	76,4	23,4	19,9	21,3	216,9	
2.5. Centraux							
Centraux principaux :							
ABOMEY-BOHICON			33,0			33,0	
PARAKOU		22,0				22,0	
Centraux secondaires :	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	5,5	Financt Office
Total téléphone et télégraphe.....	77,0	99,5	57,5	21,0	22,4	277,4	
Total télécommunications	86,0	103,0	61,0	21,0	22,4	293,4	
Total général.....	108,1	122,9	79,3	39,3	40,4	390,0	

Ce programme serait financé par l'Office à concurrence de 250 Millions et par les aides extérieures à concurrence de 140 Millions.

* * *

SECTION IV

LES EQUIPEMENTS URBAINS

CHAPITRE N° XVIII

INFRASTRUCTURE URBAINE

I - SITUATION ACTUELLE

En 1963, environ 247.000 Dahoméens vivaient dans les villes. En 1967 ils seront 296.000 et 336.000 en 1970. L'infrastructure urbaine ne se développe pas aussi vite que la population. Deux des principales causes de ce retard sont les suivantes :

- Faible densité de la population urbaine

L'habitat est dispersé. L'infrastructure urbaine est par suite très étendue. Il en résulte que par habitant, le coût de cette infrastructure est très élevé. Comme les moyens financiers sont toujours limités il s'ensuit également que l'infrastructure existante est très souvent incomplète.

A titre d'exmple dans une ville comme COTONOU le réseau de distribution d'eau ne couvre que le tiers de la superficie de la ville.

- Faible tarification de l'eau et de l'électricité

Généralement les tarifs sont trop bas. Il en résulte que les recettes sont nettement insuffisantes. Elles assurent tout juste le paiement des salaires et carburants. Aucun fond de renouvellement n'est constitué de sorte qu'en cas de panne sérieuse, il faut faire appel à une aide extérieure. Cette aide se fait souvent attendre. C'est pourquoi certaines installations sont arrêtées pendant de longs mois.

II - ORIENTATIONS

Beaucoup de villes n'ont ni plan topographique ni plan d'urbanisme. Leur développement est trop souvent anarchique. Des études d'urbanisme s'imposent dans les principaux centres en veillant tout particulièrement à densifier l'habitat pour réduire le prix par habitant de l'infrastructure.

D'autres part les besoins en infrastructure urbaine dépassent très largement les possibilités financières. Il faut donc se fixer des priorités.

./.

La quasi unamité s'est faite sur les priorités suivantes :

Priorité n° 1 : l'eau qui influe fondamentalement sur la santé des habitants

Priorité n° 2 : l'assainissement qui joue également un rôle important dans la santé des habitants

Priorité n° 3 : l'électricité qui demeure dans de nombreux cas un élement de confort

Enfin la tarification de l'eau et de l'électricité est à revoir. Généralement l'eau et l'électricité reviennent nettement plus cher dans les petits centres que dans les grands et sont vendus nettement moins cher. En confiant à un même organisme l'exploitation des centres grands et petits et en fixant un prix suffisant pour l'eau et l'electricité, il doit être possible d'atteindre globalement l'équilibre financier sans pour cela pratiquer des tarifs trop élevés dans ces petits centres.

III - OBJECTIFS

Pour 1967 les principaux objectifs sont les suivants :

- Urbanisme

Terminer les plans de 20 centres en cours d'établissement. Ils conditionnent l'élaboration des plans directeurs et la réalisation des travaux.

- Alimentation en eau

Etudier les possibilités des nappes aquifères de COTONOU DASSA ZOUME et PARAKOU qui conditionnent les travaux.

Remettre en état les installations actuellement en panne

Terminer les installations inachevées (POBE, BOHICON, DJOUGOU).

- Assainissement

Compléter l'assainissement pluvial de PORTO NOVO

- Electification

Augmenter la puissance de la centrale de COTONOU et étendre les réseaux sous concession.

Etudier le problème des petites électrifications.

./.

Pour 1970, les objectifs principaux sont les suivants :

- Urbanisme

Dresser les plans directeurs de dix centres importants.

- Alimentation en eau

Etendre l'alimentation en eau de COTONOU

Etudier et réaliser éventuellement de nouvelles alimentations.

- Assainissement

Compléter l'assainissement pluvial d'OUIDAH

- Electrification

Augmenter à nouveau la puissance de la Centrale de COTONOU et étendre les réseaux sous concession.

Réaliser un premier programme de travaux dans les petits centres.

- Ouvrages lagunaires

Réaliser l'ouvrage dans le débouché lagunaire de COTONOU.

IV - INVESTISSEMENTS

4.1. Urbanisme

4.1.1. Etudes topographiques

En 1962 l'I.G.N. a réalisé une couverture aérienne au 1/5000 des 20 centres suivants énumérés d'Ouest en Est et du Sud au Nord.

GRAND POPO, ABOMEY, CALAVI
ATHIEME, LOKOSSA, BOPA, ALLADA, ADJOHON, SAKETE, POBE
BOHICON, COVE
SAVALOU, DASSA ZOUME, SAVE
TANGUIETA, BEMBEREKE, NIKKI
BANIKOARA, SEGBANA
KALANVILLE.

./.

La stéréopréparation est en cours. Elle sera terminée en 1966 par le Service Topographique.

Pour que le travail exécuté ou en cours soit exploitable il faudra procéder à la restitution et à l'édition des cartes. La dépense est de 8 millions pour les 20 centres.

Les plans au I/5.000 sont les documents de base indispensables pour toutes les études d'urbanisme.

4.1.2. Etudes d'urbanisme

Les études d'urbanisme seront associées aux études d'eau, d'assainissement et d'électrification, le plan directeur des villes étant accompagne des plans directeurs des réseaux. Il parait en effet indispensable de ne pas dissocier ces études qui interfèrent tres largement.

Parmi les nombreux centres à urbaniser, un programme de IO centres a été retenu. Il concerne les localités suivantes.

- Préfectures.

Toutes les préfectures n'ayant pas de plan d'urbanisme ou ayant un plan périmé à savoir : PORTO NOVO, LOKOSSA, ABOMEY, NATITINGOU, Pour ces centres les plans topographiques existent ou sont en cours d'établissement.

- Sous-préfectures

OUIDAH, POBE, BOHICON, KETOU, SAVE, KANDI.

Pour l'ensemble des IO centres les études d'urbanisme sont estimées à 40 millions.

./.

4.1.3. Récapitulation urbanisme

INVESTISSEMENT	COUT EN MILLIONS DE FRS CFA.						OBS.
	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL	
- Urbanisme							
Etudes topographiques		8				8	
Etudes d'urbanisme							
PORTO NOVO	9						
LOKOSSA			3				
ABOMEY		5					
NATITINGOU				3			
OUIDAH			5				
POBE			3				
KETOU				3			
BOHICON			3				
SAVE					3		
KANDI					3		
Total études d'urbanisme	9	I3	I4	6	6	48	

4.2. Alimentation en eau (études et travaux)

4.2.1. COTONOU

L'eau qui alimente la ville est puisée à I3 Kms de COTONOU dans la nappe du Continental Terminal.

Le réseau de distribution de 66 Kms de longueur couvre seulement le tiers de la ville.

L'extension de la distribution à la totalité de la ville implique une exéllente connaissance de la nappe. Le Bureau Archambault a déjà dégrossi le problème. L'étude détaillée qui s'impose est estimée à I8 millions.

./.

L'O.N.S. a fourni le projet d'amélioration et d'extension du système d'approvisionnement en eau potable de la ville. Les prévisions de consommations sont les suivantes.

ANNEE	I965	I970	I975
POPULATION VILLE ET BANLIEUE	I30.000	I66.000	205.000
CONSOMMATION MOYENNE	3.800 m3/j	5.800 m3/j	I5.000 m3/j
CONSOMMATION MAXIMALE	5.500 m3/j	8.700 m3/j	22.600 m3/j

Les investissements prévus comprennent :

Nouvelles installations de GODOMEY (3 forages, tour de neutralisation, 2ème réservoir bâche station de refoulement).	I88 millions
Deuxième conduite d'amenée (diamètre 600 mm)	209 millions
Nouveaux réservoirs (capacité 6000 m3)	I78 millions
Extension du réseau	535 millions
TOTAL.....	I.II0 millions.

Dans le cadre du plan quinquennal il conviendrait de réaliser :

- les nouvelles installations de GODOMEY	I88 millions
- la deuxième conduite d'amenée	209 millions
- les nouveaux réservoirs (1ère tranche 4000 m3)	I05 millions
- une extension du réseau (1ère tranche)	I98 millions
TOTAL.....	700 millions.

./.

Des contacts ont été pris avec BRUXELLES en vue de faire financer par le FED sous forme de subventions les travaux d'adduction et sous forme d'emprunt à 2 % sur 30 ans avec différé de 10 ans les travaux de stockage et de distribution d'eau.

Les travaux envisagés rentabiliseraient les anciennes et les nouvelles installations tout en abaissant le prix de revient de l'eau. Ce prix actuellement de 40 frs s'établirait alors entre 20 et 35 frs.

Il convient de noter que la capacité de stockage d'eau de 1.000 m3 actuellement passera à 2.000 m3 après mise en service du chateau d'eau de la Patte d'oie en cours de finition et du chateau d'eau du Port à réaliser avant la mi 1964. D'autre part le réseau de distribution doit être étendu au nouveau lotissement des cocotiers avant la mi 1966, ces travaux sont déjà financés.

4.2.2. PORTO NOVO

Actuellement deux forages implantés à OUANDO sur la route d'IGOLO alimentent un réservoir de 750 m3 situé en ville. Le réseau de distribution est embryonnaire.

Les installations actuelles ne seront rentabilisées qu'après extension du réseau.

L'étude du réseau existe. Elle a cependant besoin d'être mise à jour. L'O.M.S. s'est proposée de financer cette opération. Elle doit en octobre envoyer en mission pour 2 mois deux techniciens.

Les travaux chiffrés à 170 millions comprendront une première tranche de 100 millions réalisable au cours du prochain plan. Il concerneront exclusivement le réseau de distribution (maillage des grosses canalisations existantes et pose de grosses canalisations pour l'alimentation de nouveaux quartiers.

4.2.3. LOKOSSA

L'installation actuelle comporte un forage, un groupe motopompe (en panne), un petit réservoir et une fontaine. Les bâtiments administratifs ne sont pas raccordés. Faute d'eau la nouvelle maternité n'a pas encore été mise en service 2 ans après sa construction.

A partir du plan directeur du réseau d'eau qui sera établi dans le cadre des études d'urbanisme une étude d'avant-projet sera nécessaire. Elle coûtera 2 millions.

./.

Les travaux comprendront la remise en état des installations actuelles, la construction d'un réservoir et la pose d'un réseau de distribution. Ils sont chiffres à I4 millions.

4.2.4. PARAKOU

L'eau est puisée dans la nappe des arènes granitiques. L'installation comprend cinq puits pouvant fournir 600 m3/j, un réservoir et un réseau de distribution.

Il paraît indispensable de déterminer les possibilités réelles de la nappe de PARAKOU et vraisemblablement de rechercher à l'Okpara un captage en rivière pour un avenir plus lointain. L'étude coûterait I0 millions.

Un second réservoir et des extensions du réseau sont souhaitables. Estimés à 20 millions ces travaux ne devront être entrepris qu'après avoir déterminé les possibilités réelles de la nappe.

4.2.5. NATITINGOU

L'alimentation en eau est gravitaire. Le barrage existant, n'est pas étanche. Il faudrait le réparer et le surélever pour que de février à mai le manque d'eau ne se fasse plus sentir. D'autre part le périmetre du bassin de retenue devra être protégé. Les travaux sont estimés à I,5 millions.

4.2.6. Autres centres

4.2.6.1. Remise en état des installations existantes

A KETOU l'alimentation en eau est en panne depuis plusieurs mois. Le groupe motopompe est à remplacer moyennant une dépense estimée à 2 millions.

A BEMBEREKE l'installation gravitaire déjà ancienne est à renouveler. Les tuyauteries datent de I948. Leur remplacement et l'installation de 3 nouvelles bornes fontaines coûteront 3,8 millions.

4.2.6.2. Achèvement d'installations incomplètes

A POBE un forage profond demeure inexploité. Pour qu'il puisse alimenter la ville et la station expérimentale de l'IRHO il faut réaliser les travaux suivants :

- station de pompage (bâtiment et équipement)	3 millions
- conduite d'adduction	I,8 "
- chateau d'eau	9,8 "
- réseau de distribution	I3,5 "
- somme à valoir	I,9 "
	30,0 millions

L'eau reviendrait à 60 frs environ. Actuellement en saison sèche une eau douteuse est vendue 500 frs le m3.

A BOHICON, un forage avec sa station de pompage et une conduite d'adduction ont été réalisés. La construction d'un château d'eau et d'un réseau de distribution permettrait la mise en route de l' alimentation en eau. Les travaux coûteraient 33 millions.

A SAVALOU l'adduction et la distribution ont été réalisés depuis plusieurs années. Le captage en rivière fournit une eau très polluée. Il faut compléter l'installation avec une station d'épuration de l'eau estimée à I5 millions.

A SAVE la situation est la même. Une station d'épuration coûterait également I5 millions.

A DJOUGOU le barrage fuit et le réseau de distribution secondaire est inéxistant. Les travaux de remise en état du barrage et d'extension du réseau sont chiffrés à 7 millions.

A KOUANDE une source captée alimente une borne fontaine. Le captage de deux autres sources et les conduites d'aménée compléteraient l'installation pour une dépense de I million.

4.2.6.3. Nouvelles installations

L'alimentation de COME, GRAND POPO et des villages intermédiaires (I.700 habitants) à partir du forage de COME qui débite 30 m3/h est à étudier. L'avant-projet est estimé à 4 millions.

Il en est de même de l'alimentation de OUAGBO, ALLADA et des villages intermédiaires (6.000 habitants) à partir du forage de OUAGBO. L'étude est estimée à 4 millions.

ABOMEY CALAVI n'est pas raccordée à l'adduction d'eau de COTONOU bien que le centre de captage de GODOMEY soit seulement à 6 Kms de la localité. Le coût des travaux est estimé à I5 millions.

./.

A SAKETE l'étude de l'alimentation en eau coûterait I million.

DASSA ZOUME est très déshèritée. Une étude de ressources en eau est particulièrement urgente. Elle est estimée à IO millions.

Sans attendre les résultats de cette étude l'aménagement d'une petite source existante rendrait dès à présent de grands services. Les travaux sont chiffrés à 3,5 millions.

A NIKKI il n'y a pas d'eau. Une étude préliminaire de la nappe a été faite par M.M.LELONG et LESSART. Elle sera poursuivie dans le cadre de l'étude des ressources du sous sol.

4.2.6.4. Cas particulier

Les localités de BASSILA, BOUKOMBE, TANGUIETA, BANIKOARA et SEGBANA ont des puits en nombre insuffisant.

De nouveaux puits seront forés dans le cadre de l'opération d'hydraulique rurale.

4.2.7. Récapitulation

INVESTISSEMENT	COUT EN MILLIONS DE FRS CFA						OBS.
	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL	
ALIMENTATION EN EAU							
COTONOU							
Etude nappe Godomey	18					18	
Travaux :							
nouvelles installations de Godomey		94	94			188	
conduites		104	105			209	
réservoirs			105			105	
extension réseau			65	65	68	198	
Total COTONOU	18	198	369	65	68	718	
PORTO NOVO							
Etudes	-	-	-	-	-	p.m.	OMS
Travaux	40	40	30	30		100	
Total PORTO NOVO		40	30	30		100	

./.

INVESTISSEMENT	COUT EN MILLIONS DE FRS CFA						OBS.
	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL	
LOKOSSA							
Etudes	-	-	-	2	-	2	
Travaux	-	-	-	-	14	14	
Total LOKOSSA				2	14	16	
PARAKOU							
Etudes	-	10		-	-	10	
Travaux			20			20	
Total PARAKOU		10	20			30	
NATITINGOU							
Etudes	néant						
Travaux	1,5	-	-	-	-	1,5	
Total NATITINGOU	1,5	-	-	-	-	1,5	
AUTRES CENTRES							
Remise en état							
KETOU	2					2	
BEMBEREKE		3,8				3,8	
Achèvement installations							
POBE	30					30	
BOHICON		33				33	
SAVALOU			15			15	
SAVE				15		15	
DJOUGOU		7				7	
KOUANDE				1,2		1,2	
Nouvelles installations							
COME, GRAND POPO (études)			4			4	
OUAGBO, ALLADA (études)				4		4	
ABOMEY CALAVI (travaux)					15	15	
SAKETE (études)					1	1	
DASSA ZOUME (etudes et T)	13,5					13,5	
NIKKI (études)						p.m.	
TOTAL AUTRES CENTRES	45,5	43,8	19	20,2	16	144,5	
TOTAL GENERAL	65,0	291,8	438,0	117,2	98,0	1010	

./.

4.3. Assainissement

4.3.I. COTONOU

Après établissement d'un plan directeur et d'un avant-projet d'importants travaux d'assainissement pluvial (bassins A.B.C.L.) commencés depuis la mi 1964 s'acheveront fin 1965. Le FED finance les travaux estimés à 500 millions.

Des études d'avant-projet financées également par le FED doivent être entreprises pour l'assainissement des bassins D.F.G.I.J.M.N.R.T.U.

Un reliquat de crédit de 100 millions permettra sans doute de réaliser l'assainisement des bassins D et M.

Rien d'autre ne sera entrepris au cours du plan, compte tenu de l'importance des travaux d'assainissement en cours de réalisation et de l'effort considérable à faire dans le domaine de l'eau.

4.3.2. PORTO NOVO

Un avant-projet d'assainissement pluvial établi par le SETHYP est à mettre à jour pour une dépense de 5 millions.

La realisation d'une tranche de travaux de 25 millions permettrait de solutionner les cas les plus urgents.

4.3.3. ABOMEY

Peu de chose a été fait pour l'assainissement de cette ville. Une étude d'avant-projet chiffrée à 5 millions et une première tranche de travaux estimée à 25 millions permettraient d'assainir partiellement la ville.

4.3.4. PARAKOU

Trois marigots traversent la ville. Un crédit de 3 millions demandé par la commune permettrait un premier assainissement.

4.3.5. NATITINGOU

Des bas fonds malsains entraînent un paludisme chronique. Un crédit de I,5 million permettrait un assainissement sommaire de ces bas fonds.

4.3.6. AUTRES CENTRES

Chaque année d'importants dégâts sont causés par le ruissellement des eaux dans le ville de OUIDAH.

./.

Or, un avant-projet a été établi par la SETHYP. Il conviendrait de ce remettre à jour moyennant une dépense de 5 millions environ.

Une première tranche de travaux de 25 millions permettrait de traiter les problèmes les plus urgents.

A SAVE bâtie au pied des montagnes, les eaux de ruissellement dégradent les fossés non revétus et les chaussées. Un programme de travaux à 4,2 millions améliorerait nettement la situation.

A BE BEREKE la situation est comparable. Un programme de travaux 4,6 millions permettrait une nette amélioration.

A KOUANDE un programme modeste de 0,7 million peut être retenu.

4.3.7. Récapitulation

INVESTISSEMENTS	COUT EN MILLIONS DE FRS CFA						OBSERVATIONS
	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL	
ASSAINISSEMENT							
COTONOU						p.m.	travaux financés en cours d'exécution.
PORTO NOVO							
Etudes	5					5	
Travaux		25				25	
Total PORTO NOVO	5	25				30	
ABOMEY							
Etudes		5				5	
Travaux			25			25	
Total ABOMEY		5	25			30	
PARAKOU							
Travaux		3				3	
Total PARAKOU		3				3	
NATITINGOU							
Travaux	I,5					I,5	
Total NATITINGOU	I,5					I,5	
Autres centres							
OUIDAH			5	25		30	
SAVE			4,2			4,2	
KOUANDE		0,7		4,6		5,3	
						39,5	
Total général	6,5	33,7	34,2	29,6		I04	

4.4. Electrification

4.4.I. Installation en concession

La Compagnie Centrale de Distribution d'Energie Electrique est concessionnaire des électrifications de COTONOU, PORTO NOVO, OUIDAH et PARAKOU.

Aux termes de la Convention de concession elle doit assurer à ses frais l'augmentation de puissance des centrales de COTONOU, PORTO NOVO et PARAKOU en fonction de la demande.

Actuellement les trois centrales existantes sont équipées comme suit :

COTONOU.....	7 groupes	Totalisant.....	7.200 KVA
PORTO NOVO.....	3 groupes	Totalisant.....	660 KVA
PARAKOU.....	3 groupes	Totalisant.....	270 KVA

La CCDEE a fait des prévisions d'augmentation de puissance jusqu'en I967 en supposant que la consommation qui augmentait de II,5 % entre I963 et I964, accusait un fléchissement à 8,5 % entre I964 et I965 pour augmenter ensuite régulièrement de I0 %. Ces prévisions ont été calculées jusqu'en I970. Elles figurent dans le tableau suivant :

	I965	I966	I967	I968	I969	I970	TOTAL
COTONOU	7.200	-	I.500	-	I.500	I.500	II.700
PORTO NOVO	660	-	-	-	-	-	660
PARAKOU	270	-	-	-	-	-	270

L'investissement correspondant serait de 300 millions.

D'autre part la Compagnie perçoit au profit des circonscriptions urbaines une taxe de 2 frs par KWH BT vendu et de I frs par KWH HT vendu.

Les prévisions de recettes pour les prochaines années sont les suivantes :

./.

ANNEE	I966	I967	I968	I969	I970	TOTAL
Recettes BT	29080000	32000000	35200000	38720000	42600000	I77600000
Recettes T	6400000	7040000	7740000	8520000	9370000	39070000
	35480000	39040000	42940000	47240000	5I970000	2I6670000
arrondi à	35 M.	39 M.	43 M.	47 M.	52 M.	2I6 M.

Elles se répartissent tres approximativement comme suit :

	I966	I967	I968	I969	I970	TOTAL
COTONOU	28,0	3I,3	34,6	37,7	4I,6	I73,2
PORTO NOVO	4,2	4,6	5,I	5,6	6,3	25,8
OUIDAH	2,I	2,3	2,5	2,8	3,I	I2,8
PARAKOU	0,7	0,8	0,8	I,0	I,0	4,2
TOTAL...	35,0	39,0	43,0	47,0	52,0	2I6,0

4.4.2. Autres installations

Les installations composées de matériel disparate sont confiées trop souvent à du personnel insuffisamment qualifié.

Il conviendrait tout d'abord de faire établir l'inventaire des installations existantes et le programme des remises en état, renforcement et extensions.

Le programme devra tenir compte des recommandations suivantes :

- Chaque centrale devra comporter au minimum deux groupes pour assurer la permanence de la distribution et d'obtenir un meilleur rendement des groupes.

./.

- Une gamme très limitée de groupes de même fabrication devra être déterminée pour limiter le stock de groupes et des pièces de rechange et faciliter les extensions par interchangéabilité des groupes.

- La basse tension et la haute tension seront normalisées ainsi que les spécifications des réseaux.

L'exploitation des réseaux et la tarification seront également réformées.

Pour cette étude et une première phase de travaux un crédit de 46 millions est réservé.

4.4.3. Récapitulation

INVESTISSEMENTS	COUT EN FRS CFA						OBSERVATIONS
	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL	
Installations sous concession							
centrale COTONOU		100		100	100	300	financement CCDEE
réseau COTONOU	28,0	31,3	34,6	37,7	41,6	173,2	(financement
réseau PORTO NOVO	4,2	4,6	5,1	5,6	6,3	25,8	) (assuré
réseau OUIDAH	2,1	2,3	2,5	2,8	3,1	12,8	taxe préfectorales
réseau PARAKOU	0,7	0,8	0,8	0,9	1,0	4,2	
Autres installations.	16		30			46	financement extérieur
Total	51	139	73	147	152	562	

Les études et travaux C.C.D.E.E. d'électrification seraient en résumé financés comme suit :

C.C.D.E.E. (centrale COTONOU)	300 millions
Taxe préfectorale (COTONOU, PORTO NOVO, OUIDAH PARAKOU)	216 ''
Aide extérieure	46 ''
	562 ''

./.

4.5. Ouvrages lagunaire à COTONOU

Depuis I959 la lagune de COTONOU est ouverte en permanence. Les vitesses et les échanges d'eau augmentent de même que la section du débouché.

L'écoulement plus rapide des crues provoque une diminution de la matière fertilisante en suspension dans l'eau du lac. L'augmentation de la salinité provoque un développement très net des tarets qui attaquent les acadjas des pêcheurs . Enfin des poissons carnivores se multiplient et mangent les poissons herbivores.

La production des poissons est en baisse certaine (I5 000 T. en I964 au lieu de I9 000 T.).

D'autre part les berges de la lagune s'érodent sous l'action de la houle qui pénètre dans la lagune et du courant qui est plus rapide que par le passé.

Pour remédier à cette situation nouvelle, la construction d'un ouvrage lagunaire a été envisagée et une première étude entreprise.

L'ouvrage comporterait deux digues en enrochements, barrant partiellement la lagune au droit du Boulevard Saint Michel. L'étranglement aurait pour effet de réduire les vitesses en section normale et les échanges d'eau et par conséquent de favoriser la production de poissons et limiter les phènomènes d'érosion des berges.

Cet ouvrage serait de plus l'ébauche d'un ouvrage de franchissement de la lagune les deux digues construites servant de rampe d'accès au futur pont.

L'étude économique et technique de l'endiguement coûterait I5 millions.

Les travaux de construction de l'ouvrage lagunaire et des protections des berges coûteraient 325 millions se décomposant comme suit :

Ouvrage lagunaire.....	250 M.
Protection des berges.....	75 M.
	325 M.

./.

INVESTISSEMENTS	COUT EN MILLIONS DE FRS CFA						OBS.
	I966	I967	I968	I969	I970	TOTAL	
Etudes	I5					I5	
Travaux							
Ouvrage principal		I25	I25			250	
Protection des berges		25	25	25		75	
	I5	I50	I50	25	-	340M	

4.6. Habitations

4.6.I. Habitations administratives

L'Etat Dahoméen cherche à réduire le plus possible ses dépenses de fonctionnement. Dans cette optique les fonctionnaires doivent de plus en plus se loger à leurs frais.

Cependant deux catégories de fonctionnaires échappent à cette règle.

- Les fonctionnaires de rang élevé travaillant le plus souvent hors de leur lieu de résidence habituelle (les préfets par exemple).
- Les fonctionnaires dont la présence sur les lieux même de leur travail est indispensable (médecins...).

Un programme modeste de constructions a été retenu pour les fonctionnaires. Il comporte la construction de 50 logements répartis sur 5 ans. Le coût de l'opération est estimé à I00 millions.

4.6.2. Habitations privées.

La construction privée marque depuis plus d'un an certain fléchissement. Les réductions de salaire administratifs décidées par le Gouvernement risquent d'accuser ce fléchissement.

Il parait raisonnable de tabler sur un investissement annuel de 300 millions soit I500 millions pour les cinq prochaines années.

./.

4.6.3. Récapitulation habitations

INVESTISSEMENTS	COUT EN MILLIONS DE FRS CFA						OBS.
	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL	
HABITATIONS							
Habitations administratives	20	20	20	20	20	100	
Habitations privées	300	300	300	300	300	1500	
TOTAL.....	320	320	320	320	320	1600	

4.7. Récapitulation générale . Infrastructure urbaine

INVESTISSEMENTS	COUT EN MILLIONS DE FRS CFA						OBS.
	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL	
Urbanisme	9,0	13,0	14,0	6,0	6,0	48	
Alimentation en eau	65,0	291,8	438,0	117,2	98,0	1010	
Assainissement	6,5	33,7	34,2	29,6	-	104	
Electrification	51	139,0	73,0	147,0	152	562	
Ouvrage lagunaire	15,0	150,0	150,0	25,0	-	340	
Habitations	320,0	320,0	320,0	320,0	320,0	1600	
TOTAL.....	466,5	947,5	1029,2	644,8	576,0	3664	

SECTION V

LE SECTEUR SOCIAL ET ADMINISTRATIF

ENSEIGNEMENT

INTRODUCTION

Le plan de scolarisation établi en I96I par Botti et Vezinet, à la demande du gouvernement dahoméen se proposait notamment les objectifs suivants :

I°) Accroître le taux global de scolarisation primaire et réduire le déséquilibre entre les différentes régions du pays de façon à renforcer l'unité nationale.

2°) Proposer un système d'éducation permettant d'obtenir de la population une participation accrue à l'effort de développement économique et social.

Pour ce faire, il était prévu de :

1°) Faire progresser le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire de 23 % en I96I à 30 % en I965. Cet objectif a été sensiblement atteint.

2°) Introduire l'enseignement agricole dans l'enseignement primaire, ceci a été réalisé en I965 . Des jardins et des champs scolaires ont été créés dans chaque école. Il reste à normaliser cet enseignement en complétant la formation des maitres et en les dotant de programmes précis.

3°) Réduire la disparité entre les régions , cet objectif n'a pu être réalisé, notamment en raison des réticences des populations du Nord. Par contre, les prévisions ont été largement dépassées dans les départements du Sud.

4°) Créer des écoles coopératives destinées, soit aux jeunes non scolarisés ayant dépassé l'âge scolaire, soit aux élèves ayant accompli leurs études primaires. Les établissements devraient donc donner aux jeunes dahoméens une initiation agricole, artisanale et coopérative, propre à faciliter leur insertion dans la production rurale. Jusqu'à présent , les projets n'ont pu être suivis de réalisations, malgré leur intérêt évident.

5°) Accroître l'effectif des CEG (1° cycle de l'enseignement secondaire). Cet objectif a été dépassé puisqu'à la rentrée de I964, 28I8 élèves sont rentrés en 6eme au lieu des 2500 prévus pour cette date. L'extraordinaire profilération des CEG privés, surtout non conventionnels en est la cause.

./.

6°) Développer l'enseignement du second cycle secondaire. A la rentrée de I964, II7I élèves étaient inscrits dans les diverses classes publiques et privées du 2eme cycle contre 673 en I96I.

7°) Accroître les effectifs de l'enseignement technique. En fait, celui ci a régressé, faute de débouchés pour ses élèves.

Tel est le point actuel de la situation, à partir de laquelle vont se poser les problèmes relatifs à la période I966-I970. Ceux ci seront examinés dans l'ordre suivant :

- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire
- Enseignement technique.

Auparavant on trouvera ci après une analyse sommaire des coûts actuels de fonctionnement de l'enseignement.

./.

TABLEAU N° I

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT EN 1965 (prévisions).

I BUDGET NATIONAL	PERSONNEL	MATERIEL	TOTAL
Cabinet du Ministre	10.140.000	1.718.000	11.858.000
Direction de l'enseignement	23.854.000	3.610.000	27.464.000
Centre d' enseignement supérieur	5.380.000	1.491.000	6.871.000
Lycées Béhanzin	74.820.000	10.950.000	85.770.000
Toffa	978.000.000	34.000.000	1.012.000.000
Enseignement du Ie degré	82.717.000	4.250.000	86.967.000
CEG et cours normaux	1.500.000	6.270.000	7.770.000
Ecole Normale de Nadjo	36.480.000	11.140.000	47.620.000
Enseignement technique	28.135.000	4.260.000	32.395.000
IRAD. IPN	13.217.000	1.395.000	14.612.000
Inspection médicale	4.085.000	500.000	4.585.000
Librairie; UNESCO	309.709.000		309.709.000
Bourses d'enseignement			
Subventions Enseignement privé	192.000.000		192.000.000
Total B. Etat	1.760.037.000	79.584.000	1.839.621.000
BUDGET DEPARTEMENTAUX			
Enseignement primaire		10.464.000	10.464.000
Enseignement secondaire (CEG)		400.000	400.000
	1.760.037.000	90.448.000	1.850.485.000

FRAIS GENERAUX DE L'EDUCATION NATIONALE A REPARTIR ENTRE LES DIFFERENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT

I) Budget de l'Education Nationale

Cabinet du Ministre	11.858.000
Direction de l'Enseignement	27.464.000
IRAD . IPN.	32.395.000
Inspection médicale	14.612.000
Librairie-UNESCO	4.585.000
	90.914.000

2) Quote part de l'Enseignement dans les dépenses budgétaires communes (20 %)

Traitements et indemnités des agents en congé de longue durée	1.400.000
Fonctionnaires et élèves en stage	14.000.000
Frais d'hospitalisation des fonctionnaires	8.000.000
Indemnités de déplacement définitif	1.600.000
Cotisations à la CCPFD	5.000.000
Cotisations à l'IPRAO	1.200.000
Capital décés	1.300.000
Tournées du personnel d'Assistance Technique	500.000
Entretien renouvellement du mobilier	2.000.000
Achat de moyens de transport	4.800.000
Répartition des véhicules administratifs	4.000.000
Affranchissement du courrier	5.000.000
Entretien des bâtiments et logements	9.500.000
Contribution aux organismes internationaux	2.000.000
	60.300.000

./.

Les frais généraux de l'enseignement peuvent donc être évaluées à

90.9I4.000 + 60.300.000 = I5I.2I4.000 arrondi à I5I millions, soit 9,0 % du total des dépenses de l'Enseignement proprement dit.

Il en découle les coûts suivants de l'élève/année dans l'Enseignement public (bourses exclues).

Coût d'un élève de l'Enseignement primaire

I5.500 francs CFA.

Coût d'un élève de l'Enseignement secondaire (lycées)

64.900 francs CFA

Coût d'un élève de CEG

33.800 francs CFA

Coût d'un élève de l'Enseignement technique

I5I.500 francs CFA

Pour les boursiers des Enseignements secondaire et technique, le montant des bourses doit être ajouté à ces coûts (montant de bourses entières d'internat : 48.000 francs CFA par an.).

Compte tenu des taux de déperdition et des pourcentages de succés aux examens, le coût des diplomés est le suivant pour l'Etat :

- Certifié d'études : 275.000 francs
- Titulaire du BEPC (non boursier 500.000 francs
- Bachelier (boursiers) : I.800.000 francs

CHAPITRE N° XIX

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

I - SITUATION ACTUELLE

L'essor rapide de l'Enseignement primaire (doublement des effectifs entre 1955 et 1964) a entrainé le recrutement massif d'un personnel enseignant de niveau insuffisant et sans formation pédagogique.

Répartition du personnel enseignant

	Instituteurs	Instituteurs adjoints	Moniteurs adjoints	Moniteurs auxiliaires	Total
Enseignement public	210	1331		336	1877
Enseignement privé	28	180	83	998	1289
Total	238	1511	83	1334	3166
Pourcentage	7,5	48	2,5	42	100

Il en résulte de trop nombreux redoublements et des déperditions importantes.

Pour 1000 élèves recrutés en CI

833 " entrant en CP
700 " " " CE 1
602 " " " CE 2
555 " " " CM 1
554 " " " CE 2
182 passent avec succés le CAP

65 passent avec succés en 6eme et

Pour la suite des études

sur 65 élèves entrant en 6eme
55 " " " 3eme
36 passent le BE ou le BEPC
31 entrent en 2eme
27 entrent en 1er
14 passent le Baccalauréat 1er partie
10 passent le baccalauréat 2eme partie

1 % seulement des élèves recrutés finissent donc leurs études secondaires.

./.

Le tableau IV des redoublements montre que les redoublements sont plus nombreux :

- Dans le Nord que dans le Sud
- Chez les filles que chez les garçons
- Dans les cours moyens que dans les premières classes.
- Dans l'Enseignement privé que dans l'Enseignement public.

I.I. Les tableaux II, III et IV révèlent des disparités assez considérables dans la scolarisation actuelle.

a) Disparité entre les départements puisque le taux de scolarisation varie de I5 % dans le Nord à 50 % dans le Sud. Et cette disparité, loin de s'atténuer avec le temps a tendance à augmenter. L'accroissement du nombre des élèves est en effet nettement plus sensible dans le Sud (38 % par rapport à I96I) que dans le Nord (9 % par rapport à I96I).

Cette disparité tient moins au manque d'écoles dans le Nord, qu'aux réticences de la population vis à vis de l'école. On y relève en effet un ratio élèves/maître nettement inférieur à celui du Sud. L'annexe donne la liste des écoles où il y a moins de 30 élèves pour 1 maître, ce qui conduit à ne pas envisager de construction nouvelle là où ce ratio n'atteint pas la moyenne nationale, bien que, en raison des distances, les enfants du Nord aient plus de difficultés à se rendre en classe.

Cette disparité entre le Nord et le Sud est une donnée stable qui ne pourra s'atténuer que lentement.

Certaines zônes du Sud sont également déshéritées sur le plan scolaire, notamment la sous préfecture d'AVRANKOU où le taux de scolarisation ne dépasse pas I3 % et le département du Sud Ouest où il est de 22 %, en dépit d'une forte poussée de la demande de scolarisation.

b) Disparité entre les sexes

Le pourcentage des filles par rapport à l'ensemble des élèves a progressé sensiblement au cours des dernières années, passant de 23 % en I953 à 3I % en I964.

A noter que le pourcentage des filles scolarisées est plus fort dans le Sud (3I %) et diminue lorsqu'on s'éloigne de COTONOU et PORTO-NOVO.

Enfin le pourcentage des filles dans les écoles est sensiblement plus élevé dans l'enseignement privé (notamment catholique) que dans l'enseignement public (37 % contre 27 %).

./.

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

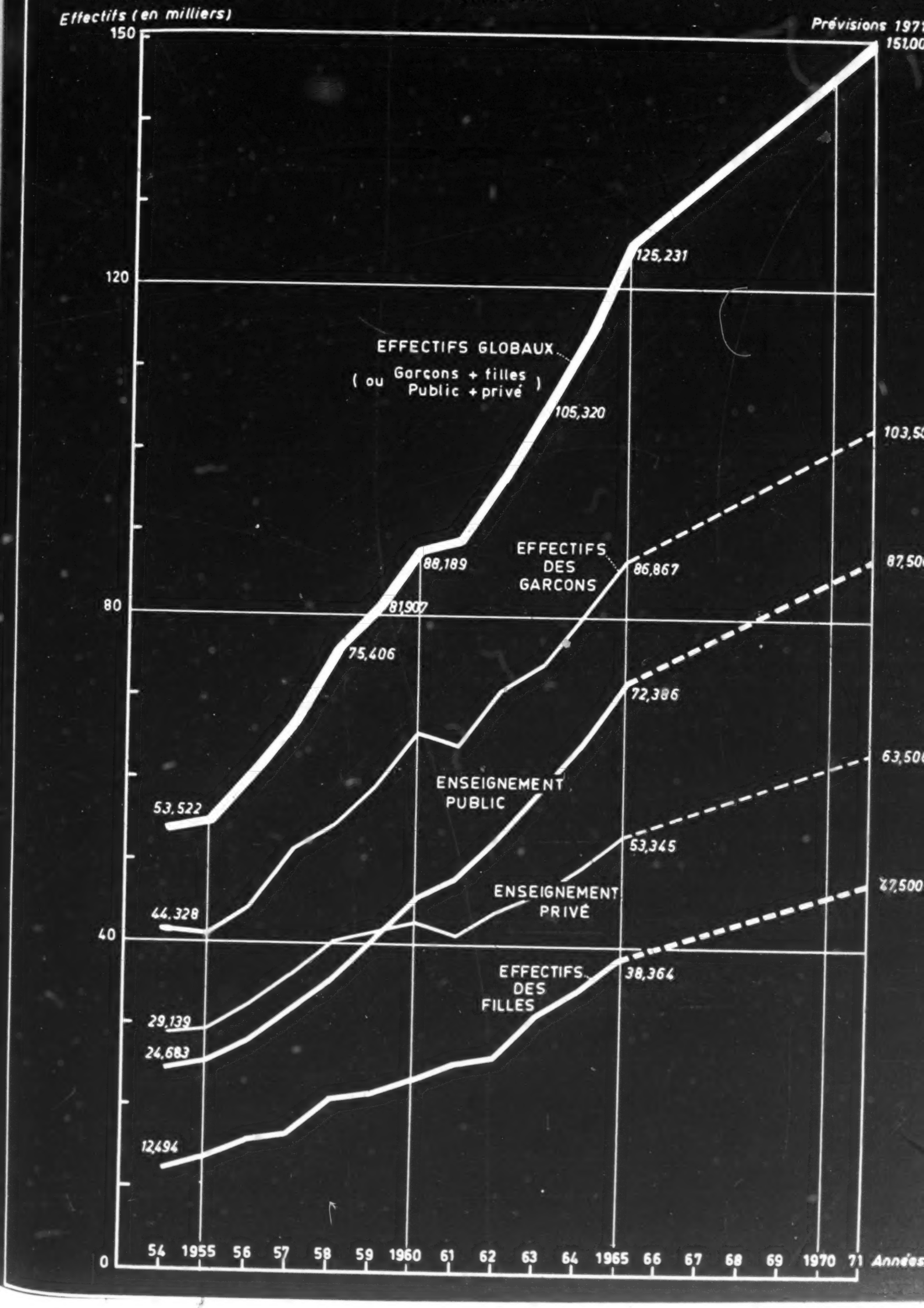

I.2. Autre observations sur les tableaux II, III et IV

a) La progression de la scolarisation assez constante depuis I953, à part une "pause" en I960 a été nettement plus forte dans l'Enseignement public que dans l'Enseignement privé. Ceci a amené les effectifs de l'enseignement public de 46 % du total en I953 à 58 % en I964. En effet, pendant cette période les effectifs de l'enseignement privé ont progressé de 83 %, ceux de l'enseignement public de I93 %.

b) Le ratio maître/élèves à sensiblement baissé pendant cette période : de I/56 à I/43. Ceci est dû, ainsi que cela a déjà été indiqué, à une faible scolarisation dans les départements du Nord On note même une diminution sensible du recrutement dans les cours d'initiation du Nord-Ouest entre I96I (I720 élèves) et I965 (I292 élèves).

I.3. L'organisation générale et les programmes de l'enseignement primaire actuel sont calqués sur le modèle français mais les maîtres sont presque tous dahoméens (à part quelques exceptions dans l'enseignement privé).

Ju qu'à une date récente, l'enseignement primaire était axé sur la sélection d'une élite destinée à l'enseignement secondaire et négligeait la formation rurale, en dépit de la prédominance écrasante d'une population scolaire à vocation paysanne.

Depuis l'année scolaire I964-65, l'introduction d'une initiation à la vie agricole dès la première année de scolarisation marque la volonté d'orienter résolument l'enseignement vers la vie rurale et d'en faire un élément moteur du développement économique et social du Dahomey.

I.4. L'enseignement primaire au Dahomey est coûteux :

I5500 frs CFA par élève et par an (voir tableau n° I.

Les dépenses d'Enseignement représentent 23 % du budget National, soit I,9 milliards CFA environ y compris les dépenses ne figurant pas aux chapitres gérés par le Ministére de l'Education Nationale.

Les salaires et traitements du personnel enseignant représente la majeure partie de ces dépenses.

./.

TABLEAU II - SCOLARISATION AU DAHOMEY au 1er. JANVIER

ENSEIGNEME

I-ENSEIGNEMENT PUBLIC	SCOLARISABLES (6 à 13 ans)	SCOLARISES C I G	C I F	C I T	C. P. G	C. P. F	C. P. T	C. G
Dep. Sud-Est	100.000	3606	1368	4974	2585	1046	3631	1793
Sud	71.200	3335	1422	4757	2153	1092	3245	1704
Sud-Ouest	64.100	2548	588	3136	1199	214	1413	1036
Centre	92.900	3106	1286	4392	2172	854	3026	1610
Nord-Est	61.200	1268	497	1765	985	338	1323	782
Nord-Ouest	63.800	1357	490	1847	741	257	998	609
TOTAL	453.200	15220	5651	20871	9835	3801	13636	7534
II-ENSEIGNEMENT PRIVE								
Sud-Est	100.000	1791	950	2741	1403	835	2238	1444
Sud	71.200	2651	2061	4712	2037	1418	3455	1628
Sud-Ouest	64.100	717	323	1040	609	233	842	59
Centre	92.900	1710	887	2597	933	543	1476	1014
Nord-Est	61.200	665	471	1136	394	285	679	39
Nord-Ouest	63.800	780	512	1292	468	291	759	49
TOTAL	453.200	8314	5204	13518	5844	3605	9449	5554
III-RECAPITULATION								
Sud-Est	100.000	5397	2318	7715	3988	1881	5869	3237
Sud	71.200	5986	3483	9469	4190	2510	6700	3332
Sud-Ouest	64.100	3265	911	4176	1808	447	2255	1636
Centre	92.900	4816	2173	6989	3105	1397	4502	2624
Nord-Est	61.200	1933	968	2901	1379	623	2002	1172
Nord-Ouest	63.800	2137	1002	3139	1209	548	1757	1092
TOTAL	453.200	23534	10855	34389	15679	7406	23085	13094

1 - Rapport Enseignement Public / Total des scolarisés par régi

2 - Rapport Enseignement Privé / Total des scolarisés par régi

3 - Rapport scolarisés / Scolarisables.

Sources : BULLETIN STATISTIQUES OCTOBRE 1964 et STATISTIQUES SCOLAIRES

1 er. DEGRE

(suite au verso

C.E.2.			C.M.1.			C.M.2.		
T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
2610	2050	749	2799	1285	600	1885	1615	586	2201
2549	1607	717	2324	1372	611	1983	1528	582	2110
1324	992	208	1200	874	226	1100	964	199	1163
2236	1723	619	2342	1396	534	1930	1683	508	2191
1040	715	202	917	560	140	700	577	108	685
795	573	106	679	501	78	579	465	72	537
10554	7660	2601	10261	5988	2189	8177	6832	2055	8887
2127	1266	623	1889	1118	604	1722	1182	623	1805
2937	1622	1008	2630	1313	851	2164	1603	908	2511
793	496	157	653	428	148	576	502	121	623
1586	862	405	1267	902	441	1343	1004	348	1352
612	311	130	441	285	120	405	265	85	350
780	317	145	462	328	137	465	279	106	385
8835	4874	2468	7342	4374	2301	6675	4835	2191	7026
4737	3316	1372	4688	2403	1204	3607	2797	1209	4006
5486	3229	1725	4954	2685	1462	4147	3131	1490	4621
2117	1488	365	1853	1302	374	1676	1466	320	1786
3822	2585	1024	3609	2298	975	3273	2687	856	3543
1652	1026	332	1358	845	160	1105	842	193	1035
1575	890	251	1141	829	215	1044	744	178	922
19389	12534	5069	17603	10362	4490	14852	11667	4246	15913

(suite tableau II)

TOTAUX 1964 / 65			TOTAUX 1961 / 62			-1-	% AUGMENTATION sur 1961	% FILLES
G	F	T	G	F	T			
12934	5166	18100	9112	3459	12571	59 %	44 %	28 %
11699	5269	16968	8824	3430	12254	48 %	38 %	31 %
7613	1723	9336	5643	1315	6962	65 %	34 %	18 %
11690	4427	16117	8781	2787	11568	63 %	39 %	27 %
4887	1543	6430	4094	1096	5190	63 %	24 %	24 %
4246	1189	5435	3653	935	4588	57 %	18 %	22 %
53069	19317	72386	40111	13022	53133	58 %	36 %	27 %
						-2-		
8204	4318	12522	8050	3567	11617	41 %	8 %	35 %
10846	7563	18409	8986	4336	13322	52 %	38 %	41 %
3348	1679	5027	2966	885	3851	35 %	15 %	32 %
6425	3196	9621	5627	2313	7940	37 %	21 %	33 %
2313	1310	[illegible]	1902	1 .04	2906	37 %	25 %	36 %
2662	1481	4143	2759	1435	4194	43 %	- 1 %	36 %
33798	19547	53345	30290	13540	43830	42 %	22 %	37 %
						-3-- taux de Scolarisation		
21138	9484	30622	17162	7026	24188	31 %	27 %	31 %
22545	12832	35377	17810	7766	25576	50 %	38 %	36 %
10961	3402	14363	8613	2200	10813	22 %	33 %	24 %
18115	7623	25738	14408	5100	19508	28 %	32 %	30 %
7200	2853	10053	5996	2100	8096	16 %	24 %	28 %
6908	2670	9578	6412	2370	8782	15 %	9 %	28 %
86867	38864	125 731	70401	26562	96963	28 %	30 %	31 %

TABLEAU III -

1'ENSEIGNEMEN

ANNEES	ENSEIGNEMENT PUBLIC							ENSEIGNEMEN				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	G	F	T	Nbre. Ecoles	Nbre. Class.	Elèves par Classes	% de Filles	G	F	T	Nbre. Ecoles	Nbre Class
1953/54	19972	4711	24683	153	516	48	19	21356	7783	29139	150	51
54/55	19774	5277	25051	162	545	46	21	21203	8545	29748	152	51
55/56	21200	6479	27679	174	594	47	23	23425	8946	32271	160	7
56/57	24537	7274	31811	187	662	48	23	26910	9154	36064	195	7
57/58	26487	8919	35406	230	743	48	25	28031	11969	40000	203	8
58/59	26916	9204	36120	260	831	43	25	29440	12547	41987	212	8
59/60	34837	10817	45654	338	965	47	24	30436	12099	42535	220	9
60/61	36362	11744	48106	345	1083	44	24	27674	13336	41010	226	9
61/62	40114	13022	53136	346	1214	44	25	30397	13546	43943	241	10
62/63	43331	15720	59101	346	1339	44	27	30609	15610	46219	253	10
63/64	47675	16889	64564	348	1507	43	26	32299	17349	49648	256	11
64/65	53069	19317	72386	412	1688	43	27	33798	19547	53345	290	12

Colonne 21 - Pourcentage filles / Total scolarisés.

" 22 - Taux de scolarisation.

" 23 - Progression annuelle.

" 24 - Rapport Enseignement Public / Total.

EVALUATION DES EFFECTIFS DE

PRIMAIRE

(source: Statistiques scolaires)

PRIVE		ENSEMBLE									
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Elèves par Classes	% de Filles	G	F	T	Nbre. Ecoles	Nbre. Classes	Elèves par Classes	% de Filles	Taux de Scolarisation	Progression Annuelle Effectifs	
57	29	41328	12494	53822	303	1031	56	23 %	16 %	-	46 %
52	29	40977	13822	54799	314	1115	49	25 %	16 %	2 %	46 %
46	28	44625	15425	60050	334	1298	47	25 %	17 %	9 %	46 %
46	25	51447	16428	67875	382	1424	47	24 %	18 %	13 %	47 %
48	30	54518	20888	75406	433	1560	48	28 %	20 %	11 %	47 %
49	30	59356	21751	81107	472	1686	48	27 %	21 %	9 %	48 %
47	28	65273	22916	88189	578	1868	47	26 %	22 %	9 %	52 %
44	32	64036	25080	89116	571	2008	44	28 %	22 %	1 %	54 %
43	31	70511	26568	97079	587	2250	43	28 %	23 %	9 %	55 %
43	34	73990	31330	105320	599	2416	43	30 %	24 %	8 %	56 %
45	35	79974	34238	114212	604	2612	44	30 %	26 %	8 %	56 %
43	37	86867	38364	125231	702	2938	43	31 %	28 %	8 %	58 %

TABLEAU IV - REDOUBLEMENTS

Source : 3
Statistiques Scolair

POURCENTAGES DE REDOUBLEMENTS PAR NATURE D'ENSEIGNEMENT, PAR CLASSE, PAR SEXE ET PAR DEPARTEMENT

A - PUBLIC

DEPARTEMENTS	C.I			C.P			C.E.I			C.E.2			C.M.1			C.M.2	
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F
Sud-Est	9	14	11	13	16	14	14	12	13	12	17	13	20	26	22	30	32
Sud	9	11	9	10	15	12	15	20	17	16	23	18	26	29	27	40	39
Sud-Ouest	6	10	7	9	16	10	15	14	14	15	20	16	15	24	17	28	40
Centre	9	11	10	14	18	16	16	21	17	15	21	17	28	36	30	33	40
Nord-Est	14	17	15	16	17	16	18	19	19	20	24	21	23	23	23	42	40
Nord-Ouest	16	15	16	17	17	17	21	19	21	23	34	24	25	24	25	33	33
RECAPITULATION	9,7	12,4	10,8	13	17	14	16	18	16	15	21	17	23	29	25	34	37

B - PRIVE

Sud-Est	12	11	12	12	17	14	16	16	16	18	18	18	16	22	18	29	29
Sud	16	12	14	17	21	19	16	17	16	16	22	18	21	21	21	31	31
Sud-Ouest	18	22	19	23	24	23	19	23	20	23	29	25	25	20	23	30	40
Centre	14	8	12	19	21	19	16	21	18	19	30	23	21	18	20	33	33
Nord-Est	20	19	20	25	18	22	14	18	16	18	31	22	31	24	29	43	40
Nord-Ouest	25	24	25	20	32	25	17	25	20	27	51	34	22	15	20	40	27
RECAPITULATION	16,3	13,5	15,2	18	22	19	16	19	17	18	25	21	21	20	21	32	31
RECAPITULAT. PUBLIC + PRIVE	12	12,9	12,3	15	19	16	16	19	17	17	23	18	22	25	23	33	34

TABLEAU V - PREVISIONS D'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DES SCOLARISABLES PAR REGION ET PAR SEXE de 1965 à 1970 (unité : 1000)

(source : Enquête Démographi

DEPARTEMENTS	POPULATION SCOLARISABLE au 1.7.65			POPULATION SCOLARISABLE au 1.7.71			ACCROISSEMENT		
	G	F	TOTAL	G	F	TOTAL	G	F	TOTAL
Nord-Est	34,8	26,4	61,2	42,4	33,6	76,0	7,6	7,2	14,8
Nord-Ouest	34	29,8	63,8	39,4	34,6	74,0	5,4	4,8	10,2
Centre	47,8	45,1	92,9	58,6	55,4	114,0	10,8	10,3	21,1
Sud-Ouest	34,0	30,1	64,1	41,2	36,8	78,0	7,2	6,7	13,9
Sud-Est	152,8	47,2	100,0	62,8	56,2	119,0	10,0	9,0	19,0
Sud	36,7	34,5	71,2	44,4	41,6	86,0	7,7	7,1	14,8
TOTAUX	240,1	213,1	453,2	288,8	258,2	547,0	48,7	45,1	93,8

TABLEAU VI - CONSTRUCTIONS DE CLASSES A PREVOIR PAR DEPARTEMENTS

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

	1966				1967				1968				1969				1970				TOTAL
	CLASSES			TOTAL	CLASSES			TOTAL	CLASSES			TOTAL	CLASSES			TOTAL	CLASSES			TOTAL	
	NOUVELLES	REMPLACEMENT	COMPLEMENTAIRES		NOUVELLES	REMPLACEMENT	COMPLEMENTAIRES		NOUVELLES	REMPLACEMENT	COMPLEMENTAIRES		NOUVELLES	REMPLACEMENT	COMPLEMENTAIRES		NOUVELLES	REMPLACEMENT	COMPLEMENTAIRES		
Sud-Est	10	13	7	30	10	13	7	30	10	13	7	30	10	13	7	30	10	13	7	30	150
Sud	2	11	8	21	2	11	8	21	2	11	8	21	2	11	8	21	2	11	8	21	105
Sud-Ouest	6	9	6	21	6	9	6	21	6	9	6	21	6	9	6	21	6	9	6	21	105
Centre	13	9	7	29	13	9	7	29	13	9	7	29	13	9	7	29	13	9	7	29	145
Nord-Est	6	3	3	12	6	3	3	12	6	3	3	12	6	3	3	12	6	3	3	12	60
Nord-Ouest	-	5	3	8	-	5	3	8	-	5	3	8	-	5	3	8	-	5	3	8	40
TOTAL	37	50	34	121	37	50	34	121	37	50	34	121	37	50	34	121	37	50	34	121	605

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les opérations générales du plan mettent l'accent essentiel sur le developpement prioritaire de la production, d'autre part la situation du budget national ne permet pas d'augmenter le poids des dépenses d'enseignement. Dans ces conditions, les objectifs fondamentaux suivants ont été adoptés, en matière d'enseignement primaire.

- Maintien du taux actuel de scolarisation dans l'enseignement primaire en 1970

- Amélioration du niveau de l'enseignement par le rélevement de la qualification des maîtres et création de nouvelles inspections primaires.

- Ruralisation des programmes en vue de préparer l'insertion des élèves dans le secteur productif.

- Reconstruction en matériaux définitifs, d'une partie des écoles fonctionnant actuellement dans des conditions matérielles difficiles.

- Création d'un réseau expérimental d'écoles coopératives à orientation rurale et artisanale.

- Participation directe des populations intéréssées à l'effort d'investissement (investissement-travail) et aux dépenses de fonctionnement de l'enseignement primaire (création d''un fonds d'écolage).

2.I. Maintien du taux de scolarisation actuel 28 % pendant la période quinquénnale.

La population scolarisable augmentera de près de 94.000 enfants d'ici 1970 et le maintien du taux actuel de scolarisation implique donc de scolariser environ 26.000 enfants supplémentaires en octobre 1970.

A raison de 40 enfants par classe, le nombre de classes supplémentaires à construire annuellement serait de 110, dont 58 pour l'Enseignement public et 52 pour l'Enseignement privé. En raison de la faiblesse des effectifs moyens actuels, notamment dans les classes du Nord Ouest et du Nord Est, une partie non négligeable des élèves supplémentaires attendus au cours des prochaines années pourra être absorbée dans les locaux existants, et le programme annuel de constructions supplementaires raméné à 89 classes annuellement, dont 37 pour l'enseignement public.

Par ailleurs, un certain nombre d'écoles publiques sont à cycle incomplet, et les élèves n'y ont pas la possibilité d'y poursuivre leurs études primaires jusqu'à leur terme normal. On s'est donc fixé comme objectif de compléter progressivement :

./.

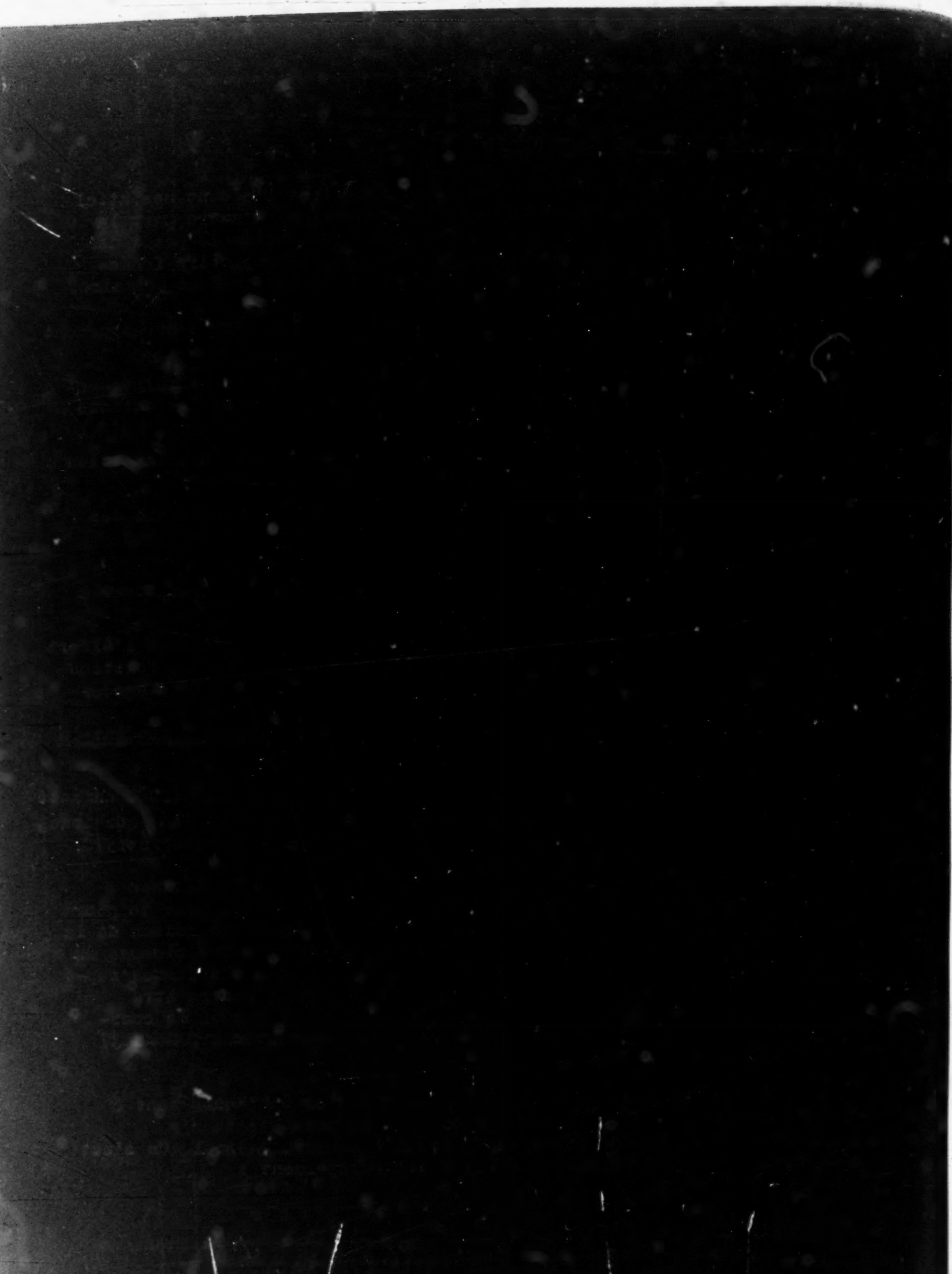

- à 6 classes les écoles pourvues actuellement de 5 classes ou de 4 classes.

- à 3 classes les écoles pourvues actuellement de 2 classes ou de 1 classe.

- à 6 classes certaines écoles pourvues actuellement seulement de 3 classes.

Un programme annuel de construction de 34 classes a été établi pour réaliser cet objectif.

En outre, l'Etat construira le logement des instituteurs de ces nouvelles classes, notamment dans les zônes rurales : un programme annuel de 70 logements a été adopté, à raison de I5 logements dans chacun des deux départements du Nord et de IO logements dans chacun des quatre autres départements.

2.2. Reconstruction en matériaux définitifs des classes sous apatam.

Sur I688 classes de l'enseignement primaire public, 77I, soit près de la moitié, sont construites en matériaux provisoires. La modicité des ressources prévisibles ne permet pas de prévoir un programme ambitieux de reconstruction pendant la période quinquénnale. L'objectif adopté concerne la reconstruction annuelle de 50 classes publiques, soit 250 classes pour l'ensemble de la période I966-70.

Le tableau n° VI ci-après ventile par département et par année le programme de construction de classes primaires dans l'enseignement public. Au total 605 classes seront construites ou reconstruites en cinq ans, auxquelles il faut ajouter 260 classes pour l'enseignement privé, soit au total 865 classes. L'ampleur de ce programme amène à le considérer comme un maximum, compte tenu des ressources de financement prévisibles.

2.3. Amélioration du niveau de l'enseignement

On se propose d'augmenter progressivement le nombre et la proportion d'instituteurs (bacheliers) et d'instituteurs adjoints (brevetés) et de réduire corrélativement le nombre des moniteurs adjoints et auxiliaires au fur et à mesure de leur départ de l'enseignement (mutation, démission, décés, mise à la retraite..etc..).

Compte tenu d'autre part des postes nouveaux à créer pour faire face à l'ouverture de classes nouvelles, le programme annuel suivant a été adopté, en matière de recrutement du personnel enseignant :

./.

	Instituteurs	Instituteurs adjoints	Total
Secteur public	28	I09	I37
Secteur privé	I2	69	8I
Total	40	I78	2I8

La creation de quatre nouvelles circonscriptions primaires assurera un meilleur encadrement pédagogique des maîtres et contribu améliorer le niveau de l'enseignement.

La formation des maîtres des écoles publiques sera assuré p l'Ecole Normale de Porto-Novo recemment crée et qui aura un triple b

- former des instituteurs adjoints en un an à partir des brevetés
- former des instituteurs en un an à partir des bacheliers
- former des instituteurs parmi les meilleurs instituteurs adjoints (promotion professionnelle interne).

Les programmes de formation comprendront des cours théoriq pratiques d'enseignement agricole jumelés avec des stages pratiques organisés en laison avec les services agricoles.

2.4. Ruralisation de l'enseignement

Cette question intéresse à la fois l'enseignement primaire traditionnel et le futur réseau d'écoles coopératives.

Il existe actuellement environ 1880 maîtres dans le secteu public et I200 dans le secteur privé. Ces enseignants doivent progr sivement recevoir une formation pédagogique agricole qui les mettr mieux en mesure d'assurer leurs nouvelles fonctions d'enseigneme agricole.

Des stages d'un mois devront donc être organisés à cet eff pendant les vacances dans les deux centres d'Ina et Porto Novo. I maîtres seront formés chaque année.

La ruralisation des programmes a déja été entreprise et d jardins scolaires ont été crées un peu partout. Leur généralisati est en cours et les techniciens des services agricoles seront asso à leur mise en culture.

Par ailleurs des fiches scolaires d'enseignement agricole, en cours d'établissement seront utilisées par les enseignants.

2.5. Création d'un réseau expérimental d'écoles coopératives

Deux types d'établisse ents sont envisagés :

a) Ecoles coopératives post scolaires pour les jeunes gens déjà scolarisés.

b) Ecoles coopératives d'agriculture et d'alphabétisation pour les jeunes gens n'ayant pas bénéficié de l'enseignement primaire.

Ces deux variétés d'Etablissement auront des caractéristiques communes et des objectifs communs.

1°) Donner aux jeunes gens une formation agricole, artisanale et coopérative qui les mette en état d'exercer leur métier de cultivateur et d'artisan, dans des conditions de rendement nettement améliorées.

2°) Ne pas négliger pour autant l'instruction générale. Celle ci devra avoir une part particulièrement importante dans les écoles d'alphabétisation.

3°) Tendre progressivement à l'autofinancement au moins partiel, de façon à alléger l'effort financier de l'Etat.

4°) Développer l'esprit coopératif et aboutir à la formation de coopérateurs agricoles, susceptibles de promouvoir une agriculture modernisée, à rendement supérieur.

2.5.I. Ecoles coopératives postscolaires

Ces écoles sont appelées à jouer un role essentiel dans l'organisation scolaire à venir du Dahomey, puisqu'elles permettront, peu à peu de résoudre le problème de la réorientation de la jeunesse scolarisée vers la vie rurale. Autrefois peu nombreuse, celle ci trouvait à la sortie du CM2 des emplois subalternes dans l'administration ou dans le secteur commercial. L'accroissement des effectifs scolaires et la stagnation économique, joints à une orientation inadaptée des programmes ont conduit ces jeunes à grossir le bataillon des chômeurs urbains.

Il convient pourtant d'être prudent pour la mise en route de cette formule nouvelle et de procéder à des expériences en vue de mettre au point : méthodes, programmes et principes.

En outre pour mettre ces écoles coopétatives dans les meilleurs conditions de réussite leur création interviendra obligatoirement dans des zones prioritaires de développement rural qui leur fourniront le soutien logistique, technique et éventuellement matériel indispensable.

Inplantation

- 2 premières écoles installées et fonctionnant dès 1966.

a) auprès de la Sonader à Sakété, où des terres pourront être mises à la disposition de l'école et où les élèves trouveront un excellent exemple dans le bloc des plantations (palmeraies, cultures vivrières).

b) ferme d'Ina - le Directeur de cet établissement est en mesure d'installer l'école coopérative dans les meilleures conditions

- 3 nouvelles écoles coopératives à créer dès 1968 à :

DOMPAGO	sous préfecture de	DJOUGOU	zone de développement	BDPA
ANGARADEVO	"	de KANDI	" "	CIDR
HINVI	"	de ALLADA	" "	SONADER

Recrutement

En principe seraient recrutés les élèves sortant du CM2 avec ou sans certificat d'études, toutefois la necessité d'une aptitude physique suf.isante, conduira à recruter jusqu'à 16 ans c'est à dire 3 ou 4 ans après le certificat d'études On choisira de préférence les jeunes habitants dans les environs immédiats, le régime de principe devant être à l'externat afin de ne pas couper l'élève du milieu familial. Un repas par jour sera fourni à l'élève. Les élèves habitant trop loin pour rentrer chz eux pourront être autorisés à coucher sur place.

Dans un premier temps seuls les garçons seront recrutés. Ultérieurement, après mise au point de la formule des sections féminines pourront être crées.

Enfin, la réussite de ces expériences dépend beaucoup des qualités morales et pédagogiques du personnel enseignant qui sera donc choisi avec soin.

Fonctionnement

L'école comprendra :

un batiment pour les classes comprenant aussi magasin et petit atelier

un logement double pour le personnel enseignant

un terrain d'environ 40 hectares (I/2 hectare par garçon)

durée des études : 2 ans. Année scolaire de février à novembre dans le Sud, d'avril à décembre dans le Nord, compte tenu du calendrier des travaux agricoles.

nombre d'élèves : 80 par école, soit 40 par promotion.

le programme comportera une vingtaine d'heures de travaux agricoles pratiques et une quinzaine d'heures d'enseignement général.

Encadrement

Un instituteur ayant effectué un stage de ruralisation

Un encadreur

A la sortie de l'école les élèves auront en principe 3 possibilités :

1°) retourner chez eux, s'ils ont des terres, et organiser l'exploitation familiale selon les préceptes qui leur ont été inculqués et qui doivent leur permettre d'être un exemple dans la région où ils exerceront (paysans pilotes).

2°) obtenir après formation complémentaire, un poste d'encadreur dans une des sociétés de développement, en fonction des postes disponibles.

3°) s'organiser en coopératives agricoles avec l'aide du Ministère du Développement Rural.

2.5.2. Ecoles coopératives agricoles d'alphabétisation

Cette deuxième forme d'école coopérative aura deux buts précis :

I°) Donner à des jeunes gens, ayant dépassé l'âge scolaire sans avoir pu bénéficier de l'école, les rudiments indispensables de langue française et de connaissances générales, surtout pratiques et principalement agricoles.

2°) Leur donner la formation agricole, coopérative, civique et morale nécessaire pour devenir de bons agriculteurs et éventuellement de bons coopérateurs.

Cette formule nécessite également une mise au point minutieuse et progressive, et doit pour commencer, faire l'objet d'expériences pilotes.

./.

a) Implantation de ces écoles

Comme les coopératives post scolaires, ces écoles doivent avoir pour support les zones de développement rural et ce, pour les raisons indiquées précédemment.

Une série de 5 écoles sera implantée comme suit entre 1966 et 1970.

Département du	Nord Est	Founovo	zone de développement		CIDR
"	Nord Ouest	Kolokoundé	"	"	BCRA
"	Sud	Adjarra, Devonkame ou Sekou			
"	Sud Ouest	Houin	"	"	SONADER
"	Sud Est	Gbada	"	"	"

Dans toutes ces zones, les terrains nécessaires pourront être trouvés sans trop de difficultés.

b) Recrutement

Il s'effectue parmis les jeunes analphabetesde 14 à 17 ans installés dans la region, soumis au regime de l'externat.

Etudes et programmes

Les études dureront 3 ans et chaque classe pourrait recevoir trente élèves. L'enseignement devra donner une formation non traditionnelle méthodes et pragrammes seront adaptés aux buts poursuivis.

Le but de l'enseignement général sera d'apprendre aux élèves : à lire, écrire et compter, mais en traitant de sujets beaucoup plus pratiques que ceux traités à l'école primaire.

Les travaux agricoles occuperont environ la moitié des horaires.

Fonctionnement

L'etablissement comprendra :

1 batiment avec deux classes, magasin atelier

1 logement pour l'instituteur

1 logement double pour les deux encadreurs.

1 terrain d'environ 45 hectares

L'année scolaire ira de février à novembre dans le Sud
d'avril à decembre dans le Nord.

Encadrement : 1 instituteur et deux encadreurs par école.

III - INVESTISSEMENTS ET COUTS DU FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DU Ier DEGRE

3.I. Investissements

Le nombre de classes à construire chaque année a été fixé à I20, la construction de 60 classes ayant déjà été financée par le FED. Il reste donc à prévoir 60 classes pour l'année I966 et I20 classes pour les 4 années suivantes, soit au total 540 classes en 5 ans.

En outre il faut prévoir le financement de 70 logements de maître , par an, soit au total 350 logements en 5 ans.

A l'entreprise, le coût d'une classe de maître est estimé à 1 million CFA. Ce coût peut être réduit à 300.000 frs CFA, si on se borne à acheter les matériaux tout en faisant travailler gratuitement les collectivités bénéficiaires (investissement humain). Sur les 540 classes à construire, 300 avec logements de maîtres seront mises à l'entreprise et 240, dont 50 avec logements, construites par les collectivités. Le financement de l'opération se présente dès lors comme suit :

I966 . 60 classes + 60 logements de maîtres à l'entreprise :
60.000.000 Totaux annuels... 60.000.000

I967 . 60 classes + 60 logements de maîtres à l'entreprise :
60.000.000

60 classes + I0 logements de maîtres confiés aux collectivités :
I3.000.000 Totaux annuels.... 73.000.000

I968 . 60 classes + 60 logements de maîtres à l'entreprise :
60.000.000

60 classes + I0 logements de maîtres confiés aux collectivités :
I3.000.000 Totaux annuels... 73.000.000

I969 . 60 classes + 60 logements de maîtres à l'entreprise :
60.000.000

60 classes + I0 logements de maîtres confiés aux collectivités :
I3.000.000 Totaux annuels... 73.000.000

I970 . 60 classes + 60 logements de maîtres à l'entreprise :
60.000.000

60 classes + I0 logements de maîtres confiés aux collectivités :
I3.000.000 Totaux annuels... 73.000.000

352.000.000

./.

Ruralisation des écoles

Le petit outillage agricole minimum dont doit être dotee chaque école coûtera approximativement 35.000 frs CFA. Il faut donc prévoir à ce titre pour l'enseignement public à titre de premier équipement :

35.000 x 700 = 24500.000 frs CFA.

Investissements des écoles coopératives

Le prix des bâtiments à construire serait de 4.300.000 frs pour les coopératives post scolaires et 7.400.000 pour les coopératives d'alphabétisation. Toutefois l'utilisation des bâtiments d'INA permettra de réduire à I.000.000 le coût des aménagements nécessaires à INA.

Les investissements qui en résulteront seront donc :

I965 - 66	=	I2.700.000
I967	=	7.400.000
I968	=	20.300.000
I969	=	7.400.000
I970	=	7.400.000

Les dépenses de fonctionnement comprennent : d'une part les dépenses de personnel et d'autre part les autres dépenses (entretien des élèves, amortissement, fournitures) qui seront financés par les recettes dérivées de la production au bout des deux années de fonctionnement dans le Sud et trois années dans le Nord (compte tenu du fait que dans le Nord il n'y a qu'une récolte par an au lieu de deux dans le Sud). Le financement de ces dépenses au cours des deux ou trois permières années seront comprises dans le coût de l'investissement qui sera majoré en conséquence de 685.000 frs par classe d'une coopérative post scolaire et 550.000 par classe d'une coopérative d'alphabétisation.

	Coopératives post scolaires	Coopératives d'alphabétisation	Total
I966	I.370.000	550.000	I.920.000
I967	2.740.000	I.650.000	4.390.000
I968	I.370.000	I.650.000	3.020.000
I969	2.055.000	3.300.000	5.355.000
I970	2.055.000	I.650.000	3.705.000
Total	9.590.000	8.800.000	I8.390.000

./.

Inspections primaires

La construction de quatre inspections primaires est prévu pour les années I967, I968, I969 et I970, chacune pour une somme de 5 millions.

3.2. Coûts de fonctionnement de l'enseignement primair

Fonctionnement des nouvelles classes

La création de chaque nouvelle classe entraine , ipso facto, des dépenses de fonctionnement d'environ 520.000 frs CFA dans l'enseignement public, soit 37 millions pour 7I classes.

Dans l'enseignement privé, les dépenses assurées par l'Etat sont évaluées à 3.400 fr CFA par élève, soit 7 millions pour 52 classes à raison de 40 élèves par classe.

Outillage agricole

L'amortissement et le remplacement de l'outillage, calculés à raison d'un tiers par an, occasionneront une dépense nouvelle de 8.300.000 frs CFA.

Stage de formation rurale des maîtres

En comprenant les heures supplémentaires demandées aux agronomes enseignants, l'entretien sur place (à Porto Novo et INA) de I60 maîtres pendant I mois à raison de 250 frs CFA par jour et par stagiaire et la dotation en matériel indispensable, la dépense annuelle par stagiaire peut être évaluée à I3.000 frs CFA, soit une dépense globale pour I60 stagiaires de 2 millions.

Ecole Normale

Cette école devrant assurer la formation d'environ I45 nouveaux maîtres chaque année, la somme à inscrire pour le fonctionnement de l'Ecole Normale, compte tenu d'un prix de revient d'enviro I00.000 frs CFA par élève serait de I4.500.000 frs CFA par an.

A cette somme, il faut ajouter les bourses (48.000 frs CFA par élève/an) soit 7 millions.

La somme totale à inscrire au budget sera donc de 2I.500.000, soit I4 millions de plus qu'en I965.

./.

Coûts de fonctionnement des écoles coopératives

Seules les dépenses de personnel sont à retenir au titre des charges de l'Etat.

	Coopératives post scolaires	Coopératives d'alphabétisation	Total
I966	I.220.000	6I0.000	I.830.000
I967	I.220.000	I.400.000	2.620.000
I968	I.220.000	2.I90.000	3.4I0.000
I969	3.050.000	2.980.000	6.030.000
I970	3.050.000	3.770.000	6.820.000

Tableau n° VIII récapitulation des investissements et dépenses de fonctionnement de l'enseignement primaire de I965 à I970.

A) Investissement (en millions de frs CFA)

	I965-66	I967	I968	I969	I970	TOTAL
Classes et logements	60.000	73.000	73.000	73.000	73.000	352.000
Petit outillage agricole	25.000					25.000
Ecoles coopératives:constructions	I2.700	7.400	20.300	7.400	7.400	55.200
Ecoles coopératives:premières années	I.920	4.390	3.020	5.355	3.705	I8.390
Inspections primaires		5.000	5.000	5.000	5.000	20.000
Subventions à l'enseignement Ier et 2e dégré	27.000	27.000	27.000	27.000	27.000	I35.000
Totaux	I26 .620	II6.790	I28.320	II7.755	II6.I05	605.590

./.

B) Fonctionnement

	I965	I967	I968 ?	I969	I970	TOTAL
Nouvelles classes						
Enseignement Public	37.000	74.000	III.000	I48.000	I85.000	555.000
Enseignement privé	7.000	I4.000	2I.000	28.000	35.000	I05.000
Ruralisation des maîtres	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	I0.000
Ruralisation des écoles	8.300	8.300	8.300	8.300	8.300	4I.500
Ecoles coopératives	I.830	2.520	3.4I0	6.030	6.820	20.7I0
Ecoles Normales	I4.000	I4.000	I4.000	I4.000	I4.000	70.000
Totaux	70.I30	II4.920	I59.7I0	206.330	25I.I20	802.2I0

3.3. Le financement des dépenses de l'enseignement primaire

L'incidence en année pleine des recentes mesures gouvernementales de diminution des salaires et traitements de la Fonction Publique serait de I75 millions sur le budget I965 de l'Education Nationale. Ce dernier devrait donc normalement atteindre entre I966 et I970 : I675 millions (reconduction du budget I965 compte tenu des recentes mesures gouvernementales) plus les charges de fonctionnement des investissements nouveaux, soit en chiffres arrondis :

./.

Budget	I966	I675 + 8I =	I.756	millions frs CFA
	I967	I675 + I3I =	I.806	" " "
	I968	I675 + I77 =	I.852	" " "
	I969	I675 + 255 =	I.930	" " "
	I970	I675 + 307 =	I.982	" " "

Or en tout état de cause, le budget de l'Education Nationale, compte tenu de la situation budgétaire difficile du Pays, ne pourra exéder

en I966	:	I680	millions soit un déficit de	76 millions
I967	:	I680	" " "	I26 millions
I968	:	I700	" " "	I52 millions
I969	:	I750	" " "	I80 millions
I970	:	I750	" " "	232 millions
			Déficit total.....	766 millions

La différence devra être recherchée au moyen de ressources nouvelles : la seule possibilité dans ce domaine paraît être la création d'une taxe scolaire suffisante pour couvrir cette différence, mais d'un taux relativement modique en raison des facultés contributives limitées des masses dahoméennes.

3.3.I. Rendement de la taxe scolaire.

Il y a au Dahomey actuellement 523.000 imposables environ répartis de la façon suivante :

Sud Est	II2.900	Nord Est	75.600
Sud	88.600	Nord Ouest	84.300
Sud Ouest	59.800	Centre	I0I.800

On peut admettre que les taux de la taxe ne doivent pas dépasser 200 F dans le Nord et 350 F CFA dans le Centre et le Sud. Cette différence est justifiée :

: ./.

- Parce que la capacité contributive est généralement plus faible dans le Nord que dans le Sud.

- Parce que les départements du Nord, moins scolarisés profitent moins des écoles.

Les rendements de la taxe aux taux ci-dessus seront les suivants :

Année	Imposables Nord	Taux de la taxe	Produit en 1000 F CFA	Imposables Centre et Sud	Taux	Produits En 1000 F CFA	Produit Total
1966	160.000	200	32.000	363.000	350	127.000	159.000
1967	163.200	200	32.640	373.900	350	130.800	163.500
1968	166.400	200	33.280	385.100	350	134.780	168.000
1969	169.700	200	33.940	396.600	350	138.810	172.750
1970	173.100	200	34.620	408.500	350	142.970	177.590
Total							840.900

3.3.2. Départementalisation des dépenses de l'Enseignement primaire

L'étude des conditions dans lesquelles fonctionnent actuellement les écoles conduit à parachever une évolution déjà commencée. La participation des départements au financement des dépenses scolaires pour compenser l'insuffisance des ressources de l'Etat est déjà une habitude. (voir tableau XII). Dans ces conditions il est préférable de confier aux départements la construction et la gestion des écoles, sous contrôle des ministres de l'Education Nationale et des Finances. En effet :

1°) Le préfet, conseillé par le ou les Inspecteurs primaires est particulièrement apte à connaître les besoins scolaires et à surveiller le fonctionnement des écoles.

2°) Depuis un certain temps, le budget national laisse aux départements une large part des dépenses scolaires et notamment des constructions d'écoles. Ci-dessous les dépenses scolaires assurées en 1965 par les départements.

./.

Tableau XII

	Nbre classes	Coûts des constructions	Entretien fourniture matériel mobilier	Contributions aux dépenses de l'Etat	Divers	Total
N.O.	21	11.550.000	1.365.000	24.900.000	432.000	38.247.000
N.E.	7	3.500.000	?	16.800.000		20.300.000
Centre	3	600.000	2.140.000	34.050.000	2.000.000	38.790.000
S.O.			1.187.000	24.450.000	300.000	25.937.500
S	4	1.600.000	1.285.000	18.900.000		21.785.000
S.E.	25	10.850.000	2.185.000	25.000.000		38.035.000
Cotonou			1.600.000			1.600.000
Parakou		345.000		3.450.000		3.795.000
Ouidah	2	400.000			325.000	725.000
Total	62	28.845.000	9.762.000	147.550.000	3.057.000	189.213.500

Par ailleurs, les départements, n'ayant pas la charg des dépenses de personnel se lancent sans hésiter dans des constructions peu justifiées. Le fait de savoir que ces constructions entraineront, ipso facto, des dépenses annuelles d'entretien de l'ordre de 520.000 frs CFA par classes est de nature à ralentir la frénésie de construction.

3°) Le montant de la taxe scolaire étant ristourné intégralement au département pour les écoles sera sans doute plus facilement votée par les conseils généraux et payée par les contribuables.

./.

Cette départementalisation doit cependant avenir une contre-partie :

I) la nomination et la discipline du personnel enseignant doit rester à l'échelon national, le préfet et l'inspecteur primaire ayant seulement la possibilité de proposer les mesures qu'ils jugent utiles.

2, les constructions proposées par les départements doivent être approuvées par le ministre qui doit avoir les moyens d'assurer l'unité et le respect de la politique scolaire du gouvernement.

3) la taxe scolaire doit pouvoir être inscrite d'office sur les budgets départementaux en cas de refus de vote par l'assemblée départementale.

On peut espérer que la prise en charge des déponses scolaires par le département permettra de mettre fin aux habitudes actuelles, les collectivités locales ou même les associations de parents d'élèves se lancent dans des constructions scolaires sans souci des charges qui en découleront.

Voici quel serait l'effet de la départementalisation sur le budget national et les budgets départementaux en I970.

1°) Dépenses départementales (en millions de frs CFA)

I) Dépenses déjà assurés antérieurement par les départements.	I7.000
2) Dépenses budgétaires de l'Etat en I965 mises à la charge des départements	880.000
3) Dépenses supplémentaires résultant des investissements 1966 - 70	25I.000
	I.I48.000

2°) Recettes des départements en I970, pour l'enseignement du 1e degré

I) Crédits antérieurement virés au budget national au titre de contribution aux dépenses de l'Etat	I48.000
2) Produit de la taxe scolaire de l'année et excédent des années antérieures	300.000
3) Participations départementales (budgets départementaux).	+ 43.000

./.

4) Participations de l'Etat (subvention du Budget National) 657.000

I.148.000

Il en résulte que l'Enseignement primaire, pour un nombre de classes accru, contera en 1970 à l'Etat moins cher qu'en 1965, tout en bénéficiant d'une organisation plus réaliste.

CHAPITRE N° XX

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

I - SITUATION ACTUELLE

Calqué sur le modèle français, à quelques détails près, l'enseignement secondaire est dispensé dans deux catégories d'établissements.

- Lycées et collèges à cycle complet (2 lycées publics dont le corps enseignant est en majorité originaire de l'Assistance Technique, 4 cours secondaires privés : 2 catholiques, 1 protestant, 1 non confessionel).

- Collèges d'Enseignement général ou assimilés dont le personnel est totalement dahoméen.

L'enseignement secondaire public (lycées et CEG) maintient un niveau de qualité.

L'enseignement secondaire catholique et protestant se hausse à ce niveau

L'enseignement privé, non confession l présente des caractères hétérogènes. Certains etablissements n'offrent pas à leurs élèves les garanties pédagogiques nécessaires. Leur fonctionnement s'apparente souvent plus à une exploitation commerciale qu'à une oeuvre éducative.

Le développement rapide de nombreux collèges de l'enseignement général, d'un niveau pédagogiqueinégal, pose le problème d'une doctrine pédagogique de l'enseignement secondaire du premier cycle. On constate des disparités dans les horaires et même dans les programmes que suivent les élèves (CEG privés non confessionne.).

Les effectifs trop lourds de certaines classes, l'insuffisance de selection au concours d'entrée, l'hétérogénité des classes trop accusée, sont à l'origine d'une baisse de rendement et de la stagnation des meilleurs élèves au dessous de leurs capacités.

./.

Les éviotions inévitables qui résultent de selections initiales trop généreuses créent chez certains élèves un climat d'insécurité et aboutissent a un fâcheux chassé croisé d'élèments médiocres qui glissent d'un établissement à l'autre.

./.

TABLEAU N° VII

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PREMIER ET DEUXIEME CYCLE ANNEE 1964 - 1965

NOMBRES D'ELEVES SOURCE IPN

ENSEIGNEMENT PUBLIC

CLASSES	NOMBRE DE CLASSES		GARCONS			FILLES			TOTAL			%	INTERNES
	CE	M	Externes	Internes	Total	Externes	Internes	Total	Externes	Internes	Total	% Filles	%
6 eme	2	I9	583	I82	765	229	88	3I7	8I2	270	I082	29	25
5 eme	2	2I	545	I7I	7I6	244	I04	348	789	275	I064	33	26
4 eme	2	I8	464	I59	623	I07	I74	28I	57I	333	904	3I	37
3 eme	I	I8	359	I36	495	283	I07	390	642	243	885	44	28
Total..	7	76	I95I	648	2599	863	473	I336	28I4	II2I	3935	34	28
2 eme	I	7	58	227	285	23	28	5I	8I	255	336	I5	76
1 eme	I	6	68	I5I	2I9	II	I2	23	79	I63	242	9	68
Philo	I		I8	24	42	9		9	27	24	5I	I7	47
S Exp	2		36	5I	87	I0		I0	46	5I	97	I0	53
M E	I		8	3I	39	2		2	I0	3I	4I	5	75
Total	I02		2I39	II32	327I	9I8	5I3	I43I	3057	I645	4702	30	35

./.

PRIVE NON CONFESSIONNEL

CLASSES	Nbre.de CLASSES		GARCONS			FILLES			TOTAL			%	% INTERNES
	CL	M	Externes	Internes	Total	Externes	Internes	Total	Externes	Internes	Total	Filles	
Ier cycle	3	9I	2442	I8	2460	869		869	33II	I8	3329	26	0,5
2eme cycle		I	26		26	9		9	35		35	26	
Total..	95		2468	I8	2486	878		878	3346	I8	3364	26	0,5

PRIVE PROTESTANT

Ier cycle		9	225	I05	330	85	I4	99	3I0	II9	429	23	28
2eme cycle		2	27	33	60	4	I	5	3I	34	65	8	52
Total..	II		252	I38	390	89	I5	I04	34I	I53	494	2I	3I

PRIVE CATHOLIQUE

Ier cycle	2I	I6	490	358	848	242	40I	643	732	759	I49I	43	5I
2eme cycle	5 I/2	5 I/2	I23	9I	2I4	53	37	90	I76	I28	304	30	42
Total..	26I/2	2I I/2	6I3	449	I062	295	438	733	908	887	I795	4I	49
Total privé	29I/2	I24 I/2	3333	605	3938	I262	453	I7I5	4595	I058	5653	30	I9
	I54												
Total général	256		5472	I737	7209	2I80	966	3I46	7652	2703	I0355	30	27

Actuellement les programmes et sujets d'exercices sont absolument calqués sur ceux de l'Enseignement Français et l'Enseignement secondaire se présente essentiellement comme le pourvoyeur de l'Enseignement Supérieur.

La différence de régime entre l'Enseignement secondaire long et l'Enseignement secondaire court est flagrante. Le premier bénéficie d'internats, de bourses, de professeurs qualifiés et d'un équipement satisfaisant, les CEG reçoivent, dans des conditions matérielles difficiles, des effectifs pléthoriques. Certains CEG privés non confessionnels fonctionnent dans des conditions matérielles et pédagogiques déplorables.

L'analyse des problèmes de l'emploi fait apparaître une surproduction de diplomés au niveau du BEPC ainsi qu'une proche saturation de l'emploi au niveau des bacheliers. Le problème de la limitation stricte du nombre d'élèves à admettre en sixième et en seconde se pose donc si l'on veut éviter l'extension du chômage intellectuel.

Le tableau VII donne le détail des effectifs de l'Enseignement secondaires par cycles, sexes, internes, externes, public ou privé. Il fait apparaître un chiffre considérable d'élèves de l'Enseignement privé non confessionnel dont le niveau pédagogique laisse souvent à désirer.

Par rapport aux effectifs de 1961, on relève :

- Une progression normale dans le deuxième cycle (1171 élèves contre 673)

- Une croissance excessive dans le premier cycle (9184 contre 3923), dûe notemment à l'enseignement privé laïc (3329 contre 400).

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Trois objectifs essentiels sont retenus pour la période 1966 - 70

- Contrôle étroit du secteur privé lucratif en vue d'améliorer le niveau de l'enseignement et normaliser ses conditions de fonctionnement.

- Ruralisation des programmes des CEG en vue de fournir au pays, les cadres moyens ruraux dont il a besoin dans tous les secteurs d'activité.

./.

- Limitation de la progression des effectifs en fonction des perspectives d'emploi et diversification des options offertes dans le second cycle en vue d'orienter les élèves vers les techniques et les professions utiles au développement global de l'économie nationale.

2.I. Amélioration du niveau de l'enseignement privé laïc

Les mesures suivantes seront progressivement appliquées :

- Soumettre toute création d'établissement à autorisation ministérielle, elle-même subordonnée à des conditions de qualification des enseignants.

- Limiter le nombre des établissements en n'autorisant de nouvelles créations qu'en remplacement d'établissements cessant leur activité.

- Imposer aux établissements privés laïcs des conditions minima d'hygiène et d'éffectifs ainsi que l'homologation des tarifs pratiqués.

- Soumettre les établissements à un contrôle pédagogique et général des autorités académiques portant sur le respect des conditions ci-dessus. Ce contrôle sera assorti de sanctions pouvant aller jusqu'à la fermeture définitive de l'établissement par decision administrative.

Ces mesures relèvent de la tutelle normale que l'Etat exerce sur l'enseignement privé au nom de l'intérêt général. Son but n'est pas de créer un monopole d'Etat mais d'assurer la nécessaire harmonisation des programmes, des orientations et des conditions d'enseignement en fonction des perspectives de développement de la Nation.

2.2. Ruralisation des programmes du premier cycle

L'enseignement du premier cycle sera progressivement concentré dans les CEG répartis dans l'ensemble du pays. Des cours théoriques et pratiques d'agriculture et d'artisanat industriel seront inclus dans les programmes scolaires et les examens de fin d'études du premier cycle. Un remaniement profond des programmes actuels completara cette réforme et permettra d'orienter l'enseignement vers la formation des cadres moyens, à technicité rurale, dont la Nation a besoin dans tous les secteurs d'activité.

./.

L'ouverture de quelques CEG supplémentaires permettra une régionalisation plus complète du recrutement et de regrouper dans les lycées et établissements cycle longs de plus en plus limités à ce rôle, les élèves accédant aux classes du second cycle secondaire.

2.3. Selection plus sévère à l'entrée en 6 eme et en seconde en vue de limiter les effectifs en fonction des perspectives d'emploi et des besoins en cadres moyens et supérieurs

Actuellement, chaque année, environ 600 brevetés sortent des écoles et plus de 2000 élèves achèvent leur troisième. Or les besoins en personnel du niveau du brevet n'excèdent guère 300 jeunes gens par an. Même en déduisant ceux qui poursuivront jusqu'au Baccalauréat, ils sont beaucoup plus nombreux que les emplois de leur niveau.

Dans le 1er cycle : le nombre l'élèves à admettre annuellement d'ici 1970 en 6 eme ne devrait pas exceder le chiffre actuel de 2500 pour l'ensemble des enseignements public et privé. Toutefois pour satisfaire certains besoins pressants, le construction de 5 CEG nouveaux est prévue en cinq ans. La progression du nombre des élèves à admettre en 6 eme ne devrait pas exceder 560 élèves supplémentaires en 1970.

Dans le 2 eme cycle : La limitation des effectifs s'annonce toute aussi difficile. La mise en chantier du lycée de PARAKOU qui doit acceuillir des élèves dès la rentrée de 1966 et l'extension du lycée BEHANZIN ameneront nécessairement un accroissement des effectifs d'élèves.

Ajoutons à cela que le lycée technique de COTONOU, a court d'élèves de l'enseignement technique ouvrira des classes secondaires à partir de la rentrée d'octobre 1967. L'effectif à l'entrée en seconde passera ainsi vraisemblablement de 500 en 1965 à 550 à la rentrée de 1966, 650 à la rentrée 1967, 750 à la rentrée 1968 et 780 à la rentrée 1969 et à la rentrée 1970.

Par voie de conséquence, le nombre des bacheliers augmentera dans les années à venir et, atteindra vraisemblablement :

125 en 1966
130 en 1967
150 en 1968
170 en 1969
200 en 1970

./.

Les perspectives du plan intérimaire permettront de dégager de nouveaux emplois pour les futurs bacheliers.

III - INVESTISSEMENTS PUBLICS ET COUTS DE FONCTIONNEMENT

3.I. Investissements prévus pour la période quinquennale

I965 :	Extension du lycée BEHANZIN	90.000.000 travaux en cours financement FAC, PM	
	Lycée de PARAKOU	440.000.000 financement FED accordé PM	
I966 :	1 CEG	30.000.000	
	Equipement du lycée de PARAKOU	30.000.000	60.000.000
I967 :	1 CEG	30.000.000	
	Aménagement du lycée technique pour l'enseignement secondaire	50.000.000	80.000.000
I968 :	1 CEG		30.000.000
I969 :	1 CEG		30.000.000
I970 :	1 CEG		30.000.000
		Total....	230.000.000

3.2. Coûts et dépenses de fonctionnement

I°) Dans les CEG : le coût de l'élève était approximativement de 33.800 frs CFA Selon les données des prévisions budgétaires I965; les récentes mesures relatives aux traitements de la Fonction Publique ont abaissé ce coût à environ 27.000 frs. L'augmentation d'effectif prévu entrainera donc des augmentations de dépenses de fonctionnement indiquées pour chaque année dans le tableau VIII.

2°) Dans les lycées : le coût de l'élève qui était d'environ 64.900 en I965 subira une réduction plus faible, la part des dépenses de matériel étant plus forte dans les lycées et de nombreux postes actuellement occupés par des professeurs de l'Assistance Technique devant prochainement être africanisés. Le coût de l'élève-année entre I966 et I970 a été estimé à environ 58.000 frs CFA. En outre on admet que 80 % des élèves bénéficient d'une bourse.

./.

Les effectifs supplémentaires et les coûts résultent du t tableau suivant :

Année	Effectifs supplémentaires				Coût de l'élève	Dépenses supplémentaires	Bourses à prévoir	Dépenses de bourses	Dépenses totales
	en 2e	en 1e	Term	Total					
I966	50			50	58.000	2.900.000	40	I.920.000	4.820.000
I967	I50	50		200		II.600.000	I60	7.680.000	I9.280.000
I968	250	I50	30	430		25.000.000	340	I6.320.000	4I.300.000
I969	250	250	I00	600		35.000.000	500	24.000.000	59.000.000
I970	250	250	I80	680		39.500.000	550	26.400.000	65.900.000

Tableau n° VIII

Récapitulationsdes dépenses d'investissement et de fonctionnement supplémentaires pour la période I965 - I970 (en milliers de frs CFA) Enseignement primaire et secondaire.

A) Investissements

ANNEE	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	CEG	LYCEES	TOTAL
I966	I26.620	30.000	30.000	I86.620
I967	II6.790	30.000	50.000	I96.790
I968	I28,320	30.000		I58.320
I969	II7.755	30.000		I47.755
I970	II6.I05	30.000		I46.I05
TOTAUX	605.590	I50.000	80.000	835.590

./.

B) Fonctionnement

ANNEE	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	CEG	LYCEES	TOTAL
1966	70.130		4.820	74.950
1967	114.920	1.080	19.280	135.280
1968	159.710	3.240	41.300	204.250
1969	206.330	6.480	59.060	271.870
1970	251.120	10.080	65.900	327.100
TOTAUX	802.210	20.880	190.360	1.013.450

Les dépenses de fonctionnement sont compensées par l'institution d'une taxe scolaire. Voir paragraphe financement.

CHAPITRE N° XXI

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

I - SITUATION ACTUELLE

L'enseignement technique propose en principe l'insertion des élèves dans le milieu économique d'une façon plus directe que les autres ordres d'enseignement.

Ses effectifs sont faibles : 443 élèves pour l'enseignement public, 225 élèves pour l'enseignement catholique. Cette situation est dûe, outre la réticence de la société dahoméenne envers le travail manuel, au manque d'équipement des etablissements techniques et au peu de débouchés professionnels.

Il existe actuellement :

- Trois établissements publics : le lycée de COTONOU, le collège d'enseignement technique annexe, le Centre d'apprentissage artisanal rural d'INA.

- Deux établissements privés catholique : le cours commercial N.D. des Apôtres à COTONOU et l'école Ménagère N.D. des Apôtres à COTONOU, tous deux pour les filles.

Les plus grosses entreprises du pays préfèrent la formation " sur le tas" et plusieurs possèdent leurs propres centres d'apprentissage. C'est le cas notamment de l'OCDN.

L'enseignement technique est coûteux. Il occupe beaucoup de personnel et le ratio élève - maître est particulièrement faible (56 professeurs, 443 élèves, ratio 7/I) et le coût d'un élève boursier atteint près de 200.000 frs par an. Le tableau n° IX indique les effectifs actuels.

./.

Tableau n° IX

Effectifs actuels de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

ENSEIGNEMENT PUBLIC	4éme	3éme	2éme	Ier	Total
Lycée technique de COTONOU	97	76	50	34	257
	Ier année	2 année	3 année	3prat.LT	2prat.LT
Collège d'enseignement technique	35	43	56	I7	35 I36
			(bureau et comptabilité)		
Collège d'enseignement technique INA	I9				I9
					462
ENSEIGNEMENT PRIVE					
Ecole Ménagère N.D. des Apôtres	74	60	32		I66
Cours commercial N.D. des Apôtres	I3	I9	I2	I0	59
					687

./.

Actuellement l'enseignement agricole est dispensé par deux écoles pratiques d'agriculture qui forment des encadreurs et 2 centres de formation rurale qui forment des moniteurs d'agriculture, des infirmiers d'élevage, des préposés des eaux et forêts.

a) Les deux écoles pratiques d'agriculture de PORTO NOVO et d'INA, ouvertes en 1963 ont formé en 1963 :

50 encadreurs à PORTO NOVO, 20 à INA soit 70 au total

en 1964 :

70 encadreurs à PORTO NOVO, 40 à INA soit 110 au total.

C'est ce dernier chiffre qui doit constituer une promotion normale.

b) Les deux centres de formation rurale sont aussi à PORTO NOVO et INA

Le recrutement s'effectue au niveau du concours d'entrée en sixième et 4 années d'études donnant accés au monitorat d'agriculture.

Le CFR de PORTO NOVO compte 4 promotions de 20 à 25 élèves.

Celui d'INA, 4 promotions de 30 élèves.

II - ORIENTATION ET OBJECTIFS

Le but à atteindre est que l'enseignement technique produise des jeunes gens directement utilisables dans la vie professionnelle.

Il convient pour cela de revaloriser cet ordre d'enseignement dans l'opinion publique, d'établir des liaisons plus étroites entre les écoles et les utilisateurs eventuels de personnel, de réduire aux besoins réels du pays le recrutement dans les écoles techniques, de diversifier l'enseignement pour l'adapter aux besoins et afin de le rendre moins coûteux.

./.

A cet effet diverses mesures seront prises :

a) Dans le domaine technique proprement dit : les effectifs du lycée et du collège technique seront progressivement réduits et dès la rentrée I967, deux classes de seconde moderne (soit environ 60 élèves) seront ouvertes et remplaceront un effectif équivalent d'élèves de l'enseignement technique. L'année suivante deux premières seront ouvertes et l'effectif passera à I20 élèves environ.

En octobre I969, 2 classes terminales pourront être crées. Ainsi les effectifs de cet établissement seront les suivants en I970.

	Secondaire		technique
2 eme	60	Lycée	I00
I ere	60	Collège	I00
Terminale	40		200
	I60		

Parallélement, les dépenses de l'Enseignement technique seront réduites.

b) Transformation du collège technique d'INA en école coopérative post scolaire.

Il y aura là une excéllente base de départ pour une école coopérative.

c) Création d'un lycée agricole à AGONKAMEY, dont le financement est demandé au FED et destiné à la formation des conducteurs d'agriculture, assistants d'élevage et contrôleurs des Eaux et Forêts.

Son 1er cycle (6eme à 3 eme) doit remplacer le CFR de PORTO NOVO et comporter 4 classes de 30 élèves soit I20 élèves.

Le 2 eme cycle du lycée agricole amenera en trois ans au baccalauréat agricole, formant ainsi des conducteurs d'agriculture. Les élèves admis dans ce second cycle au nombre d'une vingtaine proviendront du 1er cycle agricole et des CEG. Une douzaine d'élèves par an parviendra ainsi chaque année au baccalauréat agricole qui leur ouvrira, soit la carrière de conducteur d'agriculture, soit les écoles d'ingénieurs.

./.

Une moyenne de I2 bacheliers agricoles par an est vraisemblable.

Le lycée agricole pourra vraisemblablement ouvrir en I968-I969 et comportera :

1°) dans le 1er cycle : I20 élèves

2°) une classe de 2 eme : 20 élèves

En I970 : I20 élèves du 1er cycle et 40 élèves du second cycle.

En I97I : I20 élèves du 1er cycle et 55 élèves du second cycle.

I) création à OUIDAH d'une école coopérative artisanale et agricole dont les principales caractéristiques seront :

Utilisation des bâtiments du camp militaire de OUIDAH, donc frais d'établissement réduits.

2 sections: section agricole, 60 élèves par année ; section vannerie I0 à I5 élèves par année.

Recrutement au niveau minimum du CM2 avec ou sans certificat d'études. Elles donneront aux jeunes gens une formation agricole et artisanale les rendant aptes à exercer les métiers d'agriculteur et d'artisan dans des conditions de qualité et de rendement nettement améliorés.

La gestion de l'exploitation agricole et artisanale de l'école serait effectuée en coopérative par les élèves eux-mêmes sous la direction de leurs professeurs; ceci permettrait d'initier les jeunes gens aux coopératives agricoles, et au bout de deux ans de subvenir aux besoins de l'école coopérative, à l'exception des dépenses de personnel.

2) sensibilisation des élèves et du personnel enseignant aux problèmes techniques, économiques, réhabilitation du travail manuel.

Cette sensibilisation doit être commencée dès les premières années de l'école primaire, par une véritable préformation technique.

./.

La création des jardins scolaires a déjà amorcé cette orientation..Elle doit être complétée par une initiation technilogique élémentaires des élèves leur apprenant à utiliser un outillage cimple.

Dans les CEG, les élèves seront initiés au maniement d'un matériel plus scientifique, et d'instruments de

L'institut pédagogique National mettra au point une série de fiches pédagogiques qui seront diffusées dans les écoles et les villages.

Le personnel enseignant devra être initié à ce coté technique du métier au moyen de stages de recyclage et de perfectionnement.

III - INVESTISSEMENTS ET COUTS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

3.I. Investissements

Aménagement du camp militaire de OUIDAH. Il doit s'effectuer avec la participation des élèves et coûtera 4 millions en I965.
2 millions en I966.

Lycée agricole d'AGONKAMEY I67 millions en I968 (prévu sur FED)

Bureau pédagogique agricole 2 millions en I966

3.2. Fonctionnement

La réduction des effectifs de l'Enseignement technique permettra les économies suivantes :

I967	I00 élèves au moins	soit	I8.800.000 frs
I968	I50 " " "	soit	29.700.000 frs
I969	200 " " "	soit	39.600.000 frs
I970	240 " " "	soit	47.520.000 frs.

Ecole coopérative de OUIDAH

Les dépenses de fonctionnement à prévoir sont :

I966	70 élèves	5.250.000 frs
I967	I40 "	8.750.000 frs

A partir de I968 les frais d'entretien étant équilibrées par les recettes de vente des produits agricoles et artisanaux, les dépenses annuelles seraient réduites à 5.I50.000 frs.

./.

Lycée agricole d'AGONKAMEY

Le coût d'un élève de l'enseignement agricole, généralement boursier s'élève à environ I50000 frs CFA pour un élève du 1er cycle et 200.000 frs pour un élève du 2eme cycle. Les dépenses de fonotionnement suivantes s'en déduisent :

I969	2I.000.000 frs
I970	25.000.000 frs
I97I	29.000.000 frs

La suppression du collège d'INA

Permettra d'effectuer à partir de I967 une économie annuelle de 3.000.000 frs

./.

Tableau n° X

Récapitulation des dépenses d'investissement et de fonctionnement à prévoir de 1965 à 1970 pour l'enseignement technique.

A) Investissements (en milliers de frs CFA)

ANNEE	LYCEE AGRICOLE	BUREAU PEDAGOGIQUE AGRICOLE	ECOLE COOPERATIVE DE OUIDAH	TOTAL
1965			4.000	4.000
1966		2.000	2.000	4.000
1967				
1968	167.000			167.000
1969				
1970				
TOTAL	167.000	2.000	6.000	175.000

B) Fonctionnement (en milliers de frs CFA)

ANNEE	LYCEE AGRICOLE	INA	LYCEE TECHNIQUE	COOPERATIVE OUIDAH	TOTAL
1966				5.250	5.250
1967		- 3.000	- 19.800	8.750	- 14.050
1968		- 3.000	- 29.700	5.150	- 27.550
1969	21.000	- 3.000	- 39.600	5.150	- 16.450
1970	25.000	- 3.000	- 47.520	5.150	- 20.370
TOTAL	46.000	- 12.000	-136.620	29.450	- 73.170

./.

RECAPITULATION GENERALE DES INVESTISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT POUR LA PERIODE 1966 - 70

Investissements publics (en millions CFA)

ANNEE	ENS. PRIMAIRE	ENS. SECONDAIRE	ENS. TECHNIQUE	TOTAL
1966	126,62	60,00	8,00	194,62
1967	116,79	80,00	-	196,79
1968	128,32	30,00	167,00	325,32
1969	117,75	30,00	-	147,75
1970	116,11	30,00	-	146,11
TOTAL	605,59	230,00	175,00	1.010,59

A ces investissements il convient d'ajouter ceux de l'enseignement privé estimés à (subventions publiques non comprises)

ANNEE	ENS. PRIMAIRE	ENS. SECONDAIRE	ENS. TECHNIQUE	TOTAL
1966	20	15	5	40
1967	20	15	5	40
1968	20	15	5	40
1969	20	15	5	40
1970	20	15	5	40
TOTAL	100	75	25	200

./.

RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES DE L'ENSEIGNEMENT POURLLAPPERIODE I966 - 70

en millions CFA

ANNEE	ENS. PRIMAIRE	ENS.SECONDAIRE	ENS. TECHNIQUE	TOTAL
I966	I46,62	75,00	I3,00	234,62
I967	I36,79	95,00	5,00	236,79
I968	I48,32	45,00	I72,00	365,32
I969	I37,75	45,00	5,00	I87,75
I970	I36,II	45,00	5,00	I86,II
TOTAL	705,59	305,00	200,00	I.2I0,59

Charges budgétaires de fonctionnement des investissements publics I966 - 70 dans l'enseignement (en millions CFA)

ANNEE	ENS. PRIMAIRE	ENS.SECONDAIRE	ENS. TECHNIQUE	TOTAL
I966	70,I3	4,82	5,25	80,70
I967	II4 ,92	30,36	- I4,05	I3I,23
I968	I59,7I	44,54	- 27,55	I76,70
I969	206,33	65,54	- I6,45	255,42
I970	25I,I2	75,98	- 20,37	306,73
TOTAL	802,2I	22I,24	- 73,I7	950,28

1.2. Répartition du personnel et des formations sanitaires

1.2.1. Personnel

La répartition du personnel doit être considérée sous deux aspects :

a) Chiffre de la population à desservir

b) Superficie à couvrir

Les résultats des calculs effectués sont caractéristiques :

. Au Sud avec la grande densité augmente le chiffre de population à desservir et diminue la superficie

Au Nord diminue la densité mais augmente la superficie à couvrir.

Il est important de noter la concentration des Médecins et des Sages-femmes dans les deux villes de COTONOU et PORTO-NOVO.

65 % des Médecins
et 65 % des Sages-femmes

exercent dans ces deux villes qui, ensemble ne totalisent que 8 % de la population totale du DAHOMEY.

A l'inverse, 15 % des Médecins et 12 % des Sages-femmes exercent dans les 2 départements du Nord qui couvrent 72 % de la superficie et 29 % de la population totale.

1.2.2. Les formations sanitaires

Les tableaux ci-après montrent la répartition des formations sanitaires dans le pays, répartition comparable à celle du personnel.

La distance moyenne qu'un malade doit parcourir pour atteindre une formation médicale augmente très sensiblement du Sud au Nord.

Cette distance moyenne atteint 28 Kms au Nord-Est cependant que les distances qui séparent 2 formations sanitaires atteignent dans le Nord jusqu'à 80 Kms.

Il est donc évident que des villages entiers sont totalement privés de secours médical, les distances à parcourir dans ces conditions pour trouver un agent de la Santé, étant de 40 ou 50 Kms.

./.

D'autres facteurs influencent l'efficacité de l'action médicale :

a) Sédentarisation du personnel - les consultations foraines sont devenues exceptionnelles si bien que seule profite de soins la population immédiatement environnante des postes de Santé.

b) Absence d'activités préventives systématiques à l'échelon local relevant d'un vieil et regrettable antagonisme entre le Service des Grandes Endémies et les Services curatifs de la Santé.

c) L'éducation Sanitaire ne joue pas encore le rôle qui doit être le sien, à tous les échelons.

d) Les activités de protection maternelle et infantile se limitent au contrôle de 25 % des accouchements et les consultations pré-natales et post-natales sont encore fort insuffisantes.

e) La collecte de données statistiques sûres n'est pas organisée.

f) L'hygiène du milieu et les mesures d'assainissement, facteurs importants d'amélioration de la Santé n'existent pas à l'échelon local, et même dans les grandes cités.

g) La supervision actuelle des Services de Santé est insuffisante du fait de l'absence d'un échelon intermédiaire entre les pouvoirs centraux et les services périphériques.

h) Le ravitaillement en médicaments, insuffisant, ne suit surtout pas les normes rationnelles dictées par les besoins prioritaires.

L'organisation actuelle des Services de Santé, la répartition des structures et du personnel, le rendement des centres de santé, ne répondent donc pas aux besoins minimum de la population.

./.

INFRASTRUCTURE SANITAIRE REPARTITION DU PERSONNEL DE SANTE PUBLIQUE ET DES FORMATIONS SANITAIRES

DANS LA REPUBLIQUE DU DAHOMEY

Source : Ministère de la Santé

DEPARTEMENT	POUR 1 MEDECIN		POUR 1 SAGE FEMME		POUR 1 INFIRMIER		POUR 1 DISPENSAIRE		POUR 1 MATERNITE	
	habitant	Km2	habitant	Km2	habitant	Km2	habitant	Km2	habitant	Km2
SUD EST	41967	393	13253	125	2064	19	15261	143	83933	786
SUD	17167	154	5546	50	1548	14	11266	100	30041	268
SUD OUEST	104966	1266	22493	272	5831	70	12596	152	26242	317
CENTRE	65928	2671	20977	850	4807	195	12819	519	3858	1558
NORD EST	66130	10200	33090	5100	3342	515	11410	1758	41362	6375
NORD OUEST	110166	10400	33050	3120	2637	254	9443	891	55083	5200
TOTAL PAYS	45135	2209	14477	" 708	2712	133	12115	592	41852	2048

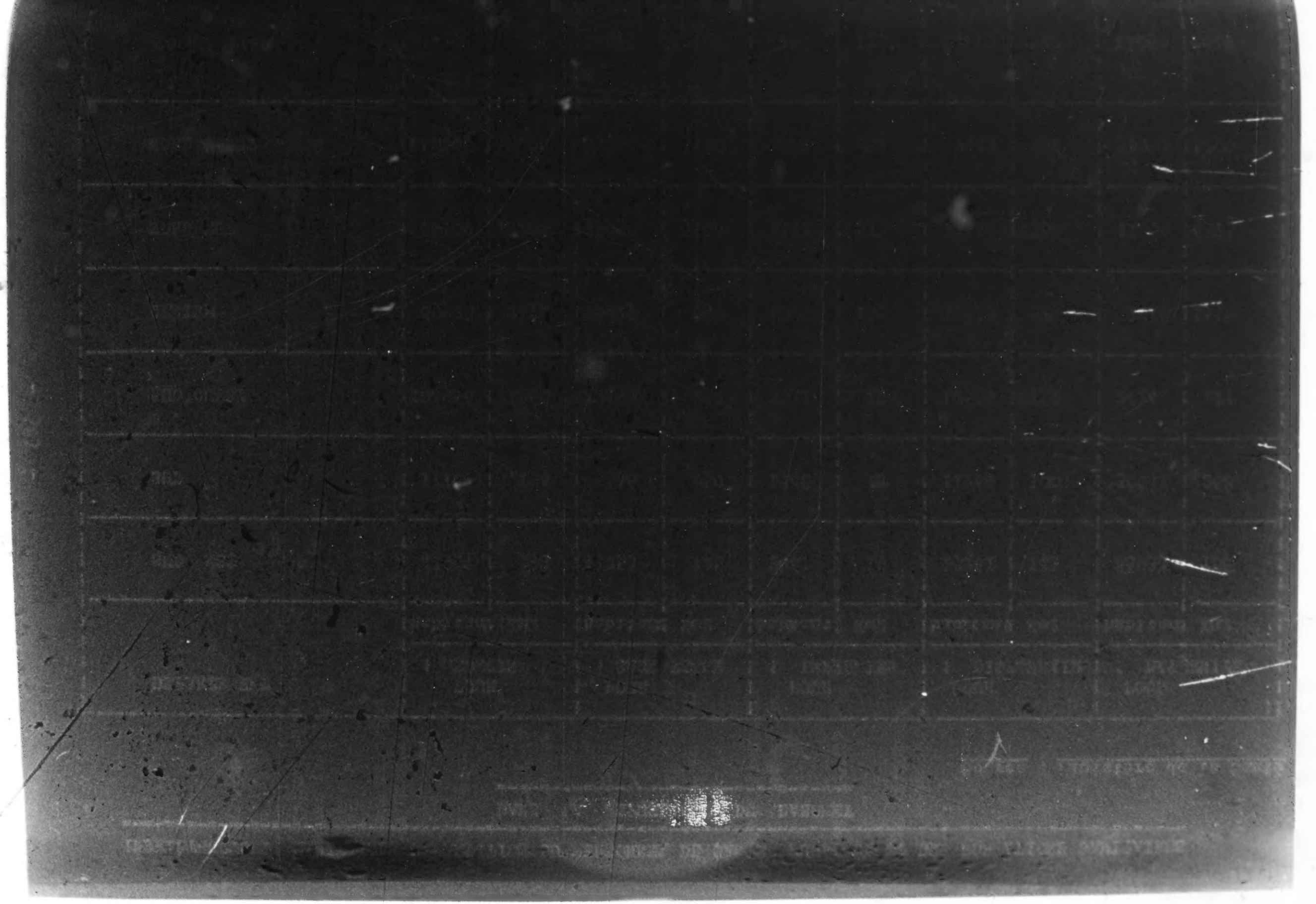

DEPARTEMENT	CIRCONSCRIPTION MEDICALE	POPULATION estimée en 1961 Taux d'accroissement annuel 2,2% INSEE 1962	SUPERFICIE en km²	DENSITE	FORMATIONS SA							
					Hôpital	Hôpital privé	Centres de Santé	Postes de Santé	Postes de Santé privés	Maternités rattachées à une formation sanitaire	Maternité privée	Lepreseries
SUD-EST	PORTO-NOVO	248800	620	401	1		2	12	1	2		
	SAKETE	82600	750	110			1	3		1		
	ADJOHOUN	110300	750	147			1	6		1		
	POBE	41300	600	69			1	3	1	1		
	KETOU	20600	2000	10			1	1		1		
	Total	503600	4720	107	1		6	25	2	6		
SUD	COTONOU	110000	20	Centre urbain	1	1	1	6	3	1	4	
	ABOMEY-CALAVI	97700	600	163			1	6	1	2		
	OUIDAH	51400	300	86	1		1	5	1	3		1
	ALLADA	102100	2000	51			1	6		2		
	Total	360500	3220	112	2	1	4	23	5	8	4	1
SUD-OUEST	ATHIEME	84800	1050	81			1	6		3		1
	GRAND-POPO	63000	450	140			1	6		4		
	BOPA	59200	700	85			1	3		3		
	APLAHOUE	107900	1600	67			1	4	1	2		
	Total	314900	3800	83			4	19	1	12		1
CENTRE	ABOMEY	217300	3800	57	1		1	5		2		1
	ZAGNANADO	73500	1300	56			1	4		3		
	DASSA-ZOUME	65200	2200	30			1	5	2	2		1
	SAVE	51200	5100	10			1	4		3		
	SAVALOU	56300	6300	9			1	7		2		
	Total	461500	18700	25	1		5	25	2	12		2
NORD-EST	PARAKOU	69500	10600	5	1		1	3	3	2		
	NIKKI	78500	8900	9			1	5		1		2
	BEMBEREKE	63500	5600	8		1	1	5	1	1		1
	KANDI	75200	12100	6			1	2		1		
	SEGBANA						1	1		1		
	MALANVILLE	32300	5900	6			1	2		1		
	BANIKOARA	51900	7900	7			1	3		1		
	Total	330900	51000	6	1	1	7	19	1	8		3
NORD-OUEST	NATITINGOU	44300	2300	19			1	2		1		1
	BOUKOMBE	41800	1100	38			1	1		1		
	TANGUIETA	68400	7900	9			1	4		1		1
	DJOUGOU	121700	11000	11			1	5	2	2	1	1
	KOUANDE	54300	8900	6			1	3		1		1
	Total	330500	31200	11			5	16	2	6	1	4
		2301900	112640	20	5	2	31	128	13	50	5	11

INFRASTRUCTURE SANITAIRE DANS L'A REPUBLIQUE DU DAHOMEY

SERVICE DE SANTE PUBLIQUE

31 Décembre 1964

Projet : Dahomey 1

Service de Santé de Base

SUPERFICIE en km²	DENSITE	FORMATIONS SANITAIRES													PERSONNEL								
		Hôpital	Hôpital privé	Centres de Santé	Postes de Santé	Postes de Santé privés	Maternités	Maternité privée	Léproserie	Dispensaires SNGE	Dispensaires SNGE	Postes de Santé SNGE	Postes Sanitaires	Infirmerie	Médecins	Chirurgiens Dentistes	Pharmaciens	Sage Femmes	Infirmiers d'Etat	Infirmières d'Etat	Agents techniques sanitaires	Infirmiers de l'AMA	Infirmières de l'AMA
620	401	1		2	12	1	2						1		9	1	2	27	11	3	20	89	65
750	110			1	3		1						1		1			3	1			6	3
750	147			1	6		1						1		1			4	2			11	3
600	69			1	3	1	1						1		1			3	1		1	6	2
2000	10			1	1		1						1					1	1		1	2	2
4720	107	1		6	25	2	6						5		12	1	2	38	16	3	22	114	75
20	Centre urbain	1	1	1	6	3	1	4							16	2	1	44	15	11	17	59	34
600	163			1	6	1	2						1		1			5			1	13	2
600	86	1		1	5	1	3		1				1		3			8	3		7	11	5
2000	51			1	6		2						4		1			8	3			7	1
3220	112	2	1	4	23	5	8	4	1				6		21	2	1	65	21	11	25	90	42
1050	81			1	6		3			1								3	2			10	1
650	160			1	6		4						1		1			6	2			9	4
700	85			1	3		3						1		1			3	1			4	3
1600	67			1	4	1	2						2	1	1			2	1			9	3
3800	83			4	19	1	12			1	1		4	1	3			14	6			32	11
3800	57	1		1	5		2			1			1		3			9	4		4	9	10
1300	56			1	4		3								1			4	1		1	5	
2200	30			1	5	2	2			1					1			3	3	1		7	4
5100	10			1	4		3								1			2	3		1	9	5
1300	9			1	7		2				3			1	1			3	2			12	1
5700	25	1		5	25	2	12			2	3		1	1	7			22	18	1	6	42	20
2500	5	1		1	3	3	2						1		4			4	4			28	5
1900	9			1	5		1			2	2							1	2			12	2
1500	8		1	1	3	1	1			1								1	1			7	3
2100	6			1	2		1								1			2	1			10	2
				1	1		1															2	
1900	6			1	2		1											1	2			4	1
1200	7			1	3		1						1					1	1			3	1
1000	6	1	1	7	19	1	8			3	3		2		5			10	11			66	14
1400	12			1	2		1		1	1	1		1		2			2	3	1		10	2
1100	38			1	1		1				1							1	1			2	
1200	9			1	4		1			1	2							1	1			8	1
1000	11			1	6	2	2	1	1	6	2				1			5	1		1	10	3
1900	6			1	3		1		1	2								1	2			7	
1100	11			5	16	2	6	1	4	12	2	1			3			10	8	1	1	37	6
40	20	5	2	81	128	33	50	5	11	19	2	19	2		51	3	3	159	75	16	54	381	168

1.2.3. L'initiative privée complète le réseau public

Les missions catholiques et protestants tiennent au DAHOMEY 1 hopital à BEMBEREKE, deux léproseries à OUIDAH et à ABOMEY, ainsi qu'une maternité à DOMPAGO et 15 dispensaires.

Généralement ces formations sont bien équipées en matériel et médicaments. Leur personnel se compose des infirmières religieuses et infirmiers et infirmières auxiliaires recrutés et formés sur place.

L'initiative privée assure le fonctionnement d'une pouponnière pour 15 orphelins à OUIDAH, tenue par une sage-femme retraitée.

Un dispensaire à POBE est tenu par la direction de la plantation I.R.H.O. Ce dispensaire dirigé par un infirmier assure les soins médicaux pour les travailleurs de la plantation et leurs familles.

Sur le plan professionnel des médecins privés au nombre de 16 pratiquent dans les villes de COTONOU et à PORTO-NOVO.

Une clinique privée comprenant un service chirurgicale avec bloc opératoir et un service de la médecine fonctionne à COTONOU sous la direction d'un médecin.

Il existe aussi à COTONOU 4 cliniques privées d'accouchements tenues par des sages-femmes.

1.3. Mortalité et morbilité

Taux de mortalité par zone d'habitat et groupe d'âge.

Pour 1.000 personnes de chaque groupe d'âge et zone d'habitat

Taux de mortalité infantile (moins d'un an) calculé pour 1.000 enfants nés vivants.

./.

GROUPE	NORD RURAL	SUD RURAL	ENSEMBLE RURAL	VILLES	ENSEMBLE DAHOMEY
Moins d'un an	110,9	119,5	116,6	45,5	110,5
1 à 4 ans	51,8	46,1	47,8	19,6	45,0
5 à 9 ans	14,3	9,3	10,9	6,9	10,5
I0 à I9 ans	13,5	8,9	10,4	5,6	9,9
20 à 29 ans	15,8	13,2	13,9	14,9	13,1
30 à 39 ans	13,9	10,4	11,5	7,7	11,1
40 à 49 ans	20,3	14,3	16,1	6,6	15,4
50 à 59 ans	35,0	24,2	27,3	7,4	25,8
60 à 69 ans	54,1	38,9	43,2	22,5	41,8
70 et +	196,1	114,1	33,8	81,9	129,9
Ensemble	30,3	26,2	27,4	11,9	26,9

Extrait de l'Enquête Démographique au DAHOMEY - 1961 - INSEE

Les dix premieres causes de morbidité enregistrées dans les formations sanitaires officielles de la République du DAHOMEY avec leur pourcentage par rapport au nombre de 452.899 cas en 1962 et leur taux pour 100.000 habitants calculé selon les données du rapport annuel de la Direction de la Santé Publique pour 1963, sont les suivantes

DIAGNOSTIC	Nombre de cas	Pourcentage	Taux pour 100.000 habitants
Paludisme et ses complications	127.321	28,11 %	5.720
Maladies de l'appareil respiratoire	106,966	23,62 %	4.805
Traumatisme	57.870	12,81 %	2.600
Ankylostomiase dracunculose et helmintiases	29.767	6,57 %	1.337
Maladies de l'estomac et du Douodénum	23.215	5,13 %	1.043
Pastro-entéro-colique de nourrissons	22.245	4,91 %	999
Rhumatisme musculaire et non spécifié	18.848	4,16 %	847
Formes non spécifiées de dysenterie	17.911	3,95 %	804
Mycoses	16.653	3,68 %	748
Gale	13.594	3,00 %	611

Les dix premières causes de mortalité enregistrées dans les formations sanitaires et en dahors de ces formations dans la République du DAHOMEY en 1963, avec leur pourcentage par rapport au nombre total de 2.105 décès et leur taux pour 100.000 habitants. calculé selon les données du rapport annuel de la Direction de la Santé Publique pour 1963 (population estimée 2.226.000) sont les suivantes :

DIASGNOSTIC	Nombre des cas	Pourcentage	Taux pour 100.000 Hts.
Paludisme et ses complications	516	24,51 %	23
Gastro-entéro-colique des nourrissons	153	7,27 %	7
Maladies d'intestin et du péritoine	153	7,27 %	7
Tétanos	139	6,60 %	6
Avitaminoses et l'état de carence	137	6,51 %	6
Maladies de l'appareil respiratoire	104	4,94 %	5
Traumatismes	58	2,76 %	3
Fièvre typhoïde et differentes formes de dysenterie	52	2,47	3
Rougeole	50	2,38 %	3
Sénilité	44	2,09 %	2

Maladies transmissibles. Nombre de cas et de décès enregistrés dans les formations sanitaires officielles de la République du DAHOMEY pendant l'année 1963, calculé selon les données du rapport annuel de la Santé Publique pour 1963. Population estimée 2.226.000.

./.

MALADIE	Nombre des cas	Taux pour 100.000	Décès	Taux pour 100.000
Amibiase	4.705	211	-	-
Bilharsiose	319	14	-	-
Coqueluche	2.759	1.240	12	0,5
Blenorrhagie	12.797	575	-	-
Diarrhées de nourrissons	22.245	999	153	7
Dysenterie	9	0,4	1	0,04
Fièvre typhoïde	19	0,9	12	0,5
Autres Salmonnelloses	27	1,2	-	-
Encéphalite infectieuse	31	1,4	10	0,4
Hépatite infectieuse	538	24	9	0,4
Lèpre	4.280	192	-	-
Paludisme	127.321	5.720	516	23
Pian	11.931	536	-	-
Draconculose	5.218	234	-	-
Méningite cerebrospinale.	89	4	5	0,2
Polyomélite aigue	27	1,2	1	0,04
Rougeole	5.757	259	50	3
Onchoceroose	17	0,8	-	-
Variole	249	11	28	1,3
Tétanus	465	21	139	6
Tuberculose pulmonaire	294	13	20	1,9
Syphilis	8.626	388	52	3
Scarlatine	2	0,1	-	-
Oreillons	3.767	169	2	0,1
Trachome	490	22	-	-

./.

L'analyse des tableaux précédent montre que le paludisme reste toujours le problème sanitaire n° 1 au DAHO EY. Son taux de morbidité et particulièrement de mortalité dépasse de loin les taux d'autres maladies présentées sur les tableaux.

Comme cause de morbidité le paludisme est suivi par les maladies de l'appareil respiratoire.

En troisième position les traumatismes comprennent les blessures particulièrement fréquentes pendant la période de travail dans les champs dont les pansements constituent plus de 50 % des activités dans les dispensaires.

La 4ème place est tenue par le groupe des parasites intestinaux des régions tropicaules.

La place des dysenteries des nourrissons s'explique par le niveau très bas de l'éducation sanitaire et de l'hygiène dans les villages de la brousse.

En ce qui concerne la mortalité le paludisme domine les autres causes de la mortalité. Les gastroentérocolites des nourrissons, les avitaminoses et l'état de carence, avec la rougeole occupent respectivement la 2 ème, 5 ème et 9 ème place et constituent une grande partie de la mortalité infantile.

La 3 ème place est occupée par les maladies de l'intestin et du péritoine. Ensemble avec les hernies et les appendicites elles constituent un fort pourcentage de mortalité causée par les maladies chirurgicales.

Le tétanos se trouve à la 4 ème place, Une grande partie de cas de tétanos est due à des infections ombilicales.

Il faut souligner l'importance des avitaminoses et surtout de l'état de carence dans les causes de morbidité et mortalité infantile. L'état de carence touche particulièrement les enfants de 2 à 5 ans au DAHOMEY. A la période du sévrage à l'exeption de quelques régions au Nord l'enfant reçoit seulement la bouillie de maïs comme nourriture, dépourvue de toutes valeurs alimentaires. C'est dans ce groupe d'enfant qu'on rencontre au DAHOMEY des nombreux cas de Kwashiorkor dues à un conservatisme nutrionel de la population. La malnutrition est donc plutôt qualitative que quantitative. On constate en définitive que les principales causes de morbidité et mortalité rélèvent d'un niveau très bas de l'éducation sanitaire (parasites intestinales, diarrhées, gale) et nutritionnelle (avitaminoses et l'état de carence). Le développement du Service de la P.M.I. , l'assainissement du milieu, l'amélioration de l'hygiène personnelle pourraient changer sensiblement la situation sanitaire dans la République du DAHOMEY.

./.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS QUINQUENNAUX

Sur la base d'un rapide inventaire des structures actuelles et des possibilités réelles des services de la Santé, la politique de Santé sera forcèment conditionnée par la carte nosologique du pays où domine très largement, le PALUDISME.

Les exigences de la lutte contre le paludisme et son éradication dicteront les objectifs à atteindre qui permettront à terme de maîtriser également les autres endémo-épidémies.

Il s'agit de parvenir à la couverture sanitaire totale du Pays grâce à une organisation permettant la visite mensuelle de chaque domicile, condition indispensable pour la réussite d'une campagne d'éradication du paludisme.

Parvenir à un tel résultat signifie que les autres problèmes importants de la Santé, en particulier ceux des maladies transmissibles sont résolus.

Cette couverture sanitaire ne peut se réaliser que par une réorganisation des structures actuelles pour les adapter à leur véritable vocation.

2.1. L'echelon local est actuellement pourvu d'un centre de Santé situé au chef-lieu des sous-préfectures et de postes médicaux satéllisés dans les villages environnants.

2.1.1. Le poste médical actuel, statique et peu rentable devra devenir un centre de rayonnement d'où des AGENTS ITINERANTS iront effectuer des visites systématiques à domicile.

Ces agents d'un niveau inférieur (niveau CEP) recevront une formation adéquate et leurs activités se limiteront

- au dépistage de certaines maladies simples
- à leur traitement
- à l'acheminement vers le Centre de Santé des cas graves
- à certaines vaccinations
- à la collecte de données statistiques : naissances, décès
- à la propagation de données sommaires d'éducation sanitaire

Il s'agit donc d'agents polyvalents servant aussi bien à la médecine préventive qu'à la médecine curative dont la tâche sera complétée par des VISITEUSES P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile) se bornant à l'assistance aux femmes enceintes, au mères et aux enfants.

./.

Tous les cas dépassant leur compétence (élémentaire) seront aiguillés vers le poste médical tenu par un infirmier.

Le travail d'un poste médical ainsi renové sera étroitement supervisé par un AGENT DE SUPERVISION rayonnant depuis le Centre de Santé situé au chef-lieu de la sous-préfecture.

Ces agents de supervision visiteront les postes de Santé régulièrement et y resteront toute la journée, car leur rôle ne consistera pas seulement à contrôler, mais à perfectionner les agents en poste.

Le rôle de l'agent de supervision est capital, et permettra le contrôle constant de l'activité médicale.

Cet agent disposera d'un véhicule lui permettant d'évacuer vers le Centre de Santé les cas graves dépistés par les agents itinérants et l'infirmier chef du poste.

2.1.2. Les centres de Santé dirigé par un médecin sera plus spécialisé.

Il disposera d'un polyclinique, d'une maternité et de salles d'hospitalisation ainsi que d'un moyen de transport.

Le Médecin-Chef de la C.M. sera responsable de toutes les activités de Santé Publique et l'unité périphérique que constituent le Centre de Santé et les postes médicaux.

Ces activités sont polyvalentes

- soins curatifs
- prévention des maladies transmissibles
- collection des données statistiques
- protection maternelle et infantile
- hygiène du milieu
- éducation sanitaire et nutritionnelle.

Dans un Centre de Santé ainsi conçu, les équipes individualisées du Service des grandes endémies n'ont plus leur place et s'intègreront automatiquement dans ces unités polyvalentes.

Le Médecin-Chef de la C.M. sera en outre chargé de l'entrainement et du perfectionnement constant des agents placés sous ses ordres.

2.2. Echelon intermédiaire de la Santé

Cet échelon qui n'existe pas actuellement est indispensable.

Echelon départemental; il sera dirigé par un Médecin-Chef de région sanitaire.

Ce Médecin aura sous sa direction tous les services sanitaires de sa région : Services hospitaliers
Centres de Santé.

A son niveau sera réalisée l'intégration des Services de Santé curatifs et préventifs.

Il sera chargé de la diffusion et de l'exécution des directives générales venant de l'Echelon Central de la Santé .

Il rassemblera tous les rapports provenant des unités de la région (formations hospitalières et C.M.) pour les adresser à l'Echelon Central.

Grâce à cette régionalisation la distance entre l'echelon Central (conception et direction) et l'échelon périphérique (exécution) sera raccourcie et un contrôle réel des activités de Santé de base sera possible.

D'autre part, l'échelon central pourra être informé régulièrement et avec certitude de la situation sanitaire dans le pays.

Cet echelon également pourra organiser des colloques de Médecins, de brefs stages de recyclage pour agents de supervision ou infirmiers chefs de poste, sages-femmes etc...sur l'initiative du Médecin-Chef de région et si nécessaire, avec l'aide des pouvoirs centraux.

2.3. L'échelon central est constitué par la Direction Générale de la Santé responsable devant le Ministre de toutes les activités de Santé Publique.

Autant il faut insister sur l'intégration et la polyvalence aux autres niveaux de l'organisation, autant à l'echelon central il faut prôner la nécéssaire spécialisation dans les divers domaines de l'activité médicale. Cette spécialisation est indispensable à toute recherche et à la préparation minutieuse des directives nationales A

Ainsi les diverses directions et sections spécialisées pourront se consacrer à leur véritable rôle de recherche et d'élaboration des directives.

./.

III - INVESTISSEMENTS

L'amélioration de l'état de santé de la population a des liens étroits avec le progrès économique puisqu'elle influe sur la productivité des hommes et est un miroir fidèle du niveau de vie. Compte tenu cependant :

- de la priorité accordée entre 1966 et 1970 aux investissements productifs directs dans le Plan,
- des charges de fonctionnement élevées des équipements de santé publique
- des difficultés budgétaires du DAHOMEY

Un programme réaliste et limité d'investissements a été établi en matière de Santé Nationale. Il concerne :

1°) les services centraux

- pharmacie nationale d'approvisionnement
- service national des grandes endémées.

2°) Les services hospitaliers. On tentera de régionaliser la fonction hospitalière pour rapprocher les hopitaux des masses rurales et diminuer les disparités régionales existantes : d'où les projets de construction des hopitaux secondaires de : ABOMEY
KANDI
NATITINGOU
OUIDAH

3°) Les services périphériques. Le programme comporte :

- La construction de dix dispensaires ruraux : 4 dans le Nord Est, 3 dans le Nord Ouest et 3 dans le Centre
- La construction d'une formation sanitaire à BASSILA

4°) L'installation d'une zone pilote d'éradication du palidisme dans la sous préfecture de OUIDAH. Pour parvenir à la couverture totale du pays, dans ce domaine, il est nécessaire de rechercher l'organisation la plus propre à conduire au résultat cherché. De là, l'importance d'une zone pilote de recherche opérationnelles et de démonstration permettant la mise au point des méthodes d'action sanitaire, la rationalisation des activités, l'évaluation du coût de l'action globale. L'OMS et l'UNICEF participeront à cette action pilote qui comprendra tout un ensemble de mesures - intégration des médecines préventives et curatives, médecine itinérante, éducation sanitaire en rapport avec les structures scolaires, standardisation de l'approvisionnement en médicaments..etc..- et conditionne la mise au point du plan à long terme de santé nationale.

./.

5°) La formation du personnel. La transformation de l'école nationale d'infirmiers et infirmières en institut médico-social permettra d'y former des sages femmes et plus tard des assistantes sociales.

6°) Les moyens de transport

L'importance des moyens de transport est évidente en matière de santé, notamment en zone rurale. Un programme d'équipements en véhicules est donc inscrit dans le plan quinquennal.

7°) Enfin une évaluation globale et approximative des investissements qui seront consentis par le secteur privé, essentiellement à COTONOU, complète le montant des investissements publics inscrits au Plan.

3.1. Services centraux

- construction et équipement en I970 d'une nouvelle pharmacie d'approvisionnement à COTONOU, à laquelle serait annexé un laboratoire de Santé Publique.

Montant de l'investissement : 78 millions CFA

dont : bâtiment et logements 50 millions
équipements techniques 25 "
moyens de transport 3 "
charge annuelle budgétaire de fonctionnement 5 à compter de I97I

- construction à COTONOU d'un service national des grandes endemies pourvu de laboratoires, en I969

Montant de l'investissement : 30 millions

dont : bâtiments 23 millions
équipements 7 "
charge annuelle budgétaire de fonctionnement : I2 millions à compter de I970

3.2. Services hospitaliers périphériques

- construction de la formation sanitaire et hospitalière de KANDI, comprenant dispensaire, maternité de 30 lits, pavillon d'hospitalisation , bloc opératoire et 2 logements, en I967

Montant de l'investissement : 50 millions frs CFA
dont : bâtiments 30 millions
équipements techniques : I8 millions
véhicules : 2 millions
charge annuelle de fonctionnement : I0 millions frs CFA à partir de I968.

- construction et équipement d'un ensemble hospitalier à NATITINGOU, ayant les mêmes caractéristiques que celui de KANDI, en I969

Montant de l'investissement : 50 millions frs CFA
charge annuelle de fonctionnement : 7 millions CFA à partir de I970.

- construction et modernisation de l'hopital secondaire d'ABOMEY en I968

Montant de l'investissement : 60 millions
dont : bâtiments 35 millions
équipements techniques : 22 millions
véhicules : 3 millions
charge budgétaire annuelle de fonctionnement ; I5 millions CFA, à partir de I969

- Modernisation de l'hopital de OUIDAH, en I968

Montant de l'investissement : 40 millions.
dont : bâtiments 20 millions
équipements techniques : I8 millions
véhicules : 2 millions
charge budgétaire annuelle de fonctionnement : 8 millions, à partir de I969.

- construction et équipement d'un centre médical à BASSILA en I966 (maternité, dispensaire, 2 logements)

Montant de l'investissement : 25 millions
dont : bâtiments : 20 millions
équipements techniques : 4 millions
véhicules : 1 million
charge budgétaire annuelle de fonctionnement : 3 millions CFA, à partir de I967.

- Construction de dix dispensaires (postes de santé) ruraux pour réduire le handicap du Nord et du Centre dans ce domaine à raison de 2 dispensaires par an entre I966 et I970. Les budgets départementaux participeront à la réalisation de ces équipements.

./.

Montant de l'investissement : 5 millions par dispensaire, soit 50 millions CFA

dont ; bâtiments et logements = 4,5 x IO = 45 millions
équipements = 0,5 x IO = 5 millions

charge annuelle budgétaire de fonctionnement : I967 : I million
I968 : 2 millions
I969 : 3 millions
I970 : 4 millions
I97I : 5 millions

3.3. Zone pilote de modernisation des services de Santé de base et d'éradication expérimentale du paludisme dans la sous-préfecture de OUIDAH

Cette zone de démonstration, d'entrainement et de recherche opérationnelle sera implantée en I966 et I967 dans la région de OUIDAH

Montant total de l'investissement : 22 millions CFA

dont : bâtiments (I dispensaire et 3 maternités) I7 millions
équipements techniques 2 millions
moyens de transport 3 millions

en I966 : II millions
en I967 : II millions

charge budgetaire annuelle de fonctionnement ; I966 I,5 millions CFA
I967 et années suivantes 3 milli

3.4. Fourniture de moyens de transport aux services de santé

Montant de l'investissement : I5 millions CFA, à raison de 3 millions par an de I966 à I970.

Charge annuelle de fonctionnement : I966 : 0,7 millions CFA
I967 : I,5 "
I968 : 2,2 "
I969 : 3,0 "
I970 : 3,7 "
I97I : 4,0 "

3.5. Formation du personnel et transformation de l'Ecole Nationale des infirmières et infirmiers en Institut Médico-social

Aucun investissement particulier n'est à prévoir dans ce domaine ; seules des bourses d'études, à demander à l'aide extérieure seront nécessaire pour l'exécution de ce programme de formation.

./.

3.6. Investissements privés

Un certain nombre de praticiens privés exercent des fonctions médicales et paramédicales à titre lucratif essentiellement à COTONOU. Des dispensaires et maternités confessionnelles existent en brousse. Des équipements nouveaux ou des réequipements ou modernisation des services hospitaliers en fonction seront à installer au cours de la période 1966-70. Leur montant total est estimé à 100 millions CFA

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS 1966-70 DE SANTE

(En millions de frs)

NOMENCLATURE	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL
I - PUBLICS						
Services centraux	-	-	-	30	78	108
Services périphériques	35	60	110	60	10	275
ZDERO OUIDAH	11	11	-	-	-	22
Moyens de transports	3	3	3	3	3	15
II - PRIVES						
Bâtiments et équipements	20	20	20	20	20	100
TOTAL...	69	94	133	113	111	520

CHAPITRE N° XXIII

FORMATION CIVIQUE NATIONALE

Les investissements relatifs d'une part à la jeunesse et aux sports, d'autre part a l'information et à la presse seront examinés sous ce titre général de la Formation civique.

Dans ce domaine, un certain nombre d'organismes ou de moyens coexistent. Leur juxtaposition pure et simple, leur manque d'intégration réciproque est la raison de leur inéficacité relative, beaucoup plus que la modicité des crédits mise à leur disposition.

I - SITUATION ACTUELLE

II. En matière de Jeunesse et de sports, le Dahomey dispose :

- D'un ministère spécialisé
- D'un certain nombre d'équipements urbains : maisons de jeunes, stades....etc...
- De quelques organisations de jeunesse, notamment scoutisme et clubs sportifs.

L'ensemble de ce complexe ne couvre qu'une partie du territoire national et n'est pas rationnellement exploité. Il est d'ailleurs plus conçu comme un instrument de loisirs de la jeunesse masculine que comme un moyen d'éducation civique des jeunes des deux sexes.

I2. Dans le domaine de l'Information et de la Presse, l'Etat dahoméen possède :

- Un réseau radiophonique émetteur qui couvre l'ensemble du territoire national et qui est géré dans le cadre d'une convention d'aide technique avec l'OCORA.
- Un journal mensuel "l'aube nouvelle" dont la gestion commerciale est déficitaire et le contenu inégal, et l'agence dahoméenne de Presse.
- La société dahoméenne de cinéma (SODACI), chargée notamment de la production et de la réalisation de films "d'actualités" nationales hebdomadaires, distribués ensuite par le réseau cinématographique commercial (COMACICO).

./.

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Il s'agit essentiellement :

- D'utiliser mieux ce qui existe

- De coordonner les actions des differents organismes

- De centrer l'essentiel des efforts sur le thème éducatif principal de la formation civique, et des nécessités économiques prioritaires..

Peu de moyens matériels supplémentaires seront nécessaires pour parvenir au résultat recherché, par contre un travail persévérant d'organisation et de coordination sera indispensable.

21. Les jeunes des secteurs péri et post scolaires seront organisés en liaison étroite avec le Ministère de l'Education Nationale et dirigés par des cadres bénévoles formés au cours de stages implantés dans les locaux scolaires pendant les périodes de congès.

Les jeunes engagés d ans la vie professionnele citadine ou rurale seront organisés en liaison avec les mouvements de jeunesse, les associations sportives, les syndicats et le Parti. Il s'agira beaucoup plus de leur donner des perspectives économiques et de compleler leur formation professionnrlle et civique que de créer des loisirs coûteux. L'encadrement sera là aussi assuré par des personnes bénévoles, toute rémunération ou fonctionnarisation des cadres étant exclus d'une part pour des raisons budgétaires, d'autre part parce que ne répondant pas au but visé.

22. En matière d'information, et de presse il s'agit essentiellement de faire des moyens existants ou à créer un outil de la politique gouvernementale de développement économique. La radio et la presse doivent être des instruments conscients de l'éducation économique des masses, de la création d'une mystique du Plan, de la formation civique des Dahoméens de toutes conditions.

Pour cela le nombre d'heures d'émission radiophonique en français et en langues vernaculaires devra être augmenté, une meilleure couverture du territoire devra être assurée (suppression des "zones d'ombre") et la périodicité de la presse écrite devra être modifiée (création d'un journal hebdomadaire, voire même d'un quotidien).

III - LES INVESTIS E.ENTS

3I. Jeunesse et sports

- Aménagement de six centres départementaux urbains existant en tant que maisons de jeunes et de la culture, en I968, I969 et I970

Montant des investis.ements : 4,5 millions par centre, soit 27 millions CF.. dont : aménagement des locaux 2 x 6 = I2 millions
matériel éducatif 2,5 x 6 = I5 millions

- Création de 20 foyers ruraux de jeunes, implantés dans d des gros villages ou centres urbains secondaires. Les locaux seront construits par les jeunes eux-mêmes (investissements : 1 million par centre, soit 20 millions CFA dont : bâtiments (matériaux) 0,5 x 20 = I0
équipement éducatif 0,5 x 20 = I0

- Création de chantiers de jeunes, en vue de participer au développement économique. Cette participation peut revétir des formes multiples, depuis la création d'un service civique jusqu'à l'installation de chantiers de vacances. L'entretien des jeunes dans les camps serait alors assuré par le produit de leur travail, des ressources budgétaires ou extra budgétaires.

Les investissements nécessaires ne concerneront donc que les tentes collectives nécessaires, l'outillage (pelles, pioches..etc..) et l'équipement éducatif.

Montant des investissements : I0 millions en I967 et I968
dont : tentes collectives : 8 millions
outillage I,5 millions
matériel éducatif : 0,5 millions

- Création et aménagement de 20 terrains de sports dans les chef lieux de sous préfectures ; les travaux seront effectués par les j jeunes eux-mêmes, à titre bénévole (investissement humain). Le matériel et l'équipement seront achetés de I966 à I970 et constitueront le montant de l'investissement.

ontant de l'investissement : I,5 million par terrain, soit 30 millions

- Création de deux inspections régionales de la jeunesse et des sports (une pour les deux départements du Nord, une pour le Centre). En I970, les organismes seront installés dans les bâtiments administratifs départementaux regroupés dont la construction est prévue dans chaque chef lieu de département (voir le chapitre consacré aux équipements "de souveraineté"/

Montant des investissements : 3 millions CFA
dont équipement de bureau et technique 2 millions
véhicules : 1 million

./.

32. Information et Presse

- Installation de deux postes emetteurs de 25 Kw à BOHICON et PARAKOU, en vue d'assurer un meilleur relai des émissions en provenance de COTONOU.

Montant de l'investissement, y compris la construction des bâtiments et l'installation des antennes : 72 millions CFA, en 1968 et 1969.

- Aménagement du studio d'émission de COTONOU et équipement en matériel BF : 8 millions CFA, en 1966

6 Equipement du service de l'information : 24 millions CFA, en 1967, 1968 et 1969. dont :
téléscripteurs : 2,5 millions
imprimerie off-set : 8,0 millions
équipement studio-photo : 3,0 millions
équipement et achat de cinebus départementaux : 8,0 millions
véhicules : 2 ,5 millions.

- Equipement de l'agence dahoméenne de presse en 1969 et 1970

Montant de l'investissement : 20 millions CFA

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS

(en millions CFA)

NONENCLATURE	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL	
I JEUNESSE ET SPORTS							
centres départementaux	-	-	9	9	9	27	90
foyers ruraux	4	4	4	4	4	20	
chantiers de jeunes	-	6	4	-	-	10	
terrains de sports	6	6	6	6	6	30	
inspections régionales	-	-	-	-	3	3	
II INFORMATION ET PRESSE							
postes émetteurs et studio COTONOU	8	-	40	32	-	80	124
service de l'information	-	8	8	8	-	24	
agence dahoméenne de presse	-	-	-	10	10	20	
TOTAL	18	24	71	69	32	214	

CHAPITRE N° XXIV

LES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES

ET

LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS GENERAUX

L'Etat dahoméen s'est efforcé depuis cinq ans d'adapter aux conditions de l'indépendance une infrastructure administrative héritée de l'époque coloniale. Le transfert au Dahomey de toutes les compétences d'un pays souverain a permis de combler les lacunes administratives les plus graves. Pourtant les besoins d'administration du jeune Etat dahoméen restent préssants car ils exigent une réorientation complète de l'appareil administratif et gouvernemental vers les nouvelles tâches politiques et économiques née de l'indépendance.

Telles qu'elles existent ces structures administratives et de souveraineté restent lourdes et onéreuses, puisqu'elles représentent actuellement près du tiers du budget de fonctionnement national. Aggraver, ou même maintenir leur poids, risquerait de mettre en cause l'indépendance nationale elle-même puisque les équipements administratifs sont générateurs de lourdes charges de fonctionnement, notamment en personnel. Or l'Etat dahoméen vit depuis plusieurs années au dessus de ses moyens et le Gouvernement a décidé de mettre fin à de tels errements.

I - LES ORIENTATIONS

Devant ces réalités et ces contraintes, le Dahomey va s'efforcer au cours des prochaines années :

- de ne consentir qu'un minimum incompréssible d'investissements administratifs et de souveraineté

- d'arréter la croissance des départements ministériels intéréssés : Intérieur, Affaires étrangères, Forces armées, Services de sécurité, Justice...etc...

- d'alléger ses charges en pratiquant une politique draconienne d'austérité, notamment en matière de personnel.

./.

- de réorienter ses structures administratives, en vue d'améliorer leur productivité et de diriger le maximum d'effectifs vers les secteurs directement ou indirectement productifs.

L'ensemble de ces mesures vise à adapter le train de vie de l'Etat à ses ressources, à améliorer le rendement des administrations nationales et à les intégrer plus étroitement dans le cadre impératif du développement économique.

Dans ces conditions, le montant des investissements administratifs généraux a été réduit, pour la période 1966-70 au minimum possible et conçu en fonction des orientations ci-dessus évoquées.

Dans l'ensemble, ils restent conditionnels, c'est à dire subordonnés à l'amélioration effective de l'équilibre budgétaire. C'est pourquoi, la plupart d'entre eux ont été prévus pour la période 1968-70, en vue de permettre au Gouvernement de réaliser avant cette date l'équilibre réel du budget national de fonctionnement.

Par contre un effort sensible a été jugé nécessaire en matière d'études générales socio-économiques. Le développement économique, l'amélioration du sort des Dahoméens est en effet très dépendant d'une bonne connaissance de leurs comportements économiques et sociaux, de leurs besoins, bref d'une compréhension à la fois globale et détaillée des conditions socio-économiques. C'est à dire que les enquêtes générales dans ce domaine auront un intérêt non négligeable en vue de l'élaboration des plans de développement après 1970 et qu'il importe, avant cette date, d'en connaître les résultats.

II - LES INVESTISSEMENTS

2.I. Administration générale

On se propose de regrouper la plupart des services des Administrations centrales dans un building administratif à COTONOU, ce qui permettrait des économies de temps, une amélioration de la productivité du travail et des liaisons inter-services et de sensibles économies budgétaires.

Le même processus sera appliqué dans les chefs lieux de départements, en vue de regrouper autour du préfet la plupart des services administratifs et techniques dans un batiment inter-services

./.

Enfin dans les nombreuses sous préfectures, les batiments administratifs menacent ruine ou sont installés dans des locaux de fortune. La construction de bâtiments administratifs regroupés et de résidences des autorités de commandement a été prévu pour dix sous-préfectures au cours de la période du Plan.

- Construction et équipement d'un building administratif à COTONOU en I967.

Montant de l'investissement : I80 millions CFA

Economie budgétaire globale induite : 50 millions CFA par an

- Construction et équipement d'un immeuble administratif dans les six préfectures en I968, I969, I970.

Montant des investissements : I20 millions CFA

Economie budgétaire induite : I5 millions CFA par an.

- Construction et équipement de dix sous-préfectures bâtiments inter-services et résidence du sous préfet en I969 et I970.

Montant des investissements : 75 millions CFA;

2.2. Forces armées et services de sécurité

- Construction de logements pour les brigades et pelotons de gendarmeries, en I968, I969 et I970.

Montant des investissements : 80 millions CFA

- Achat de véhicules et de matériel pour la gendarmerie, de I966 à I970.

Montant des investissements : I2 millions.

- Construction de logements pour officiers généraux, officiers supérieurs et subalternes, sous officiers et hommes de troupe des Forces armées dahoméennes en I968, I969 et I970.

Montant des investissements : I02 millions CFA.

2.3. Affaires étrangères

- Achat de machines à chiffrer et déchiffrer pour les ambassades du Dahomey, en I966

Montant des investissements : 3 millions CFA

./.

- Achat de machines telex pour les ambassades du Dahomey en I967.

Montant de l'investissement : 3 millions CFA

- Achat d'émetteurs et récepteurs radio pour le trafic diplomatique entre les postes diplomatiques et consulaires à l'étranger et le Ministère des Affaires étrangères, en I968, I969 et I970.

Montant de l'investissement : 6 millions CFA

- Construction et équipement de résidences de fonctions ou de bureaux et postes diplomatiques à Bruxelles, Paris et Léopolville en I968, I969 et I970.

Montant des investissements : Bruxelles : 8,0 millions CFA
: Paris : 8,0 millions CFA
: Léopolville : 20,0 millions CFA

2.4. Justice

- Installation et équipement d'un centre de rééducation juvénile à DAN en I967.

Montant de l'investissement : 24 millions CFA

- Reconstruction du tribunal de PORTO-NOVO en I968.

Montant de l'investissement : I2 millions CFA

- Aménagement et grosses réparations des prisons civiles, en I968, I969 et I970.

Montant des investissements :

Prison de COTONOU : IO millions CFA
autres prisons : 20 millions CFA

2.5. Ministère du travail

- Construction d'un bâtiment pour la direction générale de la main d'oeuvre et l'inspection du travail à COTONOU :

Montant de l'investissement : IO millions CFA.

- Construction d'une inspection du travail à PARAKOU en I969.

Montant de l'investissement : 5 millions CFA

./.

2.6. Douanes

- Construction de postes et casernement des brigades de surveillance douanières frontalières (Malanville Tanguieta, Dompago, Tchetti) en I968, I969 et I970.

Montant de l'investissement : 23 millions CFA

- Achat de vedettes fluviales pour la surveillance douanière, en I968, I969 et I970.

Montant de l'investissement : 7 millions CFA

2.7. Etudes socio-économiques.

- Enquête démographique nationale par sondage, en I968.

Montant de l'investissement : 35 millions CFA

- Recensement des entreprises industrielles, commerciales et artisanales et établissement d'un fichier en I967.

Montant de l'investissement : 5 millions CFA

- Etablissement de comptes économiques nationaux, en vue de la préparation du Plan national I97I - I975 , en I969

Montant de l'investissement : 4 millions CFA

- Elaboration du Plan National de développement I97I-75 (missions d'experts consultants), en I970

Montant de l'investissement : I0 millions CFA

- Missions d'experts consultants pour participer à l'élaboration des programmes annuels I965-70 du Plan et à l'évaluation des résultats en I966, I967, I968, I969 et I970.

Montant de l'investissement : I0 millions CFA

- Enquête socio-économique de l'IRAD (problèmes migratoires dans le sous préfecture de BOUKOMBE, étude du chômage urbain), en I967 et I968.

Montant des investissements : 6 millions CFA.

- Etudes économiques générales ou particulières qu'il apparaîtra nécessaire au secrétariat général au Plan de faire effectuer pendant la période quinquennale.

Evaluation approximative : I30 millions CFA

./.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS (EN MILLIONS CFA)

NOMENCLATURE	1966	1967	1968	1969	1970	Total
ADMINISTRATION GENERALE	-	180	40	85	70	375
FORCES ARMEES ET SECURITE	2	2	45	92	59	200
AFFAIRES ETRANGERES	3	3	10	10	22	48
JUSTICE	-	24	22	10	10	66
TRAVAIL	-	-	-	5	10	15
DOUANES	-	-	10	10	10	30
TOTAL EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	5	209	127	212	181	734
ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES	22	30	70	36	42	200
TOTAL GENERAL	27	239	197	248	223	934

SECTEURS	1966		1967		1968		1969		1970		TOTAL	
	Publics	Privés	Publics	Privés	Publics	Privés	Publics	Privés	Publics	Privés	Publics	Privés
I DEVELOPPEMENT RURAL	1805	I3	1967	I3	2632	I33	2638	I34	2596	I34	II638	427
dont : - agriculture	I336	I3	I366	I3	I978	I3	2096	I4	2186	I4	8962	67
forêts	75		83		76		68		48		350	
élevage	48		I38		I84		I35		23		528	
pêche	67		65		I0	I20	8	I20	8	I20	I58	360
hydraulique	279		315		384		331		331		I640	
2 DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	717	897	II46	I589	488	I905	388	I718	35	I051	2774	7160
dont : - ressources du sous sol	90	III	I24		I03		55		35		407	
industrialisation	600		I000	803	326	I000	302	690		24	2228	2628
tourisme	I9		I4		50		3I				II4	
commerces et services	8	786	8	786	9	905		I028		I027	25	4532
3 INFRASTRUCTURE	II26	300	2041	400	2620	300	I547	400	III6	400	8450	I800
dont : voies et communications	696		I359		I755		I250		882		5942	
aérodromes	I56		II		57		I3		I8		255	
postes & télécommunications	I08		I23		79		39		40		389	
équipements urbains	I66	300	548	400	729	300	245	400	I76	400	I864	I800
4 EQUIPEMENTS SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS	289	60	534	60	706	60	558	60	492	60	2579	300
dont : enseignement	I95	40	I97	40	325	40	I48	40	I46	40	IOII	200
santé	49	20	74	20	II3	20	93	20	9I	20	420	I00
formation civique	I8		2I		7I		69		32		2I4	
administrations nationales	5		209		I27		212		I8I		734	
études économiques	22		30		70		36		42		200	
TOTAL....	3937	I270	5688	2062	6446	2398	5I3I	2312	4239	I645	25441	9687
	5207		7750		8844		7443		5884		35128	

TROISIE E PARTIE

OYENS ET CONDITIONS DE REALISATION

CHAPITRE N° XXV

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le Financement des opérations de développement s'opère soit par une mise de fonds directe de celui qui fait l'investissement (Etat, collectivité publique, entreprise, individu...) soit par l'intermédiaire d'un dispensateur de crédit qui donne ou prête les moyens financiers nécessaires à l'investissement considéré.

Le DAHOMEY a prévu au cours de la période planifiée 1966-70 un montant global d'investissements publics et privés de l'ordre de 35 milliards CFA. Il s'agit maintenant d'évaluer le montant approximatif des moyens dont il pourra éventuellement disposer pour réaliser ces opérations de développement. On ne se propose pas ici d'assurer un équilibre global rigoureux entre investissements et crédits de financement ni, à plus forte raison entre catégories d'investissements et natures de moyens de financement ; on s'efforcera plutôt d'examiner si, compte tenu des moyens approximativement prévisibles qui lui seront fournis par les différentes sources de financement, le DAHOMEY a des chances raisonnables de trouver les crédits nécessaires à la réalisation de l'ensemble des opérations inscrites au Plan.

I - LE FINANCEMENT INTERNE

I.I. Financement public

Les ressources financières publiques proviendront :

- du Fonds d'Investissements National
- du Fonds Routier
- des budgets départementaux et communaux
- de l'épargne des entreprises publiques ou parapubliques consacrée à l'autofinancement.

Le Fonds d'Investissement National alimenté par une taxe sur les traitements et salaires atteindra largement 1 milliard CFA de 1966 à 1970, soit une moyenne de 200 millions CFA annuellement.

Le Fonds Routier tire des ressources d'une taxe qui frappe l'essence ; le montant de cette taxe, actuellement de 4 frs par litre d'essence sera porté à 6 frs en 1966. Le Fonds routier disposera ainsi d'un dotation quinquennale globale de 1,3 milliard CFA, uniquement consacrée aux travaux de gros entretien des routes bitumées (renouvellement de tapis) .

./.

Les budgets départementaux et communaux consacrent déjà des sommes non négligeables à des investisse.ents sociaux et administratifs Ils perçoivent aussi le produit des taxes électricité susceptibles d'être investis. Ils poursuivront de 1966 à 1970 leurs efforts dans les secteurs (écoles, dispensaires, équipements ruraux..etc..), dans le cadre des opérations inscrites au Plan. Leur participation quinquennale sera de 600 millions en 5 ans

Les entreprises publiques et parapubliques (OCDN, OPT, Port de COTONOU, SNAHDA, ASECNA) dégageront sur leurs avoirs propres qu'elles compléteront par des emprunts gagés sur leurs recettes d'exploitation, des ressources suffisantes pour financer une partie du programme quinquennal les concernant. Ces ressources d'autofinancement des investissements publics avoisineront 1,1 milliard CFA pendant la période quinquennale. La création de taxes affectées (par exemple sur les places de cinéma, sur les chambres d'hôtels..etc..) permettrait de compléter les ressources des entreprises publiques en vue de financer le plan.

L'investissement humain, c'est à dire la participation des collectivités locales à des travaux d'interêt collectif constitue un complément du financement monétaire. Il s'agit d'une formule très séduisante dans des pays où la plupart des biens d'équipement doivent être importés à des coûts élevés et ou une partie du monde rural est en proie à de longues périodes de sous-emploi. Le but recherché est de mobiliser le potentiel humain disponible et d'utiliser les capacités inemployés de travail pour réaliser à moindre frais certains équipements publics. Bien que cette participation bénévole des population dahoméenne soit une donnée déjà traditionnelle dans certains secteurs (pistes rurales, écoles, dispensaires), son utilisation généralisée doit être envisagée avec beaucoup de prudence.

Certaines conditions préalables à la mise en oeuvre de ces méthodes doivent être admises ; ce sont notamment :

- l'adhésion des intéressés, elle même largement dépendante de l'encadrement politique de la population

- la définition du domaine de l'investissement travail qui doit concerner les travaux ne requérant pas une grande technicité.

- l'encadrement des chantiers de travail, tant politique que technique

- la rémunérations des travailleurs, qui, en étant faible, ne doit doit pas être nulle et peut être soit en nature (aliments) soit monétaire (encouragement à la productivité sous forme de primes aux meilleures équipes...etc...).

./.

Compte tenu de ces conditions et des expériences déjà faites dans ce domaine, il a paru prudent de n'envisager la participation bénévole des populations rurales que dans certains secteurs : hydraulique rurale, aménagements fonciers sommaires, secteur social, pistes rurales. On a estimé qu'environ 12 à 15 % de la population rurale masculine sera volontaire pour contribuer bénévolement à la réalisation de certains équipements de plan et que chaque travailleur fournira 10 à 12 jours de travail bénévole annuellement. On obtient de la sorte 4 millions de journées de travail en 5 ans ; si l'on évalué à 125 frs environ la valeur de cette journée de travail bénévole, l'investissement humain appélé à financer certains équipements publics peut être estimé à environ 500 millions pour la période du Plan.

En résumé, le financement public interne se présente comme suit pour la période 1966 - 1970 :

- Fonds routier	1300 millions CFA
- Fonds d'investissement national	1000 " "
- autofinancement des entreprises publiques	1100 " "
- crédits départementaux et communaux	600 " "
- travail bénévole des populations	500 " "
TOTAL.....	4500 millions CFA

I.2. Financement privé

Dans ce domaine l'Etat se borne à favoriser l'épargne à stimuler et orienter les capitaux au niveau tant des particuliers que des entreprises des mesures réglementaires appropriées peuvent encourager les détenteurs de capitaux à investir ou réinvestir leurs bénéfices dans les secteurs productifs nationaux. A l'égard des particuliers, la législation fiscale pourra freiner les consommations somptuaires et dégréver les revenus dérivés des investissements productifs.

Le DAHOMEY possède déjà en la matière un précieux arsenal, notamment un code des investissements qui pourrait, moyennant certaines amodiations, être étendu aux capitaux intérieurs, et une banque de développement. Cette dernière devra clairement réorienter ses activités vers une politique cohérente de crédit aux investissements productifs, en vue de développer un réseau national de petites industries, d'entreprises de services et des commerces modernisés.

L'épargne des particuliers, notamment en milieu urbain, est considérable. En milieu rural, le développement des productions commercialisées entrainera progressivement l'accroissement de l'épargne monétaire. L'ensemble de l'épargne des particuliers devra être canalisée vers les secteurs productifs et une serie de mesures permettra de mobiliser à long terme ces disponibilités à court terme (caisse d'Epargne, chèques postaux, bons du trésor).

En milieu urbain l'épargne se dirige traditionnellement vers la construction immobilière, qui bénéficie d'ailleurs d'importants prêts ainsi que l'équipement domestique. En vue de donner plus de solidité à ce circuit un système de pré épargne immobilière pourrait être la condition de l'octroi de ports immobiliers ; les risques seraient diminués et les capitaux ainsi déposés au titre de la prépargne dans les caisses publiques pourraient être utilisés au financement d'investissements prioritaires.

Bref un certain nombre de techniques bancaires, fiscales seraient à étudier pour drainer et utiliser utilement l'épargne nationale en vue du développement économique.

L'évolution approximative des capitaux privés internes qui participent au dévelopement de l'économie nationale entre 1966 et 1970 est la suivante :

- outillage et hydraulique rurale	300 millions CFA
- construction immobilière et équipements urbains	1800 " "
- artisanat industriel et commerces	1800 " "
- transports	2500 " "
- enseignement privé	100 " "
- santé et oeuvres sociales	50 " "
- administrations privées (églises, syndicats..etc..)	50 " "
TOTAL....	6500 millions CFA

Il s'agit bien entendu là de chiffres moyens susceptibles de varier considérablement dans un sens ou dans l'autre en fonction de la conjoncture économique et de la politique fiscale et réglementaire adoptée à l'égard des capitaux privés.

II - LE FINANCEMENT EXTERIEUR

2.1. L'aide publique extérieure financera la majorité des investissements publics. La diversité, les procédures et méthodes différentes, les orientations et les centres d'intérêt multiples des sources d'aide extérieure rendent nécessaire pour l'Etat de les inventorier, de connaître leurs buts et leurs possibilités et de solliciter pour chaque besoin l'aide la plus adéquate. Bien que ces moyens financiers ne soient pas prélevés sur le produit national, ils doivent être utilisés avec esprit d'économie car ils sont rares en regard des besoins.

L'aide extérieure en personnel technique et en bourses d'études n'a pas été évaluée dans ce document, en raison des difficultés dues à cette évaluation et du caractère particulier de cette aide qui ne constitue pas toujours un investissement au sens courant du terme.

Pour des besoins d'équipements, le DAHOMEY pourra eventuellement compter sur les aides extérieures suivantes :

2.1.1. Le Fonds Europeen de Développement pour l'Outre Mer FED.

Le 2 eme Fonds institué par la Convention de Yaoundé voit sa période opérationnelle s'étendre jusqu'en 1969 en principe Compte tenu des lenteurs de procédure , ses effets s'étendront jusqu'en 1970. Si le DAHOMEY présente à cette source de financement des dossiers bien conçus et étudiés, il peut espérer se voir attribuer par le FED environ 5,5 milliards CFA de subvention ou prêts à long terme entre 1966 et 1970.

2.1.2. Le Fonds d'Aide et de Coopération de la République Française (F.A.C)

Malgré un amenuisement de ses disponibilités accompagné d'une certaine réorientation de ses préocupations, le FAC est susceptible de financer de nombreux projets d'investissements publics au DAHOMEY de 1966 à 1970.

Le montant de ses contributions quinquennales pourraient atteindre 5,5 milliards CFA, en y comprenant subventions, prêts, aide aux organismes de recherches, subventions aux services privés et dons en nature.

2.1.3. Prêts bancaires publics

Diverses sources d'aides bilatérales (caisse centrale de coopération économique française, Kreditanstalt für Wiederaufbau de la République Fédérale Allemande) ou multilatérales (B.I.R.D., Banque Européenne d'Investissement...etc...) peuvent s'intéresser à un certain nombre d'importants projets économiques. Compte tenu de leurs orientations et de leurs centres spécifiques d'intérêt, le montant global des prêts qu'elles sont susceptibles d'accorder au DAHOMEY pendant la période du Plan a été estimé, en fonction des projets retenus dans le présent document, de façon approximative à :

B.I.R.D.	900	millions	CFA
B.E.I.	600	"	"
C.C.C.E.	2500	"	"
KREDITANSTALT	500	"	"
Autres (ITALIF, Banque Africaine de Développement ....etc)	500	"	"
	5000	millions	CFA

2.1.4. L'aide Américaine (U.S.A.I.D. s'intéresse au DAHOMEY et a contribué depuis trois ans à la réalisation d'un certain nombre de projets, en général d'un faible montant financier. Elle paraît disposer à accentuer son effort des cinq prochaines années et on peut estimer sa contribution quinquennale potentielle à I.500 millions CFA au minimum.

2.1.5. L'aide de l'ONU et de ses agences spécialisées (FSNU, OMS, UNICEFF, FISE, UNESCO...) consiste d'une part à financer d'importantes études (aménagements régionaux par exemple), à octroyer des dons de matériel pour la réalisation de projets spécialisés, à fournir une aide en personnel (experts). Compte non tenu de l'aide en personnel, on peut évaluer l'aide de l'ONU et de ses agences spécialisées pour la période quinquennale à environ I.200 millions CFA.

2.1.6. Autres dons publics étrangers

De nombreux pays ont signé des accords de coopération technique et culturelle avec le DAHOMEY. Certains d'entre eux accordent déjà quelques subventions ou dons de matériel pour des projets spécifiques, d'autres sont disposés à le faire au cours des prochaines années. Signalons parmi ces pays notamment la SUISSE, l'ITALIE, les Pays Bas, l'ALLEMAGNE Fédérale, ISRAEL, le CANADA, la BELGIQUE, l'UNION SOVIETIQUE, la POLOGNE, la CHINE Populaire...etc...encore qu'il soit très difficile d'évaluer le montant de l'aide prévisible dont l'obtention est fonction de nombreux facteurs de tous ordres, il semble que globalement la participation de ces différents pays pour la prochaine période quinquennale puisse être estimée, avec prudence, à un montant minimum de I.800 millions CFA.

2.1.7 Récapitulation de l'aide publique extérieure

FED	5.500	millions	CFA
FAC	5.500	"	"
Banques Publiques d'investissement	5.000	"	"
USAID	I.500	"	"
ONU (et agences)	I.200	"	"
Autres pays	I.800	"	"
TOTAL	20.500	millions	CFA

./.

Il s'agit naturellement ici d'évaluations moyennes, susceptibles de varier en fonction de diverses causes. Mais globalement, elles paraissent correspondre à des potentialités réalistes, dans la mesure où le DAHOMEY saura les solliciter à bon escient et leur présenter des dossiers solidement étudiés et économiquement justifiés.

2.2. Les concours financiers privés en provenance de l'extérieur sont évidemment plus difficiles à évaluer, leur afflux étant beaucoup plus dépendant de la rentabilité commerciale de telle ou telle opération que des besoins exprimés par le DAHOMEY.

Font pourtant exception à cette règle de la recherche du profit, les capitaux fournis par des oeuvres philanthropiques (Eglises, associations sans buts lucratifs..etc..) en vue de réaliser des projets sociaux, et les capitaux investis par les administrations étrangères (Ambassades et consulats essentiellement) pour édifier ou améliorer leurs installations au DAHOMEY.

Si les réalisations inscrites au Plan se réalisent et entrainent une amélioration induite directe et indirecte (effet multiplicateur) de la situation économique, on peut estimer approximativement comme suit (hypothèse moyenne), le montant des capitaux étrangers qui viendront financer un certain nombre de réalisations économiques et sociales au DAHOMEY de 1966 à 1970.

Secteur industriel	3.000 millions CFA
Commerces, services et transports	300 millions CFA
Enseignement privé	100 millions CFA
Santé et oeuvres sociales	100 " "
Administrations étrangères	300 " "
TOTAL.....	3.800 millions CFA

Ces capitaux proviendront soit des ressources propres des entreprises étrangères désireuses de s'installer au DAHOMEY, soit de concours bancaires mobilisés par elles-mêmes. S'il n'y a pas de limite à fixer à l'intervention des fonds propres des entreprises, il est par contre nécessaire de surveiller la distribution des crédits bancaires à moyen terme, dont l'effet inflationniste est dangereux si la masse des crédits devient trop important. Il appartiendra à l'Etat de surveiller avec vigilance cet aspect du financement, les pressions inflationnistes se répercutant inexorablement, par le jeu de la dépréciation monétaire, sur le niveau de vie des populations.

./.

2.3. Le rôle du crédit

Les recours au crédit constituera un moyen important de financement du Plan. Son évaluation précise est difficile car on ne peut actuellement isoler dans la masse des investissements la part des prêts publics et privés à moyen et à long terme tant aux entreprises étrangères ou dahoméennes qu'à l'Etat. Les ressources locales des banques installées au DAHOMEY ne seront pas suffisantes pour faire face à la demande solvable de crédits d'investissements. D'autre part, une fraction des fonds publics de Trésorerie (Chèques Postaux, caisse d'Epargne, bons du Trésor, fonds de roulement des organismes publics) pourront et devront être utilisés à financer le développement, tout en veillant à leur conserver un coefficient raisonnable de liquidité immédiate.

Ces considérations amènent à envisager l'intervention de la Banque Centrale en tant qu'Organisme de reescompte des crédits à moyen terme d'utilité économique incontestable. Une telle procédure redonnera une liquidité normale aux ressources de Trésorerie et des organismes bailleurs de crédits ; elle devra pourtant être utilisée avec prudence en raison de ses tendances inflationnistes dont le risque devra être soigneusement supputé par le Gouvernement. Son résultat sera pourtant de créer des moyens nouveaux de paiement et d'adapter la masse prioritaire aux besoins non aux de financement.

RECAPITULATION DES MOYENS PREVISIBLES DE FINANCEMENT DU PLAN QUINQUENNAL (Hypothèse moyenne)

Fonds publics

Externes	20.500 millions CFA
Internes	4.500 millions CFA (y compris investissement humain)

Fonds privés

Externes	3.800 millions CFA
Internes	6.600 millions CFA
TOTAL...	35.400 millions CFA

Il semble donc que les concours financiers prévisibles sont, en hypothèse moyenne, suffisants pour assurer le financement des investissements inscrits au Plan quinquennal.

./.

Le DAHOMEY sera capable de financer environ 20 % des investissements publics et 65 % des investisse ents prives sur les ressources de son épargne publique et privé, c'est à dire à peu près le quart des investissements totaux du plan. Ce qui montre que le recours massif à l'aide extérieure sera une condition déterminante de l'éxécution du plan, notamment en matière d'investissements publics. A ce point de vue, il appartient à l'Etat dahoméen, responsable direct de la recherche des financements et de la gestion des fonds investis de se donner des structures administratives aptos à négocier, obtenir, utiliser et contrôler des masses importantes de crédits extérieurs destinés à financer les opérations du plan.

CHAPITRE N° XXVI

L'ETAT, VECTEUR DU DEVELOPPEMENT

Le DAHOMEY, au cours du Plan Quinquennal se propose essentiellement :

- De parfaire l'indépendance nationale en réalisant l'équilibre du budget national de fonctionnement sur ses ressources propres, en se dotant d'un budget d'équipement étoffé, en mettant en oeuvre une politique progressive et cohérente de relève des techniciens étrangers par du personnel dahoméen ayant reçu une formation adéquate.

- D'améliorer la production nationale à un taux supérieur à celui de la croissance démographique de manière à relever le niveau de vie de masses, essentiellement rurales.

Les mesures gouvernementales d'austérité déjà prises ou susceptibles d'être prises après 1966 auront une influence déterminante sur la réalisation du premier objectif. Quant au deuxième objectif, il sera atteint en premier lieu grâce à des investissements publics judicieusement utilisés et en second lieu par une politique d'incitation et d'orientation des investissements privés. C'est à dire que l'Etat dahoméen est à la fois un important bénéficiaire et le moteur principal du développement économique.

Comme dans la plupart des pays africains, le développement dépend en grande partie de l'Etat auquel il appartient de concevoir les programmes, d'en réaliser la majeure partie et de susciter les participations privées. Il lui faut donc s'adapter, et si necessaire se réformer, pour devenir l'outil efficace du développement national.

L'Etat dahoméen, au cours des cinq prochaines années devra assurer le succès du Plan, et pour ce faire :

1°) Intervenir auprès des entreprises et capitaux privés pour les amener, par des mesures incitatives, à contribuer au progrès économique .

2°) Assainir définitivement la situation des finances publiques

3°) Reformer les structures administratives, puisque c'est essentiellement à travers l'administration générale et technique que s'exécutera le Plan.

./.

4°) Créer ou renforcer les structures dont dépend directement l'éxécution du Plan: structures du développement rural, secrétariat général au Plan...etc...

5°) Assurer l'encadrement des populations nationales de façon à les faire participer au progrès économique, à leur en montrer les avantages et les bienfaits à la fois pour elles-mêmes et pour l'entité nationale, à former les cadres politiques et techniques du développement, à créer une mystique du Plan.

6°) Rechercher les financements extérieurs et intérieurs publics et privés susceptibles de réaliser les opérations inscrites au Plan. Cette tâche comporte de multiples aspects.

- Veiller à ce que toutes les sources de financement concourrent de façon cohérente et au maximum de leur possibilités à la réalisation du Plan.

- Obtenir les concours financiers nécessaires ou dégager sur ses ressources les fonds d'investissement, à l'époque prévue par le présent document, tout retard ou décalage temporel étant inopportun parce qu'ayant des répercussions en chaine sur l'ensemble des secteurs de l'économie.

- Promouvoir les mesures législatives ou réglementaires susceptibles d'attirer les capitaux nécessaires et de les orienter vers les secteurs prioritaires.

- Articuler les financements de façon rationnelle en vue de réduire le coût des investissements, de les utiliser au mieux et d'éviter les gaspillages.

Ces quelques notations mettent en valeur le rôle moteur de l'Etat dans le développement économique et soulignent que la réalisation du Plan est subordonnée à un certain nombre de préalables sous l'étroite dépendance de l'Etat. Le Plan est donc conditionnel puisque sa réussite dépend d'une série de mesures gouvernementales. C'est à lever ces hypothèques et à remplir ces conditions que les pouvoirs publics s'emploieront pour assurer le succès du Plan, instrument du développement.

CHAPITRE N° XXVII

LE ROLE DES FINANCES PUBLIQUES

Le budget national actuel n'est pas un instrument d'expansion économique: les dépenses de souveraineté, de personnel sont lourdes, celles d'investissements presque nulles, celles consacrées au secteur productif trop faibles. La réalisation du plan entrainera des charges budgétaires nouvelles ; si le budget ne pouvait y faire face, les investissements nouveaux n'auraient plus de sens économique, le développement économique serait menacé, les aides extérieures seraient compromises.

La solution, à tous points de vue, consiste à rechercher l'équilibre budgetaire, assurant la stabilité des finances mais aussi l'expansion économique. Le Gouvernement en est à ce point convaincu que d'ores et déjà un certain nombre de mesures draconiennes ont été mises en application ; diminution des traitements du secteur public, recouvrement accéléré des impôts et taxes, repression de l'évasion fiscale. En outre une réforme fiscale est en préparation qui permettra d'accroître sensiblement les ressources budgétaires normales. Il reste pourtant à accentuer l'effort entrepris et surtout à procéder à une ventilation différentes de dépenses, en vue de mettre l'accent sur les dépenses du secteur productif et sur les crédits d'entretien du patrimoine immobilier.

I - LE BUDGET NATIONAL DE FONCTIONNEMENT EN 1970

Les recettes proprement nationales sont inférieurs depuis 1960 aux dépenses de fonctionnement. Une partie du déficit est couverte par une subvention octroyée par la République Française; il reste un déficit résiduel dont l'importance tend à augmenter et qui en 1965 pourrait atteindre près d'un milliard CFA.

Compte tenu :

- Des récentes mesures gouvernementales relatives aux réductions de salaires publics et à la répression de l'évasion fiscale.

- De la réforme fiscale qu'on se propose d'appliquer dès 1966

- Du maintien d'une subvention dégressive d'équilibre en provenance de l'Etat français.

Il est raisonnable d'escompter un équilibre du budget de fonctionnement en 1966. Dès 1967 ou 1968, ce budget pourrait être équilibré sur les seules ressources propres du DAHOMEY. Dans la mesure où seront maintenues les mesures d'austérité décidées.

./.

I.I. Evolution des dépenses budgétaires jusqu'en I970

En I966, on assistera par rapport à I965 à :

- une réduction d'environ 900 millions des dépenses de personnel

- à la progression des dépenses d'entretien du patrimoine immobilier, condition de la restauration de ce capital national dont la dégradation est alarmante.

D'ici I970, il y a lieu en outre de tenir compte à :

- des charges de fonctionnement des investissements de la période I966 - I970 (charges récurrentes); ces charges supplémentaires sont estimées à 500 millions en I970

- de la progression de la dette publique, le financement de certains investissements devant s'effectuer sur emprunts dont la charge de remboursement incombera parfois au budget national. La dette publique pourrait atteindre 300 millions en I970 (les recettes de la cimenterie et de l'usine textile supportant directement la charge des emprunts les concernant).

- de l'accroissement normal des activités des services qui ont une incidence essentiellement sur leurs crédits de matériel.

- de la débudgétarisation de certains organismes susceptibles d'assurer l'équilibre de leur gestion (radio diffusion, ADP,...etc...).

- des déponses supplémentaires imputées au Fonds Routier pour le renouvellement des tapis routiers inscrits au Plan.

- de la création d'un Fonds scolaire départementalisé dont le fonctionnement allégera sensiblement le coût pour l'Etat de l'Enseignement primaire public.

./.

EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES BUDGETAIRES DE I966 A I970

MINISTERE OU SECTEUR	I966				I970			
	Personnel	Matériel	Autres	Total	Personnel	Matériel	Autres	Total
Dette publique			I50	I50			300	300
Assemblée Nationale	50	30		80	50	30		80
Présidence (Répl. & Con.)	I00	80		I80	II0	85		I95
Cour Suprème	I4	3		I7	I5	3		I8
Justice et législation	70	45		II5	75	50		I25
Affaires étrangères	75	I00		I75	85	II0		I95
Défense Nationale	670	I80		850	670	I90		860
Affaires intérieures et sécurité	280	40		320	300	50		350
Finances et affaires Economiques	380	80		460	400	90		490
Jeunesse, Sports et Tourisme	I8	22		40	22	25		47
Fonction Publique, Travail Affaires Sociales	50	I8		68	55	25		80
Développement rural	250	II0		360	330	200		530
Transports Publics, Transports et Télécom.	I60	85		245	I70	90		270
Education Nationale	I000	I00		II00	II50	I50		I300
Santé Publique	6I0	250		860	650	300		9I0
Travaux d'entretien			350	350			500	500
Contri. aux Organ. divers			500	500			500	500
Versements au Fds Routier			240	240			250	250
Subventions, Brsos, Sec.			600	600			650	650
Divers			I20	I20			I20	I20
	3927	I3I3	I960	7200	4302	I578	2320	8200

./.

I.2. Evolution des recettes budgétaires jusqu'en 1970

En 1966, l'application de la réforme fiscale dotera l'Etat e ressources nouvelles. Les principes suivants ont été retenus en la atière :

I) Doter l'Etat de ressources élastiques, c'est à dire de essources qui doivent progresser spontanément, et si possible plus ite que le revenu national, et ce, sans nécessiter pour autant un vote upplémentaire d'impôts nouveaux, chaque année par le Parlement.

Pour ce faire :

- il faut que les impôts sur le revenu aient un taux nettement rogressif ;

- il faut aménager en conséquence les impôts indirects. Le rogrès économiques tendant à augmenter la part de la production ational par rapport à l'auto-consommation, et cette part s'accroissant lus vite que le revenu national, il faut atteindre cette activité par n impôt sur les transactions. La réforme ne tient que peu compte de cet ménagement, qui risquerait par ailleurs de créer un courant d'augmentation u coût de la vie par trop sensible sur la masse des principaux consom- ateurs qui sont encore actuellement des salariés. Il faudra pourtant e diriger à brève échéance vers cette voie, dès que le DIMONEY ossèdera un puissant Service du contrôle des prix, ce qui est aintenant possible d'espérer après l'adoption récente par l'Assemblée ationale d'un texte de Loi à ce sujet.

2) Ne pas contrarier le développement, d'où :

- limitation du taux maximum des impôts sur le revenu, et de eur progressivité à partir d'un chiffre de revenu très élevé ;

- éviter en matière d'impôts sur le chiffre d'affaires ou sur es transactions une accumulation de l'impôt dans les relations 'industrie à industrie ;

- dans un Etat à économie agricole, ne pas décourager les aysans. Certes il faut obliger la population active à travailler pour payer l'impôt, mais encore ne faut-il pas exagérer le montant de cet impôt pour la faire fuir, ou l'obliger à s'endetter pour s'acquitter de sa dette fiscale

- enfin il ne faut pas surtaxer l'énergie et les transports.

./.

La réforme, sans bouleverser la structure fiscale actuelle, la simplifie et en accroît le rendement :

D'ici I970, les mesures suivantes auront une incidence sur les ressources de l'Etat

- incidence négative

o La diminution progressive de la subvention française d'équilibre réduira les ressources de l'Etat de 700 millions environ

o La réduction des salaires dans le secteur public, en réduisant le pouvoir d'achat des fonctionnaires aura un retentissement souhaité sur le niveau des importations de biens de consommation et le niveau des droits frappant les importations ainsi que sur les impôts directs frappant les revenus : l'incidence globale est estimée à 200 millions en I966.

- incidence positive

o La repression de la fraude et de l'évasion fiscale, le recouvrement affermi et accéléré des impôts augmentera dès I966 d'un milliard les ressources de l'Etat.

o Le développement économique, dans les secteurs agricoles et industriels aura une incidence directe sur le revenu de l'Etat et sur celui des particuliers. Des effets économiques multiplicateurs se feront sentir automatiquement et accroîtront progressivement de ce fait les ressources de l'Etat d'environ un milliard d'ici I970.

o L'aménagement de la fiscalité (réforme fiscale) sera l'instrument de ce développement des rentrées fiscales ; les mesures techniques qui y seront incluses aboutira en outre à un surcoit de ressources pour l'Etat qu'on peut estimer à 400 millions en I970.

./.

EVOLUTION PREVISIONNELLES DES RECETTES ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ETAT DE 1966 A 1970

NOMENCLATURE	1966	1970
IMPOTS DIRECTS	1010	1300
dont : impôts sur le revenu	820	1100
impôts fonciers	40	80
patentes et licences	50	-
taxes diverses	100	120
IMPOTS INDIRECTS	4300	5400
dont : taxes locales	1000	1400
taxes à l'importation	2800	3000
taxes à l'exportation	350	500
taxes accessoires	150	300
ENREGISTREMENT ET TIMBRE	90	100
TOTAL DES RECETTES FISCALES	5400	6600
Revenus du domaine	100	100
Exploitations industrielles	100	100
Produits divers	200	300
Recettes diverses	400	500
Contributions et ristournes	500	100
Contributions de collectivités publiques	-	-
Recettes d'exercices antérieurs	300	450
TOTAL...	7200	8200

./.

Observations :

- Le produit des patentes et licences sera entièrement ristourné aux budgets départementaux et communaux en I970. Cette recette jointe à l'annulation des contributions des budgets secondaires au budget national mettra les collectivités locales à même d'accroître leurs dépenses sociales et d'entretien du patrimoine immobilier (bâtiments, pistes rurales...etc...) et de se créer des budgets d'équipement convenablement dotés.

- La progression relativement rapide des taxes locales indirecte et lente des taxes à l'importation est dûe à l'industrialisation qui provoquera une substitution de certains produits importés (ciment, textiles...etc...) par des productions locales sur lesquelles seront institués des droits spécifiques.

- Les taxes à l'exportation progresseront relativement vite en raison de l'accroissement des productions agricoles exportables et des exportations industrielles (ciment notamment).

- La disparition progressive d'ici I970 de la subvention d'équilibre demandée à la France conduira à une regression spectaculaire du poste de recettes dénommé "contributions et ristournes".

- L'amélioration des recouvrements provoquera un dégonflement des restes à recouvrer (recettes d'exercices antérieurs), qui s'accentuera d'ici I970.

On constate dans l'ensemble l'équilibre global potentiel des recettes et dépenses du budget national de fonctionnement sous la reserve essentielle que soit poursuivie la politique d'austérité dans la dépense publique et d'amélioration des ressources inaugurée en I965.

II - DEPENSES ET RECETTES BUDGETAIRES D'EQUIPEMENT

Le volume des crédits publics affectés aux investissements publics est actuellement faible. Son accroissement est une condition de réalisation du Plan et transformer le budget national en un instrument du développement represente une nécessité incontestable ; l'Eat se doit de contribuer à lever les difficultés inhérentes à la rareté relative des capitaux.

2.1. Recettes d'équipement

- Le Fonds National d'investissement alimenté par une taxe de 2 % sur l'ensemble des salaires officiellement distribués au DAHOMEY rapportera une moyenne de 200 millions CFA annuellement.

./.

- Le Fonds routier alimenté par une taxe de 6 frs par litre d'essence vendu rapportera une moyenne de 260 millions annuellement.

- Les budgets départementaux et communaux bénéficieront du produit des patentes et licences et se verront exonérés des contributions qu'ils versent actuellement au budget national de fonctionnement. Une partie de ces recettes supplémentaires sera certes affecté à des dépenses prioritaires de fonctionnement (secteur social et administratif) et surtout d'entretien. Mais un pourcentage relativement élevé pourra être obligatoirement utilisé à la création d'un fonds départemental ou communal d'investissement (un texte législatif pourrait par exemple imposer une relation automatique entre budget ordinaire et budget d'équipement). 60 millions par an, en moyenne, pourraient alimenter les fonds régionaux d'équipement.

- Enfin des subventions extérieures (française notamment) pourraient accroître le budget national d'investissement , dans des conditions à débattre bilatéralement entre le donateur et le bénéficiaire.

2.2. Dépenses d'équipement

Il y a tout lieu de prévoir que les Fonds Nationaux et Régionaux d'équipement seront utilisés dans certains secteurs où l'aide extérieure, de par sa nature, se refusera à intervenir et où, pour des raisons politique, il est souvent innoportun qu'elle intervienne. Dans ce domaine, il est possible seulement d'indiquer ici des orientations principales.

- Le Fonds routier sera institutionnellement affecté au renouvellement des tapis, à l'amélioration et au renforcement des axes routiers principaux en service.

- Le Fonds National et les fonds régionaux d'équipement orienteront leurs efforts surtout vers les investissements sociaux (enseignement primaire, CEG, subventions aux investissements de l'Enseignement libre, dispensaires), administratifs (Administrations générale, équipements de souveraineté, bâtiments administratifs..etc..) et socio-urbains (groupes électrogénes, assainissement et adductions d'eau des centres secondaires).

- Enfin les subventions extérieures au Fonds national pourreient utilement compléter les investissements massifs consentis par l'aide extérieure dans le domaine agricole ou de l'infrastructure rurale par exemple : travaux secondaires d'aménagements ruraux, refection et accroissement du réseau des pistes rurales avec la contribution bénévoles des populations...etc...

./.

III - LA FISCALITE, INSTRUMENT DU DEVELOPPEMENT

La fiscalité n'est pas qu'une source de recettes pour l'Etat : elle est aussi une des meilleures armes dans la bataille pour le développement.

Un certain nombre de mesures devront être étudiées et éventuellement mises en vigueur dans ce domaine au fur et à mesure qu'elles apparaitront opportune, en vue d'orienter et d'encourager les investissements, de réduire le déséquilibre de la balance commerciale, de drainer ou de créer une épargne productive, de favoriser certaines consommations au détriment d'autres. Parmi ces mesures on peut citer notamment :

- la taxation et la détaxation selective à l'importation de certains produits de consommation en vue de créer des ressources affectées aux investissements, de décourager certaines consommations ou d'en encourager d'autres, de peser sur les prix.

- la création de taxes sur certains services (hotellerie, tourisme, spectacles, par exemple) en vue de créer des fonds spécifiques d'investissements

- la création de taxes sur certaines catégories de transforts monétaires à l'extérieur dont le produit peut bonifier le reemploi sur le marché national des bénéfices des entreprises, à condition que ces réinvestissements s'exercent dans les secteurs prioritaires.

- la création d'un impôt spécial sur certaines catégories et tranches de salaires ou de bénéfices industriels et commerciaux, en vue d'alimenter un fond d'investissement industriel ou de financer des participations publiques à des investissements industriels ou de subventionner (c'est à dire d'abaisser le coût pour l'investisseur privé) certains investissements privés considérés comme prioritaires.

- des dégrèvements fiscaux en faveur de certaines catégories de revenus et de bénéfices dans la mesure où ils sont investis ou reemployés dans certains secteurs prioritaires.

Les manipulations fiscales doivent, on le comprend aisement, être préalablement étudiées avec soin, en vue d'en estimer avec certitude les effets économiques directs et aussi indirects et d'être sûr que ces effets favoriseront réellement le développement économique et n'auront pas d'incidence politique ou sociale innoportune. C'est pourquoi il n'est pas possible ici d'aller au delà d'indications générales propres à attirer l'attention sur la puissance de l'arme fiscale dans la politique économique à moyen terme.

./.

Autant que faire se peut cette arme devra être utilisée après consultation d'un secteur privé dont la collaboration est importante par la réalisation des objectifs du Plan. C'est dans ce domaine de la fiscalité, comme dans celui de la prévision de l'emploi que peut s'amorer un fructueux dialogue entre les pouvoirs publics et les réprésentants des intérêts industriels, commerciaux et bancaires. L'Etat, garant et défenseur de l'intérêt général à tout intérêt à l'harmonisation des points de vue entre catégories socio-économiques, chaque fois que cela se révèle possible, tout en conservant son droit souverain d'arbitrage et de décision ; mais psychologiquement comme techniquement l'exercice de ce droit, postérieurement à la consultation des intéressés plutôt qu'en l'absence d'un dialogue, présente des avantages patents dans le cadre des structures sociales et économiques prévalant au DAHOMEY. Cela est d'autant plus essentiel que le Plan n'a qu'un rôle incitatif en matière d'investissements privés et que la fiscalité est justement un des instruments de prévision les plus adaptés si elle est utilisée en s'entourant de garanties sérieuses, dont la consultation des capitaux privés.

CHAPITRE N° XXVIII

LES STRUCTURES PUBLIQUES DU DEVELOPPEMENT

Le développement économique implique la mise en oeuvre de lourds investissements dont le financement doit être étudié, recherché et contrôlé. Pour résoudre les problèmes de financement, pour réaliser les équipements et les actions inscrites au Plan, l'Etat moteur du progrès national doit être doté de structures adéquates. Au Dahomey trois secteurs paraissent essentiels dans cette optique et c'est à les rendre efficaces qu'il convient de s'employer d'urgence. Ce sont les structures régionales du développement rural, les services administratifs et techniques traditionnels et l'organisme de Planification.

La définition de leur cadre d'action, de leurs compétences et des mesures de réforme souhaitables font l'objet du présent chapitre.

I - LES STRUCTURES DU DEVELOPPEMENT RURAL

1.1. Les structures départementales

Les structures actuellement utilisées dans les départements pour promouvoir le développement rural sont complexes. A côté des services publics techniques traditionnels (agriculture, élevage, forêts), on trouve une multitude d'organismes (Société d'Etat comme la SONADER, sociétés française d'intervention comme la SATEC, le BDPA, la SEDAGRI, la CFDT, la CAITA, ou organismes étrangers Suisses, hollandais, Israëliens, etc...). Cette surabondance de moyens nuit à leur efficacité puisque tous ces organismes agissent en ordre dispersé, sans convergence et coûtent cher.

Il s'agit maintenant de subsituer une action cohérente à toutes ces actions dispersées et d'utiliser au mieux et au moindre coût l'ensemble des moyens financiers, matériels et humains de façon à atteindre les objectifs du Plan. Cette coordination est une condition nécessaire de la réalisation du Plan, ainsi que l'ensemble des Commissions départementales de planification l'a constaté.

1.1.1. Inadaptation des services traditionnels aux exigences du développement rural

Certaines structures administratives, héritées du passé, ne sont plus aptes à faire face aux nécessités actuelles du développement.

Les Services de l'Agriculture ne peuvent plus être à la fois fortement centralisés, du fait de la multiplicité des tâches à accomplir, et largement démultipliés, pour intervenir aux échelons les plus lointains du territoire. Une telle conception se heurte à un obstacle majeur : la pénurie de personnel technique, car la hiérarchie, calquée sur les divisions territoriales (sous-préfectures et préfectures) alourdit considérablement la machine administrative et entraîne par contre coup une prolifération du service central.

Par ailleurs, les lourdeurs des procédures et des règles administratives ne permettent pas de mener à bien des opérations de grande envergure comme celles qui sont inscrites au Plan.

Il faut donc se doter d'outils adaptés aux tâches à accomplir et créer des organismes spécialisés, disposant d'une grande liberté d'action, fonctionnant selon les règles et avec la souplesse des sociétés privées, capables d'interventions rapides.

Cette nécessité se fait sentir, non seulement au Dahomey, où le Gouvernement a déjà été amené à créer la S.O.N.A.D.E.R., mais dans la plupart des pays en voie de développement.

C'est ainsi que la Côte d'Ivoire a créé des Sociétés d'Etat pour réaliser les grandes opérations de son plan concernant les plantations de palmier à huile, la riziculture, les reboisements ; que la Haute-Volta est en train de mettre en place des Offices Régionaux de Développement ; que le plan du Togo prévoit la mise en place de Sociétés Régionales de Développement.

1.1.2. L'intervention des Sociétés de Développement

Il semble que l'intervention au Dahomey de sociétés de développement étrangères réponde à ce besoin latent ; mais la réforme n'a pas été poussée assez loin. La juxtaposition dans les départements des structures administratives traditionnelles et des nouvelles sociétés n'est pas rationnelle : elle est onéreuse, génératrice de conflits et, finalement d'un rendement défectueux.

A partir du moment où l'intervention de telles sociétés est jugée nécessaire, elles doivent agir comme de véritables entreprises chargées de réaliser les programmes de développement.

Le rôle des services administratifs n'est pas de les doubler en s'essouflant dans une vaine concurrence. Le rôle de l'Administration est de concevoir les programmes de développement et d'en contrôler l'exécution par les sociétés de développement, ce qui n'est pas réalisé actuellement.

Il est parfaitement admissible que des sociétés étrangères soient chargées d'exécuter des programmes de développement régional en raison des avantages qu'elles apportent: haute technicité, souplesse et rapidité d'intervention, pos-

sibilités de préfinancement. Par ailleurs, cette formule permettra une meilleure utilisation du personnel administratif dahoméen non employé aux tâches de conception et de contrôle, qui sera mis à la disposition des sociétés de développement.

On ne manquera pas de reprocher à cette formule qu'elle consiste en fait à "affermer" un département à une société chargée de l'ensemble des problèmes qu'y pose le développement. On court le risque, si l'on n'y prend garde, de voir cette société prendre une place trop importante dans le département et qu'elle ne finisse par y régner en maîtresse. Une telle situation serait inadmissible pour un Etat, sous-développé certes, mais indépendant.

Le Gouvernement dahoméen ne peut abandonner sans contrôle le développement rural à une quelconque société ; il doit veiller jalousement à rester le maître d'oeuvre. Les services administratifs ont précisément pour rôle essentiel de s'opposer à de tels errements, en orientant le développement dans le sens fixé par le pouvoir politique, en fixant les programmes et les objectifs et en contrôlant l'action des sociétés de développement.

Il est bien évident, d'autre part, que l'intervention de sociétés étrangères ne doit avoir qu'un caractère temporaire et qu'elle doit évoluer aussi rapidement que possible vers des structures nationales du type SONADER. Il convient donc de prévoir l'implantation progressive d'homologues dahoméens auprès des techniciens étrangers, au fur et à mesure de la formation des cadres techniques nationaux, de façon à assurer la relève aussi vite que possible.

Les organismes de financement extérieurs ne consentiront à apporter leur soutien à une telle formule que si un terme est fixé à l'opération ; il ne saurait être question de soutenir indéfiniment de l'extérieur le développement rural du Dahomey, qui est avant tout une affaire nationale.

1.1.3. Les nouvelles structures du développement rural

Le Préfet sera chargé de la nécessaire coordination des actions de développement économique régional.

Ce point de vue est logique, car le développement économique et social ne peut être isolé du contexte politique. Les structures du développement rural, pour être efficaces, ont besoin du soutien des structures politiques, qu'il s'agisse des représentants du Gouvernement, des Blus ou du Parti. Le Préfet, émanation du pouvoir central dans le département, est le seul qui soit qualifié pour assurer la coord nation des diverses activités.

Mais, par suite de la multiplicité des tâches qui lui incombent, il apparaît indispensable qu'il soit secondé par un adjoint chargé de suivre plus particulièrement les questions concernant le développement. Cet "Adjoint au Développement", mis à la disposition du Préfet et placé sous son autorité directe, choisi en raison de son esprit d'initiative, de son dynamisme, de son impartialité, de son sens de l'organisation et des contacts humains autant que pour ses qualités de technicien, sera l'animateur du développement dans le département, conformément aux orientations et aux objectifs du Plan approuvé par le Gouvernement.

L'exécution du plan de développement ne saurait être télécommandée dans le détail à partir des services centraux. La réussite est subordonnée à une large décentralisation permettant de suivre l'exécution au niveau du département et d'intervenir rapidement et en plaine connaissance de cause.

Le Préfet et son Adjoint au Développement seront assistés :

- par les représentants des services traditionnels : agriculture, élevage, forêt, groupés sous son autorité, au sein d'un bureau d'études et de contrôle des opérations. Le personnel ayant actuellement des tâches d'exécution sera mis à la disposition de la société chargée de réaliser le développement rural dans le département.
- par la Commission Départementale du Plan, déjà mise en place et qui groupe les représentants des différentes activités du département (politiques, économiques, techniques et sociales). Celle-ci aura à connaître de l'ensemble des programmes annuels de développement mis en oeuvre dans le département, à approuver ces programmes et à être informée des conditions et des méthodes de leur réalisation, ainsi que des résultats de l'action de développement.

Le Préfet sera ainsi en mesure d'orienter et de

contrôler les activités de la société chargée de l'exécution du plan de développement rural dans le département et d'intégrer à celui-ci les autres programmes sectoriels intéressant le département (routes, hydraulique, écoles, santé, etc...). Cette société devra participer à l'élaboration des plans d'action avant l'ouverture de chaque cycle de culture et rendre compte des résultats obtenus en fin de campagne.

1.1.4. Résultats attendus de la réforme

La réforme doit entraîner les résultats suivants :

1 - Une meilleure liaison entre le pouvoir politique et les structures du développement rural, le Préfet contrôlant toutes les activités du département et ayant les moyens d'exercer effectivement le contrôle du développement économique par son Adjoint au Développement et la Commission départementale du Plan.

2 - Les populations rurales seront associées au développement régional par l'intermédiaire de leurs représentants à la Commission départementale du Plan.

3 - Un allègement des services techniques au niveau de la préfecture, réduits aux dimensions d'un bureau d'études et de contrôle dirigé par l'Adjoint au Développement, au profit des activités sur le terrain prises en charge par la société de développement.

4 - Une plus grande efficacité grâce aux moyens dont disposent les sociétés de développement (technicité, capacité financière, souplesse et rapidité d'intervention).

5 - Formation professionnelle d'homologues destinés à se substituer progressivement aux techniciens étrangers. Lorsque la relève est assurée, la société de développement étrangère disparait pour faire place à une société départementale de développement composée de membres dahoméens préparés à assumer leurs responsabilités.

Il ne semble pas possible pour l'instant d'étendre complètement la réforme aux 3 départements du sud par suite de l'insuffisance des crédits disponibles. La SONADER sera chargée des opérations concernant le palmier à huile et le cocotier, alors que le développement des autres cultures, en dehors des zones d'intervention de cette société d'état, restera confiée

au Service du Développement Rural. Ceci ne remet pas en cause l'organisation adoptée pour assurer le développement rural des départements du sud, qui se fera toujours sous l'autorité du Préfet assisté d'un Adjoint au Développement et de la Commission départementale du Plan.

Enfin, le Gouvernement envisage de compléter la réforme des structures départementales par une réorganisation éventuelle des services techniques centraux du Ministère du Développement rural fondée sur une plus grande concentration des compétences.

1.2. Problèmes particuliers

2.1. Réorganisation du Crédit Agricole

L'accroissement de la production agricole dépend dans une large mesure de l'utilisation généralisée des engrais, des pesticides, des semences sélectionnées, de petit matériel agricole, de l'acquisition de bétail de trait, etc...

Il doit être posé en principe que l'on ne fait pas d'expérience sur le dos du cultivateur. Il incombe aux Instituts de Recherches de procéder à l'expérimentation et d'indiquer aux organismes chargés de la vulgarisation des formules dont la rentabilité est certaine. La cultivateur, alors assuré de tirer un profit supplémentaire de l'application des méthodes préconisées par l'encadrement, doit rembourser les produits qui lui ont permis de réaliser ce profit.

Ce principe est équitable. Il associe le cultivateur à l'effort de modernisation et rend celle-ci possible. En effet, si l'on persistait à pratiquer des cessions gratuites d'engrais ou d'insecticides aux cultivateurs, on s'apercevrait très vite que l'Etat ne pourrait supporter la charge de plus en plus lourde que représenterait le prix de ces fournitures, au fur et à mesure que les surfaces traitées s'accroîtraient. On a estimé que la valeur des engrais, pesticides, matériels nécessités par la mise en application du plan quinquennal passera d'environ 175 millions de francs CFA en 1966 à 540 millions en 1970.

La mise en place d'un véritable Crédit Agricole, destiné à consentir des prêts de campagne aux cultivateurs, pour leur permettre d'acheter les produits et matériels nécessaires à la réalisation des opérations inscrites au Plan, s'avère indispensable pour la réussite de celui-ci.

La mise en oeuvre du Crédit Agricole s'impose d'urgence si l'on ne veut pas stériliser l'action entreprise.

Les modalités des prêts devront, bien entendu, être adaptées aux possibilités des agriculteurs :

- intérêt réduit, ne dépassant pas 2 %
- remboursement différé pour les cultures, telles que le palmier à huile, qui n'entrent en production que quelques années après la plantation.

Il n'était pas possible, dans le délai très court imparti pour l'élaboration du Plan, de régler cet important problème du Crédit Agricole. On s'est efforcé, toutefois, chaque fois que cela était possible, d'estimer les besoins en produits, notamment en engrais et pesticides, et en matériels, ainsi que la valeur correspondante, pendant le déroulement du Plan. Ces éléments devraient servir de base à une étude approfondie qu'il convient de confier sans tarder à une mission de spécialistes du Crédit Agricole.

Par ailleurs, il convient de mentionner que :

- Le décret n° I43/PC/MDRC. AGRO du I5 avril I965, portant creation d'un Fonds de Crédit Agricole Mutuel",
- ainsi que le décret n° I42/PC/MDRC Agro du I5 avril I965, portant affectation de la taxe de Crédit Agricole,

constitue les textes réglementaires sur lesquels on peut s'appuyer pour donner vie au Crédit Agricole.

Pour commander les produits, les stocker, les répartir, il est indispensable de créer des groupements de cultivateurs, de même pour le traitement des récoltes, leur conservation et leur commercialisation. Dans une première phrase, les sociétés de développement et le Service du Développement Rural en aide aux agriculteurs, parant au plus pressé, mais il est indispensable qu'elles préparent progressivement des structures d'acceuil de type coopératif.

2.2. Organisation de la commercialisation des produits agricoles

La mauvaise organisation des circuits commerciaux explique que des produits agricoles peuvent être surabondants dans certaines régions du DAHOMEY, alors qu'ils dont défaut dans d'autres régions.

L'étude de la SEDES sur les "circuits commerciaux de produits et biens essentiels" fait le point de la question.

./.

L'Office de Commercialisation Agricole du DAHOMEY (OCAD) crée par la loi 62/35 du 30 novembre 1962, a pour mission d'intervenir, par le contrôle ou la prise en charge directe, dans la commercialisation des produits agricoles du DAHOMEY. C'est ainsi qu'il intervient dans la commercialisation du kapock et des aachides dans le Nord DAHOMEY, qu'il est associé à l'approvisionement prioritaire de l'huilerie de palmiste et qu'il interviendra dans la commercialisation des noix cajou.

L'instrument de la commercialisation existe donc, mais il semble qu'il ne dispose pas toujours des moyens nécessaires pour remplir parfaitement les tâches qui lui incomben.

Les sociétés de développement devront aussi être associées à la collecte des produits commercialisés par l'O.C.A.D.

Mais, là aussi, une mission de spécialistes devrait faire le point et étudier les moyens nécessaires et suffisants pour permettre à l'O.C.A.D. de remplir efficacement son rôle.

2.3. Organisation de la production des semences sélectionnées.

La production de semences sélectionnées incombe au premier stade, aux Instituts de Recherches, mais dans la plupart des cas, ils ne fournissent aux utilisateurs qu'un pied qu'il s'agit ensuite de multiplier sous contrôle. C'est ainsi que le coton Allen, produit par l'I.R.C.T., est multiplié sous le contrôle de la C.F.D.T. que le maïs, produit par l'I.R.A.T. à la station de Nizoulé, subit une première multiplication à la Fondation Suisse de Sékou.

Malheureusement, la production de semences sélectionnées n'est pas toujours aussi bien organisée, par exemple, il semble bien que la multiplication des semences sélectionnées de coton Ono fournies par la station d'Assié (TOGO), ait besoin d'être sérieusement reorganisée pour obtenir au DAHOMEY des résultats comparables à ceux du TOGO. De même, le problème de la multiplication des arachides sélectionnées sur les stations de l'I.R.A.T. va se poser aux sociétés de développement.

Il semble qu'il y ait intérêt à étudier ces problèmes en détail dans le cadre départemental afin de transmettre au Gouvernement des propositions précises, lui permettant d'adopter les dispositions utiles, concernant notamment le financement des opérations. De même la discrimination entre les zones réservées au coton Allen et au coton Ono devrait se faire dans le cadre départemental.

./.

2.4. Unification des salaires du personnel des différentes sociétés de développement

Il est apparu, au cours de l'élaboration du plan, qu'il existait des différences entre les salaires payés par les différentes sociétés de développement à fonctions et grades égaux. C'est ainsi que le coût annuel d'un moniteur est évalué à 275.000 frs CFA par une société contre 400.000 par une autre société, que le prix d'un ingénieur de synthèse varie entre 7 et 8 millions de frs CFA par an.

Si l'on veut éviter que des sociétés de développement ne fassent de la surenchère pour attirer chez elles les meilleurs éléments des sociétés voisines, ce qui entrainerait un écrémage très préjudiciable pour le développement de certains départements et risquerait de déclancher une concurrence malsaine, il serait éminemment souhaitable que soit réaliser d'unifermation des salaires.

II - LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

Dans les pays en voie de développement où le personnel fonctionnaire et auxiliaire constitue une grande part de la main d'oeuvre et où l'action économique est presque exclusivement entre les mains de l'état, la réussite d'un plan ne peut être assuré si l'appareil administrative n'est pas adapté aux objectifs qu'il se propose d'atteindre.

Il s'agit ici de donner à l'administration nationale les moyens de faire face aux échéances du plan économique et social. Une étude IDLT-CEGOS, publiée par ailleurs, et consacré à la planification administrative développe les points traités ci-après.

2.1. Tableau de la situation actuelle

2.1.1. Effectifs

Les fonctionnaires et auxiliaires sont classés en quatre catégories suivant l'échelle indiciaire des traitements, échelle variable suivant les corps. Cette classification est censée caractériser un niveau de formation relativement homogène. Bien qu'il existe des exceptions à cette règle, nous admettons que globalement, cela soit vrai, des compensations devant rétablir l'équilibre.

Le tableau ci-après donne l'échelonnement indiciaire et les niveaux de formation correspondants :

CATEGORIES	ECHELLE	NIVEAU DE FORMATION
A	300 - I000	Licence et Agrégation
B	220 - 520	Baccalauréat ou équivalent
C	I50 - 300	B.E.P.C.
D	I00 - 2I0	Certificat d'Etudes
E	55 - I00	Peu lettrés ou illettrés

Les catégories D et E seront réunis en une seule catégorie.

Les effectifs sont donnés par ministères, eux-mêmes classés en deux catégories : les ministères économiques et les ministères d'administration générale :

./.

Dans la Ière catégorie, on rangera :

- Le Ministère des Travaux Publics
- Le Ministère du Développement rural et de la Coopération
- Le Ministère de l'Education Nationale
- Le Ministère de la Santé.

Ces deux derniers ministères seront ainsi classés ici car leurs activités ont des incidences économiques certaines.

La deuxième catégorie comprend :

- Les Pouvoirs Publics - Assemblée Nationale, Présidence de la République, Présidence du Conseil et Ministères rattachés, Cour Suprême.
- Le Ministère de la Justice et de la Législation
- Le Ministère des Finances et des Affaires Etrangères
- Le Ministère des Finances et des Affaires Economiques
- Le Ministère de la Fonction Publique
- Le Ministère de la Jeunesse des Sports et du Tourisme

Les effectifs des Forces Armées, de la Gendarmerie et de la Sureté Nationale seront mis à part.

Seront mis également à part les effectifs de l'administration des départements et des communes à l'exclusion du personnel payé sur les budgets départementaux et communaux. Ces effectifs sont indiqués pour mémoire, l'analyse de ce secteur n'ayant pas été faite, faute de temps. Toutefois, ce volume global des effectifs permet d'affirmer que les conclusions ne seront pas modifiées, s'il en avait été tenu compte.

A titre indicatif, on donnera enfin les effectifs des services semi-publics : OPT, OCBN, ASECNA, Port de COTONOU.

Le tableau suivant donne la répartition des effectifs.

./.

MINISTERES	A	B	C	D	TOTAL
Travaux Publics	33	6I	44	547	685
Développement rural	24	74	I24	560	78I
Education Nationale	I8I	253	I744	35I	2529
Santé	49	I07	4I4	I454	2024
Total Ministères Economiques	287	495	2325	29I2	6019
Pouvoirs Publics	37	43	99	28I	460
Justice	7	38	I6	I68	229
Affaires Etrangères	27	6	II	62	I06
Finances	26	64	I36	939	II65
Fonction Publique	8	I7	I2	95	I32
Jeunesse et Sports	3	3	II	65	83
Total Administration Générale	I08	I7I	285	I6II	2176
Forces Armées Gendarmerie Sureté Nationale	70	99	275	I899	2343
Départements, communes et Circonscriptions administratives et chefferie	-	30	468	I33I	I829
	23	I2	I93	27I	499
Total Fonction Publique	488	807	3546	8024	I2865
Service semi-publics	39	I72	355	I760	2326

Nota : La ventilation dans les catégories est faite suivant les indices de traitement en vigueur dans la fonction publique et non suivant le niveau de formation. C'est ce qui explique les différences rencontrées dans la répartition entre catégories de ce tableau et de celui du chapitre relatif à l'emploi.

./.

./.

2.1.2. Examen de la situation actuelle et des besoins exprimés

- Travaux Publics

Les effectifs de la catégorie A sont largement suffisants. La nomination d'ingénieurs adjoints aux ingénieurs de subdivisions ne s'imposait pas. Etant en place il convient de les rendre le plus efficaces possible : une répartition des tâches entre l'ingénieur et son adjoint serait de nature à stimuler le travail des une et des autres. Etant donné l'âge des ingénieurs en place, il n'y a théoriquement pas de place pour des jeunes avant une quinzaine d'années. Toutefois, un poste d'ingénieur a été prévu au plan. Il se justifie par la volonté de ne pas tarir toute source de recrutement.

La situation semble normale en catégorie B, si les adjoints techniques, les chefs mécaniciens et les conducteurs de travaux ont les connaissances pratiques correspondant aux fonctions qui leur sont dévolues.

La catégorie C, celle des contremaitres, chefs de chantier et dessinateurs est insuffisante.

Une analyse détaillée par poste de travail des effectifs de la catégorie D serait nécessaire pour juger de son importance.

- Développement rural et Coopération

Une véritable animation rurale exigerait un personnel plus nombreux à tous les échelons. Des impératifs d'ordre budgétaire interdisent de couvrir d'ici cinq ans l'ensemble du territoire. Pour avoir le maximum d'efficacité, il convient de porter ses efforts sur un certain nombre de zones prioritaires.

Les besoins suivants ont été retenus par le plan :

A	B	C	D
I8	60	I52	44I

./.

- Education Nationale

Les besoins supplémentaires pour maintenir le taux de scolarisation actuelle ont été évalués par ailleurs, ils sont de :

A	B	C	D!
85	I40	570	I35

- Santé

Les effectifs globaux sont suffisants. Mais la répartition géographique des effectifs est très mauvaise. Les villes de PORTO NOVO ABEOKUTA et surtout COTONOU sont trop pourvues de médecins, sages femmes et infirmières. Le problème est d'obtenir à une couverture régulière à l'intérieur du pays.

Les besoins en agents itinérants et en visiteurs PMI, évalués respectivement à 60 et 40 unités pourront être facilement trouvés dans la catégorie D après un stage de formation adopté.

- Ministère d'administration générale

En appliquant les normes admises couramment on obtient les excédents suivants :

A	B	C	D
55	6I	65	II7I

2.1.3. Dépenses de fonctionnement

Le tableau suivant donne la répartition de dépenses de fonctionnement en personnel et en matériel pour les années I96I et I965.

./.

MINISTERES	DEPENSES DE PERSONNEL				DEPENSES DE MATERIEL				TOTAL ET % SUR LE BUDGET TOTAL			
	1961	%	1965	%	1961	%	1965	%	1961	%	1965	%
Travaux Publics	160	66	117	40	80	33	171	60	240	3,8	291	3,5
Développement rural	260	79	370	79	71	21	110	21	331	5,2	480	5,8
Education Nationale	807	88	1259	91	108	12	79	9	915	14,5	1338	16,8
Santé	694	70	729	75	299	90	245	25	993	15,7	974	11,7
Administration générale	1035	70	2317	79	413	30	626	21	1448	23	2945	35,7
TOTAL..	2956	75	4792	79	971	25	1234	21	3927	62,2	6028	73,5

Nota I/ Dans cette répartition sont exclues les dépenses communes et les dépenses faites au titre IV et V du budget : entretien et intervention publique.

2/ Les dépenses des ministères économiques comprennent les dépenses concernant le personnel administratif de ces ministères.

Ce tableau appelle les remarques suivantes :

I - La dépense d'Administration générale représente 49 % des dépenses totales de fonctionnement, ce qui est élevé.

2 - Sur les 51 % affectés aux ministères économiques la part réservée au développement rural est faible. La répartition des dépenses fait apparaître la forte prédominance du social sur l'économie.

3/ La part de matériel est faible, elle est en régression sur 1961 dans tous les secteurs sauf pour le Ministère des Travaux Publics. Ce coup de frein ne va pas dans le sens d'une plus grande efficacité des services. L'évolution des dépenses de fonctionnement prévues par le plan va permettre de redresser cette situation.

./.

2.2. Orientation générale des disponibilités à prendre

2.2.1. Bilan des besoins et des exédents potentiels

Le tableau suivant résume la situation :

	BESOINS				EXCEDENTS POTENTIELS				REMARQUES
MINISTERES	A	B	C	D	A	B	C	D	
Travaux Publics			à chiffrer		à chiffrer			à chiffrer	Une analyse des tâches est nécessaire pour chiffrer les besoins et excédents. La catégorie A doit être d'un petit nombre d'unité
Developpement rural	I8	60	I52	44I					
Education Nationale	85	I40	570	I35					
Santé				I0C				à chiffrer	Les éxcedents doivent couvrir facilement les besoins
Administration générale					55	6I	65	II7I	

2.2.2. Options de base

I - Pour des raisons évidentes d'ordre social et politique la possibilité de licencier le personnel excédentaire est exclue

2 - Pour des raisons psychologiques l'embauche immédiate de nouveaux fonctionnaires pour remplir les besoins doit être réduite au strict minimum.

3 - La solution consiste donc à opérer des transferts d'emploi de l'administration générale vers les ministères économiques.

Cela implique l'organisation de la formation du personne muté.

./.

4 - Des limites sont imposées à cette solution : n'importe qui ne peut occuper n'importe quel emploi.

Il parait exclu de pouvoir puiser dans le personnel administratif les effectifs nécessaires à l'Education Nationale.

5 - Pour couvrir équitablement l'ensemble du pays, des transferts de personnel à l'intérieur des ministères des grandes villes (spécialement de COTONOU) vers les autres villes et les zones rurales devront être opérés.

Cela suppose une politique gouvernementales d'affectation autoritaire des cadres dahoméens l'intérieur du pays, assortie éventuellement d'avantages spécifiques.

6 - Des mesures de réorganisation internes à chaque ministère et de simplification des procédures doivent être entreprises afin d'obtenir une meilleure rentabilité des services.

7 - Les effectifs des Forces Armées, de la Gendarmerie et de la Sureté Nationale restent au niveau actuel. Ils sont considérés comme un plafond à ne pas dépasser.

Pour associer ces fonctionnaires au développement économique du pays, il serait utile de les faire participer à des travaux productifs comme par exemple la création de routes, l'assainissement urbain, des opérations de vaccination...etc...

2.3. Mesures concrètes d'application

Compte tenu des options précédentes, les mesures à prendre sont classées sous trois rubriques :

2.3.1. Reconversion du personnel

Les tâches suivantes sont à entreprendre :

- déterminer le rythme des besoins des ministères demandeurs et indiquer le degré de qualification exigé pour les emplois offerts.

- recenser dans les ministères excédentaires le personnel qui a une formation a priori compatible avec le nouvel emploi.

- mettre sur pied des cycles de formation accélérée pour adapter les fonctionnaires à muter à leur nouvel emploi.

./.

2.3.2. Transfert hors des grandes villes

Chaque ministère établira une liste d'emplois disponibles à l'intérieur du pays. Un effort de persuasion sera fait auprès des intéressés, le résultat sera facilité si on garantit aux fonctionnaires mutés des avantages matériels supérieurs à ceux accordés aux résidents des grandes villes.

2.3.3. Réorganisation internes et réformes de procédure

Des réorganisations internes et des réformes de procédures doivent permettre d'améliorer la productivité de la fonction publique.

Ces mesures pour être efficaces doivent être inspirées par un plan d'ensemble ; il est donc nécessaire de confier cette tâche de coordination à un expert en organisation scientifique du travail placé à un rang hiérarchique élevé. Cet organisateur central, doté d'un correspondant dans chaque ministère sera le responsable de la sous direction des ressources humaines au secrétariat général au plan, poste qui le munit de l'autorité nécessaire auprès des directeurs et chefs de services.

A titre indicatif, il est donné ci-dessous quelques champs d'application où devrait s'excerce l'équipe ainsi constituée.

- Travaux publics

Le service topographique doit définir son orientation. Ne serait-il pas plus valable d'avoir une petite équipe hautement qualifié qui étudierait essentiellement les méthodes de cadastrage et de sous-traiter à l'entreprise pour des opérations importantes?

Une réorganisation de la gestion du S T I s'impose.

Le parallèlisme entre les traitements du personnel administratif et technique n'avantage pas les techniviens. Ceci est vrai dans tous les secteurs. Une réforme du statut de la Fonction Publique pour cette catégorie de fonctionnaires devrait être étudiée.

- Pouvoirs Publics

Le jumelage de l'Inspection des Affaires Administratives et de l'Inspection des Finances doit être opéré. Le problème de la qualification ne doit pas être insurmontable, il ne doit pas être impossible d'initier un "Administratif" à la technique de l'inspection financière et comptable.

./.

Les diverses formes d'informations - Direction de l'information Radiodiffusion, Agence Dahoméenne de Presse auraient intérêt à coordonner leur activité.

- Justice

La création de tribunaux ambulants permettra d'attendre la fusion du droit local et du droit moderne et d'éviter le développement de l'infrastructure judiciaire.

- Finances

C'est le secteur où la méthode de simplification porte le plus, les circuits des autres ministères ayant toujours un point d'aboutissement au ministère des Finances.

Puisque le centre mécanographique existe, il y a lieu de l'utiliser au maximum et d'orienter les réformes avec une optique de mécanisation a en outre l'avantage d'imposer la rigueur et le systématique à l'Administration.

- Mesures du travail

Dans tous les départements ministériels, il est souhaitable que tous les travaux d'exécution, c'est à dire ceux effectués par le personnel des catégories C et D, fassent l'objet de mesure de temps unitaire. Cette méthode permettra de déterminer les points d'impacts où se rencontre le personnel excédentaire.

L'application des mesures décrites permettra de résorber une grande partie du personnel des secteurs excédentaires.

Il ne saurait cependant permettre le reclassement immédiat de tous.

Des délais seront nécessaires avant que le plan de recyclage prévu ne soit mis en place. Tous les fonctionnaires en excédent ne réussiront pas l'examen qui doit sanctionner la fin du cycle de formation. De plus, il n'est pas bon d'interdire toute possibilité d'emploi aux jeunes. Toute administration qui reste en vase clos perd de son dynamisme. Pour limiter le poids du surcroit de cette main d'oeuvre, il faut orienter les leunes vers les secteurs productifs, c'est à dire adapter le plan de formation scolaire aux besoins dahoméens.

Dans ces conditions, il y aura toujours du personnel excédentaire du moins dans les premières années. Une solution pour la catégorie A serait de prévoir son expatriation éventuelle soit dans des organismes inter-Africains, soit dans des pays voisins.

./.

III- L'ORGANISAT ON DU SECRETARIAT GENERAL AU PLAN

La planification est la méthode la plus moderne d'organisation d'un Etat qui veut développer l'économie nationale et réaliser systématiquement ses objectifs. Le plan précise les objectifs et les moyens de les atteindre. Le secrétariat général au plan conçoitet exécute le plan sous le contrôle du pouvoir politique. Il est nécessairement placé sous l'autorité directe du chef du Gouvernement, seul capable d'arbitrer entre les ministres et responsable de la continuité globale de la politique nationale.

Instrument de conception de la planification d'éxécution du plan, outil administratif dont le Gouvernement dispose pour traduire techniquement ses décisions politiques, le Secrétariat général au plan constitue bien un moyen essentiel de réalisation du plan.

Son organisation doit être conçue de façon à en faire l'armature du plan quinquennal dahoméen.

L'ensemble des services administratifs et consultatifs qui connaissent de l'élaboration, de l'application, de l'animation et du contrôle du plan, à l'exception des tâches d'éxécution technique qui relévent de la compétence des Ministères intéressés, est placé sous la responsabilité d'un haut fonctionnaire qui porte le titre de Secrétaire général au plan et relève directement du chef de Gouvernement. Cette subordination directe s'explique par le fait que le plan est le moteur du développement national et que son rôle technique à une influence directe sur la situation politique.

Dans un pays comme le DAHOMEY, où les structures administratives doivent être légère et peu onéreuses pour être efficaces, le secrétariat au plan doit comporter un nombre relativement réduit d'agents répartis selon l'organigramme suivant :

1) Une direction du plan qui comprend :

- La sous-direction des Etudes chargée de l'élaboration et de l'évaluation d'une politique du développement, de procéder aux études générale ou particulières et de mettre au point les projets d'investissements.

- La sous-direction des programmes responsables de la mise au point des tranches annuelles d'éxécution du plan et des programmes régionaux de développement dans le cadre du plan national, du contrôle général d'éxécution des programmes.

- La sous-direction des ressources humaines chargée de la conception et de la coordination d'une politique intégrée d'adaptation des besoins aux moyens en matière de formation et d'emploi.

./.

- La sous-direction du financement chargée de rechercher, mobiliser et affecter les ressources financières nécessaires à l'exécution du plan ainsi que de gérer et contrôler l'emploi de ces fonds.

- La sous-direction de l'Urbanisme et de l'Habitat dont le rôle est de concevoir et appliquer une politique intégrée d'aménagement du territoire, en fonction des besoins et des contraintes du développement économique.

2) Une direction de la statistique

Elle a pour mission :

- De rassembler et d'établir les données statistiques nécessaires à l'élaboration et au contrôle d'éxécution du plan.

- De coordonner les méthodes, moyens et travaux statistiques des administrations publiques et des organismes privés relevant de la tutelle de l'Etat

- D'exécuter les travaux et enquêtes statistiques indispensables à la réalisation des études économiques et socio-économiques.

- D'assurer la publication des bulletins statistiques et de rassembler une documentation statistique nationale et internationale adéquate.

3) Une section de documentation responsable de la diffusion et de la publicité du plan, de l'organisation et de la réalisation des campagnes nationales et internationales de propagande en faveur du plan, du rassemblement des documents de toutes matières ralatifs à la planification et aux études économiques.

En outre le secrétariat général au plan, anime, provoque ou assiste aux réunions des organismes consultatifs suivants :

- Le comité technique national du plan
- Les commissions départementales du plan
- La commission nationale des ressources humaines
- Les comités, commissions ou organismes administratifs ou consultatifs dont la compétence concerne des problèmes qui peuvent avoir une incidence directe ou indirecte sur l'éxécution du plan et la réalisation de ses objectifs.

./.

IV - L'ORGANISATION POLITIQUE DU DEVELOPPEMENT

Dans le cadre général de sa politique du développement national, l'Etat dahoméen se doit de définir et mettre en oeuvre un certain nombre d'actions susceptibles de favoriser la réalisation du plan. Ces actions sont d'ordre essensiellement politique et seront sommairement décrites ici.

4.1. L'élargissement du matériel national

Le plan quinquennal est conçu dans le cadre purement national Il est bien évident que les plans nationaux d'autres Etats africains, notamment des pays voisins, auront des incidences sur celui du DAHOMEY. L'harmonisation des plans de développement, la recherche systématique d'une collaboration économique en vue de la création de marchés régionaux inter-Etats seront de nature à favoriser le progrès économique du chacun des pays concernés, voire même à l'accélérer. C'est à dire que le plan du DAHOMEY devra éventuellement s'adapter à des regroupements économiques souhaitables et à des actions de développement entreprises conjointement avec des pays voisins.

Aucun pays, ne peut se développer sans un marché intérieur suffisant pour servir de base à l'expansion d'une production. Cela est vrai pour outes les productions, mais en particulier pour les productions industrielles. Dans le cas du DAHOMEY comme de la plupart de ses voisins, l'industrialisation passe par des accords économiques inter-Etats et donc par une politique de spécialisation et de concessions réciproques en matière d'implantation d'équipements.

La définition d'une politique économique internationale, la recherche de marchés extérieurs constitue un moyen important de réalisation du plan.

4.2. Création d'une mystique du plan

Il s'agit en fait dans ce domaine de réaliser une véritable mobilisation des masses pour la réalisation du plan. Cette mobilisation passe par la structuration et le quadrillage politique efficace du pays. Le succès du plan n'est possible que si les hommes qui sont les instruments de sa réalisation ont conscience d'en être aussi les bénéficiaires et acceptent de consacrer leurs efforts à la réussite des objectifs poursuivis. L'encadrement politique et psychologique des populations, la diffusion généralisée des thèmes et des perspectives du développement, la creation d'une mystique du plan à l'échelon national comme à l'échelon individuel sont donc des conditions primordiales de réalisation du plan.

CONCLUSION

LES RESULTATS ATTENDUS

C H A P I T R E XXIX

PROBLEMES DE L'EMPLOI

Dans une économie parfaitement planifiée la répartition des emplois à terme est connue avec une suffisante exactitude. Il n'en est pas ainsi au Dahomey, où les données du problème ne sont pas approfondies avec précision, notamment dans le secteur privé, et où les perspectives qui en découlent deviennent incertaines.

Pour le secteur public le Budget National fournit des informations chiffrées précises, alors que pour le secteur privé les seules statistiques sérieuses se trouvent dans l'enquête démographique de 1961, complétées par deux autres documents (le rapport B.I.T 1962 de Mr.Andrez et l'étude Beyrard sur les conditions générales d'industrialisation au Dahomey de 1961).

L'utilisation de ces différentes sources a permis d'établir trois tableaux de la situation actuelle de l emploi, présentés ci-après et au sujet desquels on peut faire les remarques suivantes :

--Le salariat est concentré surtout dans les villes(Cotonou, Porto Novo, Abomey, Parakou, Djougou et Ouidah) et notamment à Cotonou

Industries et Artisanat modernes	:	44 %
Bâtiment et Travaux Publics	:	41 %
Commerce, Banque Assurances		70 %
Transport	:	69 %
Services Publics	:	58 %
AU TOTAL		58 %

Il existe un important chômage auquel s'ajoute un sous-emploi étendu. On pense qu il y a actuellement 15.000 à 20.000 oisifs à Cotonou et 60.000 dans l'ensemble du Dahomey, alors que les chiffres connus ne portent que sur 6.280 chômeurs déclarés.

On constate la prédominance absolue du secteur agricole pour les hommes et du petit commerce pour les femmes. 79 % des actifs masculins sont cultivateurs et 68 % des femmes ayant une occupation déclarée s adonnent au commerce de détail, surtout alimentaire.

A noter aussi le chiffre important de femmes du Nord pratiquant l'artisanat traditionnel (transformation de produits agricoles).

Les niveaux théoriques d éducation suivants correspondent aux diverses catégories d'emplois salariés :

A - Etudes Supérieures (Facultés, Grandes Ecoles)
B - Baccalauréat complet.
C - B.E.P.C.
D - Certificat d Etudes Primaires.

Il s'agit de niveaux théoriques qui ne sont pas toujours atteints par les interessés, mais dont le rythme dahoméen de production des diplomés doit permettre de se rapprocher rapidement dans l'avenir.

REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE AGEE DE PLUS DE I5 ANS SELON LE

	NORD - RURAL			SUD RURAL		
GRICULTURE et ELEVAGE ECHES, CHASSE, FORETS	H	F	T	H	F	T
Isolés et Aides Famil.	I40700	203I6	I6I0I6	257500	7I200	328700
Patrons	I476	20	I496	2280	50	2330
Salariés et Métayers	I94	-o-	I94	3950	40	3990
Eleveurs	5796	40	5836	I90	-o-	I90
Chômeurs	-o-	-o-	-o-	I0	-o-	I0
TOTAL	I48I66	20376	I68542	263930	7I290	335220
RTISANAT TRADITIONNEL						
Isolés et Aides Famil.	I573	32568	34I4I	2I80	7980	I0660
Patrons	-o-	-o-	-o-	40	-o-	40
Salariés	20	-o-	20	I00	-o-	I00
Chômeurs	-o-	-o-	-o-	-o-	-o-	-o-
TOTAL	I593	32568	34I6I	2820	7980	I0800
NDUSTRIE et ARTISANAT ODERNES						
Isolés et Aides Famil.	554	227	78I	I06I0	I740	I2350
Patrons	540	-o-	540	990	60	I050
Salariés	I58	-o-	I58	I940	20	I960
Chômeurs	20	-o-	20	230	20	250
TOTAL	I272	227	I499	I3770	I840	I56I0
BÂTIMENT et TRAVAUX PUBLICS						
Isolés et Aides Famil.	40	89	I29	I820	40	I860
Patrons	-o-	-o-	-o-	2I0	-o-	2I0
Salariés	240	-o-	240	I820	80	I900
Chômeurs	-o-	-o-	-o-	80	-o-	80
TOTAL	280	89	369	3930	I20	4050
COMMERCE, BANQUES, ASSURANCES						
Isolés et Aides Famil.	I478	I4644	I6I22	7080	25I590	258670
Patrons	-o-	-o-	-o-	I20	30	I50
Salariés	I56	-o-	I56	I020	80	II00
Chômeurs	49	-o-	49	I30	20	I50
TOTAL	I683	I4644	I6327	8350	25I720	260070

SEXE, L'HABITANT ET LA PROFESSION, AU Ier.JUILLET I96I (D'après enquête INSEE I96I)

VILLES			ENSEMBLE DAHOMEY			
H	F	T	H	F	T	
6730	700	7430	404930	92216	497146	
80	-o-	80	3836	70	3906	
I70	-o-	I70	404	40	444	
I0	I0	20	5996	50	6046	
-o-	-o-	-o-	I0	-o-	I0	
6990	7I0	7700	4I5I76	92376	507552	45,I %
720	390	IIIO	4473	40938	45411	
I0	-o-	I0	50	-o-	50	
80	-o-	80	200	-o-	200	
I0	-o-	I0	I0	-o-	I0	
820	390	I2I0	4733	40938	45671	4,0 %
6520	2000	8520	I7684	3827	2I5II	
290	70	360	I820	I30	I950	
I600	60	I660	3698	80	3778	
500	50	550	750	70	820	
89I0	2I80	II090	23952	4I07	28059	3 %
920	20	940	2780	I49	2929	
II0	-o-	II0	320	-o-	320	
I450	60	I5I0	35I0	60	3570	
230	-o-	230	3I0	-o-	3I0	
27I0	80	2790	6920	209	7I29	0,7 %
2590	30000	32590	III48	296234	307382	
80	-o-	80	200	30	230	
2830	I20	2950	4006	200	4206	
280	40	320	459	60	5I9	
5780	30I60	35940	I58I3	296524	3I2337	27,6 %

(suite...)

REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE AGEE DE PLUS DE I5 ANS SELON LE

	NORD - RURAL			SUD - RURAL		
	H	F	T	H	F	T
TRANSPORT						
Isolés et Aides Famil.	29	-o-	29	I260	270	I530
Patrons	20	-o-	20	70	-o-	70
Salariés	I56	-o-	I56	930	-o-	930
Chômeurs	-o-	-o-	-o-	I40	-o-	I40
TOTAL	205	-o-	205	2400	270	2670
SERVICES PUBLICS						
Cadres Supérieurs	40	-o-	40	II0	-o-	II0
Cadres moyens	988	49	I037	2I20	260	2380
Manoeuvres, Plantons, ect	334	-o-	334	I8I0	20	I830
Chômeurs	-o-	-o-	-o-	I50	II0	260
TOTAL	I362	49	I4II	4I90	390	4580
DIVERS						
Salariés	20	-o-	20	4280	I20	4400
Agents d'affaires	69	-o-	69	640	20	660
Professions libérales	-o-	-o-	-o-	-o-	-o-	-o-
Religieux	I69	-o-	I69	I30	-o-	I30
Retraités	-o-	-o-	-o-	I20	-o-	I20
Sans profession	6I90	92580	98770	I5000	48890	63890
TOTAL	6448	92580	99028	20I70	49030	69200
NON DETERMINES et NON IECLARES	I040	735	I775	740	I360	2I0C
TOTAL GENERAL	I62III	I6I268	323379	3I9940	383780	703720

SEXE, L'HABITANT ET LA PROFESSION, AU Ier. JUILLET I96I (D'après enquête INSEE I96I)

VILLES			ENSEMBLE DAHOMEY			
H	F	T	H	F	T	
820	II0	930	2I09	380	2489	
40	-o-	40	I30	-o-	I30	
24I0	20	2430	3496	20	35I6	
320	-o-	320	460	-o-	460	
3590	I30	3720	6I95	400	6595	0,6
230	30	260	380	30	4I0	
4900	970	5870	7968	I279	9247	
2000	30	2030	4I44	50	4I94	
I60	I20	I80	3I0	I30	440	
7290	I050	8340	I2802	I489	I429I	I,5
I070	60.	II30	5370	I80	5550	
380	20	400	I089	40	II29	
I0	-o-	I0	I0	-o-	I0	
I20	-o-	I20	4I9	-o-	4I9	
820	20	840	940	20	960	
5I50	I7930	23080	23640	I59400	I85740	
7550	I8030	25580	34I63	I59640	I93808	I7
370	6I0	980	2I50	2705	4855	0,5
44030	53340	97370	526081	598388	II24469	I00

TABLEAU II REPARTITION PAR PROFESSIONS ET PAR NIVEAUX SOUHAITABLES

DAHO EENS SALARIES (HOMMES) au Ier.JUILLET I965.

	NIVEAU A & B DIRECTION et CADRES	NIVEAU C MAITRES et EMPLOYES	NIVEAU D OUVRIERS	NIVEAU E MANOEUVRES	TOTAL	HOMMES
Industries et Artisanat Modernes	80	200	I.760	I.660	3.700	750
Bâtiment et Travaux Publics		I40	I.470	I.900	3.5I0	3I0
Commerce, Banque, Assurances	60	2.200	500	I.250	4.0I0	460
Transport (I)	2	2I8	740	I.300	2.260	460
Enseignement libre (2)	2I2	280	I.I80	-o-	I.672	-o
Domestiques et divers salariés	-o-	-o-	-o-	5.500	5.500	4.000
TOTAL SECTEUR PRIVE	354	3.038	5.650	II.6I0	20.652	5.980
Secteur public et parapublic	I.359	6.044	4.392	3.396	I5.I9I	300
TOTAL	I.7I3	9.082	I0.042	I5.006	35.843	6.280
Pourcentage de chaque Catégorie	5 %	26 %	29 %	40 %	I00 %	

(I) Les chiffres indiqués à la rubrique " Transport " ne comprennent pas l'éffectif de l'O.C.D.N. incorporé dans le secteur para-Public.

(2) L'enseignement libre classé dans les services publics dans le tableau précédent fait ici l'objet d'une rubrique séparée.

RECAPITULATION DES FONCTIONNAIRES ET DES AUXILIAIRES DES SECTEURS

	Pouv.publics	Justice	Aff.Etrang.	Gendar.Nation.	Forc.Armées	Intéri.Circ.Adm.	Sécur.Nation.	Financ.A.E	Jeun.Spor.Touris.	Fonct.pub.	Dévelop.rural	Elevag.Pêches	Eaux et F.	T.P S.T.I
I - DAHOMEEN														
Niv. A -Fonction	I7	22	I7	5	9	25	I2	30	2	2	I2	8	2	6
Auxiliai	I9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9
TOTAL	36	22	I7	5	9	25	I2	30	2	2	I2	8	2	I5
Niv. B -Fonction	I6	I7	II	II	22	I2	27	57	5	I3	68	22	I2	52
Auxiliai	26	2	2	-	4	-	I	4	-	I	I	-	2	27
TOTAL	42	I9	I3	II	26	I2	28	6I	5	I4	69	22	I4	79
Niv. C -Fonction	39	54	I5	343	345	I64	48	309	4	22	I35	65	73	25
Auxiliai	64	65	I4	-	3	I32	I2	27I	I7	6I	36	I7	II	I50
TOTAL	I03	II9	29	343	348	296	60	580	2I	83	I7I	82	84	I75
Niv. D--Fonction	30	-	-	766	I40	5I	4I3	268	-	-	4	-	-	I9
Auxiliai	72	38	29	-	I	5I	48	I40	29	8	47	9	29	85
TOTAL	I02	38	29	766	I4I	I02	46I	408	29	8	5I	9	29	I04
Niv. E -Fonction	-	-	-	-	I33	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Auxiliai	I60	3I	I8	-	-	8I	-	86	26	25	200	4	24	3I2
TOTAL	I60	3I	I8	-	I33	8I	-	86	26	25	200	4	24	3I2
TOTAUX -Fonction	I02	93	43	II25	649	252	500	664	II	37	2I9	95	87	I02
Auxiliai	34I	I36	63	-	8	264	6I	50I	72	95	284	30	66	583
TOTAL	443	229	I06	II25	657	5I6	56I	I65	83	I32	503	I25	I53	685
II-Assistan.Techn.														
ETRANGERE														
Niveau A	-	II	-	2	-	-	-	7	-	-	8	2	5	I2
Niveau B	-	I	-	4	22	-	-	4	-	-	--	-	-	-
Niveau C	-	-	-	I5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	I2	-	2I	22	-	-	II	-	-	8	2	5	I2

PUBLIC ET PARAPUBLIC PAR NIVEAU ET PAR SERVICE EN 1965

Education Nationale Lycées, Enseignement Primaire	CEG Ecoles Normales	Enseignement Technique	Divers Education Nationale	Santé	Total	Départements et Communes	Total Service Public	O.C.D.N.	O.P.T.	Port Cotonou	ASELNA	Total parapublic	TOTAL GENERAL
II		I6	8	46	250		250						
				3	3I		3I						
II			8	49	28I		28I	2	2		5	9	290
234	50	I	I7	I02	749		749						
5	2	3	I0	I	9I	30	I2I						
239	52		27	I03	890	30	870	96	85	3	I5	I99	I069
I346	I3	I2	2I	846	3879	I8	3897						
6I	7	23	I3	II8	I075	450	I525						
I407	20		34	964	4959	468	5422	260	305	45	I2	622	6044
369				I9	2079		2079						
34	9	3	I6	I34	782	382	II64						
403	9		I6	I53	286I	382	3243	6I0	393	76	70	II49	4392
					I33		I33						
I47	32	40	26	755	I967	949	29I6						
I47	32		26	755	2I00	949	3049	27C		35	42	347	3396
I960	63	29	46	I0I3	7090	I8	7I08						
247	50	69	65	I0II	3946	I8II	5757						
2207	II3	98	III	2024	II036	I829	I2865	I238	785	I59	I44	2326	I5I9I
56	2	45	3	I9			I72	I2	I	3	I	I7	I89
I	I5			2			49	5	I0		2	I7	66
							I5						I5
57	I7	45	3	2I			236	I7	II	3	3	34	270

II - PERSPECTIVES I966-I970.

Les objectifs de l'éducation en général sont de deux ordres d'abord donner satisfaction à la soif de savoir qui existe dans la majorité des populations et ensuite préparer les jeunes gens aux fonctions qui devront être les leurs dans le cadre de la communauté nationale.

Au Dahomey, où le développement économique est l'objectif primordial, le système d'éducation doit avant tout donner satisfaction au mieux aux impératifs du développement national; les orientations en dehors ou au delà des besoins nationaux doivent pour l'instant être proscrites.

Ainsi se pose le problème de la détermination des besoins de personnel.

LES PERSPECTIVES D'EMPLOI SALARIE POUR LA PERIODE I966-70.

I-Le remplacement numérique de ceux qui quittent leur emploi(Retraite, décès, démission, licenciement).

2-Les prévisions d'augmentation du nombre des emplois en rapport avec l'accroissement de la population.Il n'y a pas lieu de tenir compte de cette source d'emplois dans le contexte dahom"en actuel, en raison de la pléthore globale de salariés pourvus d'un emploi.

3-Les prévisions d'Africanisation des emplois actuellement tenus par des non-dahoméens dans les secteurs publics, parapublic et privé.

4- Les prévisions découlant de la mise en oeuvre des plans de développement.

II - I - PERSPECTIVES D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR PUBLIC.

Vacances d'emplois résultant de mises à la retraite,décès, démission.

Les renseignements fournis par le service des pensions et portant sur les 3 années I962, I963, I964 permettent de déterminer la moyenne annuelle des mises à la retraite dans chaque catégorie et leur pourcentage par rapport aux fonctionnaires en activité.

Catégories	Nombre de FONCTIONNAIRES	Nombre d'AGENTS des P.T.T.	TOTAL	Moyenne Annuelle des mises à la Retraite	POURCENTAGE
A	250	2	252	6	2,4
B	749	85	834	20.	2,4
C	3.897	305	4.202	I30	3,I
D) E)	2.2I2	393	2.605	I09	4,2
TOTAL	7.I08	785	7.893	265	3,4

A ces pourcentages s'ajoutent ceux qui résultent de décès, licenciements et démissions. En définitive, les taux de renouvellement de la Fonction Publique s'établissent approximativement comme suit :

- Catégories A et B 3,5 %
- C 4 %
- D et E 5 %

Ces pourcentages sont également valables pour les organismes parapublics(O.C.D.N., Office des Postes et Télécommunicati ons, Port de Cotonou, ASECMA.)

Toutefois ces taux de remplacement ne doivent pas être appliqués indistinctement à tous les services publics. La conjoncture budgétaire impose en effet le non-remplacement des fonctinnnaires quittant leur emploi à l'exception cependant :

I°) Des postes les plus élevés de la hiérarchie(niveau A et B)

2°) Des services de l'Agriculture, de l'élevage, de Santé, des Travaux Publics, de l'Enseignement,prioritaires pour le développement rationnel.

3°) De l'Armée et de la Gendarmerie dont les effectifs ne sauraient être trop réduits sans risques pour l'ordre public . Ici, 50 % des postes devenus vacants devront être à nouveau pourvus.

4°) Des services publics :
L'O.C.D.N. prévoit une réduction de son personnel de 57 unités. Ce chiffre sera à déduire des disponibilités de postes par retraites, décès et démissions qui pendant les cinq anéées du plan sera ainsi ramené de 590 à 533.

L'O.P.T. et le port devront stabiliser leurs effectifs
leur niveau actuel. En définitive les postes annuellement disp
bles par mise à la retraite, décès, démissions seront approxim
tivement les suivants :

	Adminis. Générale	Armée Gendarmerie	Agric.Fts. Elevage	T.P	Santé	Ensgnt.	Depts.	TOT
Niveau A	5	I	I	I	2	I	-o-	I
Niveau B	7	I	4	3	4	(I)20	I	4
Niveau C	-o-	I4	I3	7	39	58	I9	I5
Niveau D	-o-	22	4	5	6	I7	I9	7
Niveau E	-o-	3	II	I5	38	I0	47	I2
TOTAL	I2	4I	33	30	89	I06	86	39
TOTAL 66-70	60	205	I65	I50	445	530	430	I.9

Dans le secteur parapublic, les chiffres seront les su

	OCDN	O.P.T.	PORT	ASECNA	TOTAL
Niveau A-B	33	3	-o-	I	7
C	I0	I2	2	-o-	24
D	30	20	4	5	59
E	6	-o-	2	2	I0
total	49	35	8	8	I90
TOTAL 66-70	245	I75	40	40	500

I- Le chiffre particulièrement élevé des remplacements dans l'enseignement au niveau B s'explique par la nécessité de rem placer une partie des instituteurs adjoints par des instituteurs(Voir chapitre Enseignement).

EMPLOIS RESULTANT DE L'AFRICANISATION DES CADRES.

Actuellement 267 personnes de l'Assistance Technique occ pent des postes dans les services Publics ou Parapublics Dahoméens.

Le nombre des boursiers de l'Enseignement supérieur permet d'envisager une rapide africanisation de ces postes à l'exception de ceux de l'Enseignement qui exigeront des délais un peu plus longs.

On peut admettre comme valable l'hypothèse d'une africanisation des postes de l'Enseignement en IO ans, celle des postes des autres services en 5 ans.

Voici par catégories, le nombre des postes à pourvoir annuellement à ce titre :

	Admin. Gle.	Armée Gendar.	Agric.	T.P.	Santé	Enseg.	TOTAL	Sect.Parapublic OCDN	OPT	TOTAL
Niveau A	4	-o-	3	2	4	II	24	2	-o-	2
Niveau B	I	5	-o-	-o-	-o-	2	8	I	2	3
Niveau C	-o-	3	-o-	-o-	-o-	-o-	3	-o-	-o-	-o-
TOTAL	5	8	3	2	4	I3	35	3	2	5
TOTAL 66-70	25	40	I5	I0	20	65	I75	I5	I0	25

Pour le port et l'ASECNA il est impossible de prévoir la date exacte à laquelle ces postes pourront être africanisés.

EMPLOIS NOUVEAUX RESULTANT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN

Dans ce domaine il faut procéder à une analyse de la situation par secteurs, les emplois nouveaux se dégageront dans le secteur rural et dans l'Enseignement, essentiellement.

AGRICULTURE ET ELEVAGE

Les besoins de ces services en personnel sont résumés dans le tableau suivant :

	PALMIER	COTON	COCOTIER	TABAC	ELEVAGE	TOTAUX A et B	TOTAUX C	TOTAUX D	TOTAUX ANNUELS
I966 - TOTAUX A et B (Ingénieurs et Conducteurs)	4	I6	I	5	2	28	-	-	-
C (Moniteurs)	I4	I7	2	24	2	-	59	-	-
D (Encadreurs)	25	79	-	-	-	-	-	I04	I9I
I967 - A et B	3	6	I	-	2	I2	-	-	-
C	3	3	2	2	2	-	I2	-	-
D	24	I6	-	-	-	-	-	40	64
I968 - A et B	9	I	I	I	2	I4	-	-	-
C	I4	4	2	3	2	-	25	-	-
D	77	22	-	-	-	-	-	99	I38
I969 - A et B	8	2	-	-	2	I2	-	-	-
C	8	3	-	3	-	-	I4	-	-
D	72	22	-	-	-	-	-	94	I20
I970 - A et B	8	I	-	I	2	I2	-	-	-
C	I8	I8	-	4	2	-	42	-	-
D	72	32	-	-	-	-	-	I04	I58
TOTAUX....	359	242	9	43	I8	78	I52	44I	67I

OFFICE DES P.T

Les projets de travaux de l'office des P.T entraineront la création de 2 postes de catégorie B, 4 de catégorie C, 7 de catégorie D, 4 de catégorie E. En outre les charges de main d'oeuvre pour l'exécution de ces projets correspondent à 250 année/ouvriers soit 50 ouvriers annuellement.

Enseignement L'accroissement prévu du nombre d'élèves et de classes entraine les besoins suivants :

Au niveau des professeurs licenciés il faut prévoir 3 nouveaux postes par an de niveau A.

Au niveau des professeurs bacheliers (2è cycle) " 4 nouveaux postes par an de niveau B.

Au niveau des institeurs il faut prévoir I5 nouveaux postes par an de niveau B.

Au niveau des institeurs adjoints il faut prévoir 56 nouveaux postes par an au niveau C.

RECHERCHES MINIERES

Le Fonds Spécial des Nations Unies a prévu le fonancement d'une étude des ressources en eaux souterraines au Dahomey. Ces études doivent commencer dès le début de I966

PERSONNEL TECHNIQUE SPECIALISE	I966	I967	I968	I970
Niveau A	I8	36	36	I2
Niveau B	I2	56	52	I2
Niveau C	34	80	84	8
Niveau D (Chauffeurs)	30	I20	I20	30
Niveau E				
PERSONNEL NON TECHNICIEN				
Niveau A	-	-	-	-
Niveau B	-	-	-	-
Niveau C	24	36	36	I2
Niveau D	8	I2	I2	4
Niveau E	30	244	258	68

En fait le personnel de niveau A et B, de techniciens très spécialisés, devra être recherché en partie dans l'Assistance Technique. Le reste du personnel sera prélevé sur les effectifs de fonctionnaires actuels et il n'en résultera aucun recrutement de personnel nouveau, à l'exception des manoeuvres. Par ailleurs il s'agit d'une opération à durée limitée. Cette opération ne doi donc pas entrer en ligne de compte dans les perspectives d'emploi

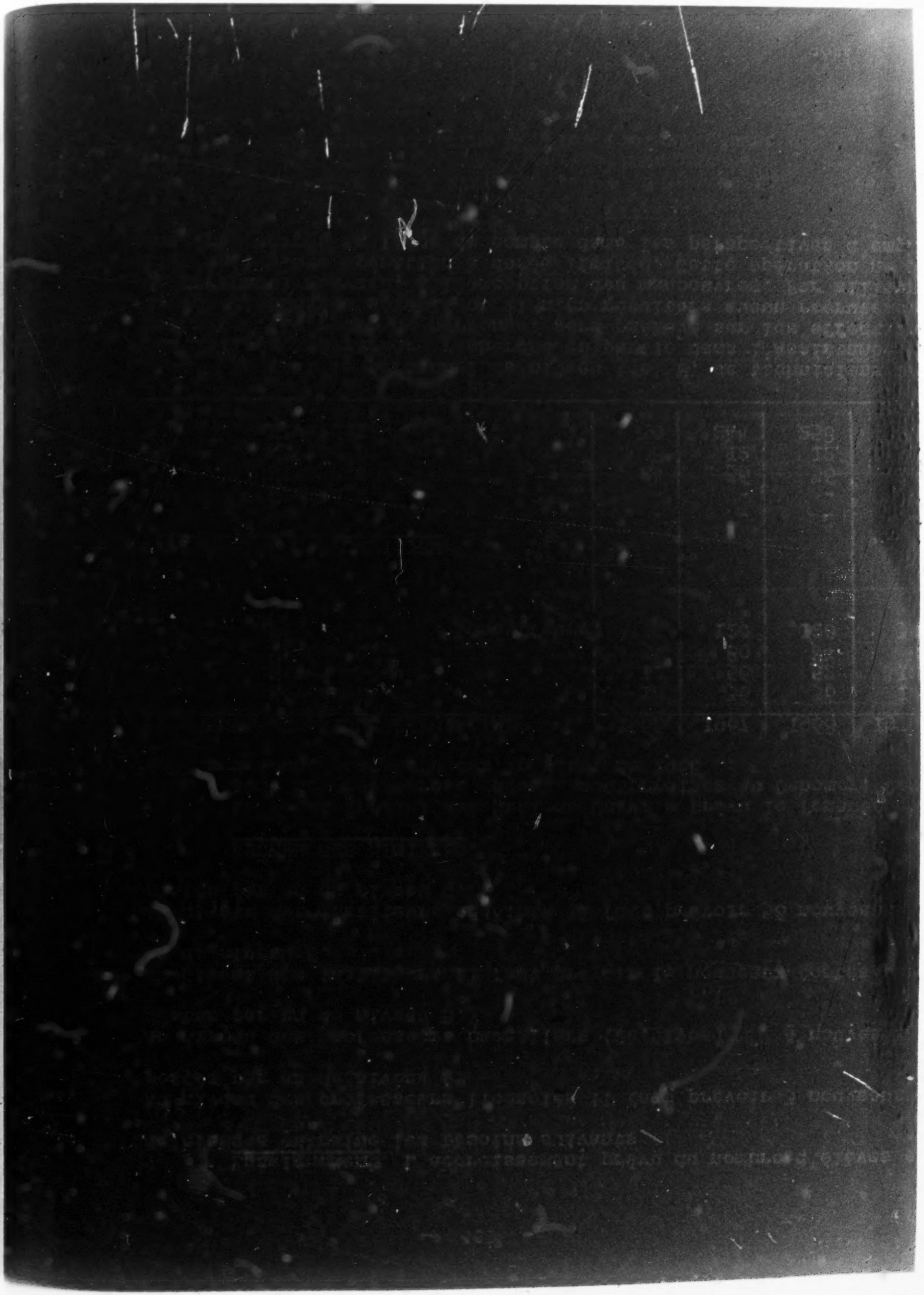

RECAPITULATION DES EMPLOIS NOUVEAUX RESULTANT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN (SECTEUR PUBLIC)

		Agric.	Enseign.	OPT	TOTAL A - B	TOTAL C	TOTAL D	TOTAL E	TOTAL ANNEE
1966	Niveaux A et B	28	22	2	48	-o-	-o-	-o-	-o-
	Niveau C	59	56	4	-o-	II9	-o-	-o-	-o-
	Niveau D	I04	-o-	7	-o-	-o-	III	-o-	-o-
	Niveau E	-o-	-o-	54	-o-	-o-	-o-	54	332
1967	Niveaux A et B	I2	22	-o-	27	-o-	-o-	-o-	-o-
	Niveau C	I2	56	-o-	-o-	68	-o-	-o-	-o-
	Niveau D	40	-o-	-o-	-o-	-o-	40	-o-	-o-
	Niveau E	-o-	-o-	-o-	-o-	-o-	-o-	-o-	I35
1968	Niveaux A et B	I4	22	-o-	32	-o-	-o-	-o-	-o-
	Niveau C	25	56	-o-	-o-	8I	-o-	-o-	-o-
	Niveau D	99	-o-	-o-	-o-	-o-	99	-o-	-o-
	Niveau E	-o-	-o-	-o-	-o-	-o-	-o-	-o-	2I2
1969	Niveaux A et B	I2	22	-o-	29	-o-	-o-	-o-	-o-
	Niveau C	I4	56	-o-	-o-	70	-o-	-o-	-o-
	Niveau D	94	-o-	-o-	-o-	-o-	94	-o-	-o-
	Niveau E	-o-	-o-	-o-	-o-	-o-	-o-	-o-	I93
1970	Niveaux A et B	I2	22	-o-	29	-o-	-o-	-o-	-o-
	Niveau C	42	56	-o-	-o-	98	-o-	-o-	-o-
	Niveau D	I04	-o-	-o-	-o-	-o-	I04	-o-	-o-
	Niveau E	-o-	-o-	-o-	-o-	-o-	-o-	-o-	23I
	TOTAUX	67I	390	67	I65	436	448	54	II03

Conclusions sur les perspectives d'emploi dans le secteur Public

Le tableau suivant qui récapitule l'ensemble des besoins du renouvellement, d'africanisation et de postes nouveaux, montre la relative importance des perspectives d'emploi dans l'Agriculture et l'Enseignement. Il est normal que ces deux activités, du reste complémentaires dans ce plan de développement du pays soient nettement favorisées. L'enseignement orienté vers la ruralisation et l'agriculture orientée vers une production sensiblement accrue seront deux bons atouts du développement économique du Dahomey.

- Dans les prévisions de recrutement par années, on remarque un effort sensible en 1966 pour assurer le démarrage du Plan et plus particulièrement de l'Agriculture, puis les chiffres sont plus faibles en 1967 et progressent lentement jusqu'à 1970.

- L'équipement du territoire (infrastructure), autre objectif prioritaire, ne régit pas sur l'emploi public mais sur l'emploi dans le secteur privé.

A noter cependant qu'une partie importante des postes à prévus dans les catagories C, D et B pourront être pourvus par des éléments excédentaires des secteurs pléthoriques, après recyclage professionnel des intéressés (voir chapitre consacré à la réforme administrative)

EMPLOIS DANS LE SECTEUR PUBLIC DE 1965 à 1970

	Ad. Gén.	Armée Gendarmerie	Agriculture Elevage Pêches	Travaux Publics	Santé	Enseignement	Départements	Secteur para-public OCDN	OPT	Port ASECNA	Récapitulation A B	C	D	E	Totaux annuels
1965 :															
Niveaux A et B	17	7	36	6	10	56	1	6	7	1	147				
C		17	72	7	39	114	19	10	16	2		296			
D		22	108	5	6	17	19	30	27	9			243		
E		3	11	15	33	10	42	6	54	4				188	
Total	17	49	227	33	93	197	86	52	104	16					874
1967															
Niveaux A et B	17	7	20	6	10	56	1	6	5	1	129				
C		17	25	7	30	114	19	10	12	2		245			
D		22	44	5	6	17	19	30	20	9			172		
E		3	11	15	38	10	47	6		4				134	
Total	17	49	100	33	93	197	86	52	37	16					680
1968															
Niveaux A et B	17	7	22	6	10	56	1	6	5	1	131				
C		17	38	7	39	114	19	10	12	2		258			
D		22	103	5	6	17	19	30	20	9			231		
E		3	11	15	38	10	47	6		4				134	
Total	17	49	174	33	93	197	86	52	37	16					754

	Ad. Gén	Armée Gendarmerie	Agriculture Elevage Pêches	Travaux Publics	Santé	Enseignement	Départements	Secteur para-public OCDH	CPT	Transport ASBL HA	Récapitulation A B	C	D	B	Totaux annuels
1969															
Niveaux A et B	17	7	20	6	10	56	1	6	5	1	129				
C		17	27	7	39	114	19	10	12	2		247			
D		22	98	5	8	17	19	30	20	9			226		
B		3	11	15	38	10	47	6		4				134	
Total	17	49	156	33	93	197	86	52	37	16					736
1970															
Niveaux A et B	17	7	20	6	10	56	1	6	5	1	129				
C		17	55	7	39	114	19	10	12	2		275			
D		22	108	5	6	17	19	30	20	9			236		
B		3	11	15	38	10	47	6		4				134	
Total	17	49	194	33	93	197	86	52	37	16					774
1966-70															
Niveaux A et B	85	35	118	30	50	280	5	30	27	5	665				
C		85	217	35	195	570	95	50	64	10		1321			
D		110	461	25	30	85	95	150	107	45			1108		
B		15	55	75	190	50	235	30	54	20				724	
Total	85	245	851	165	465	985	430	260	252	80					3818

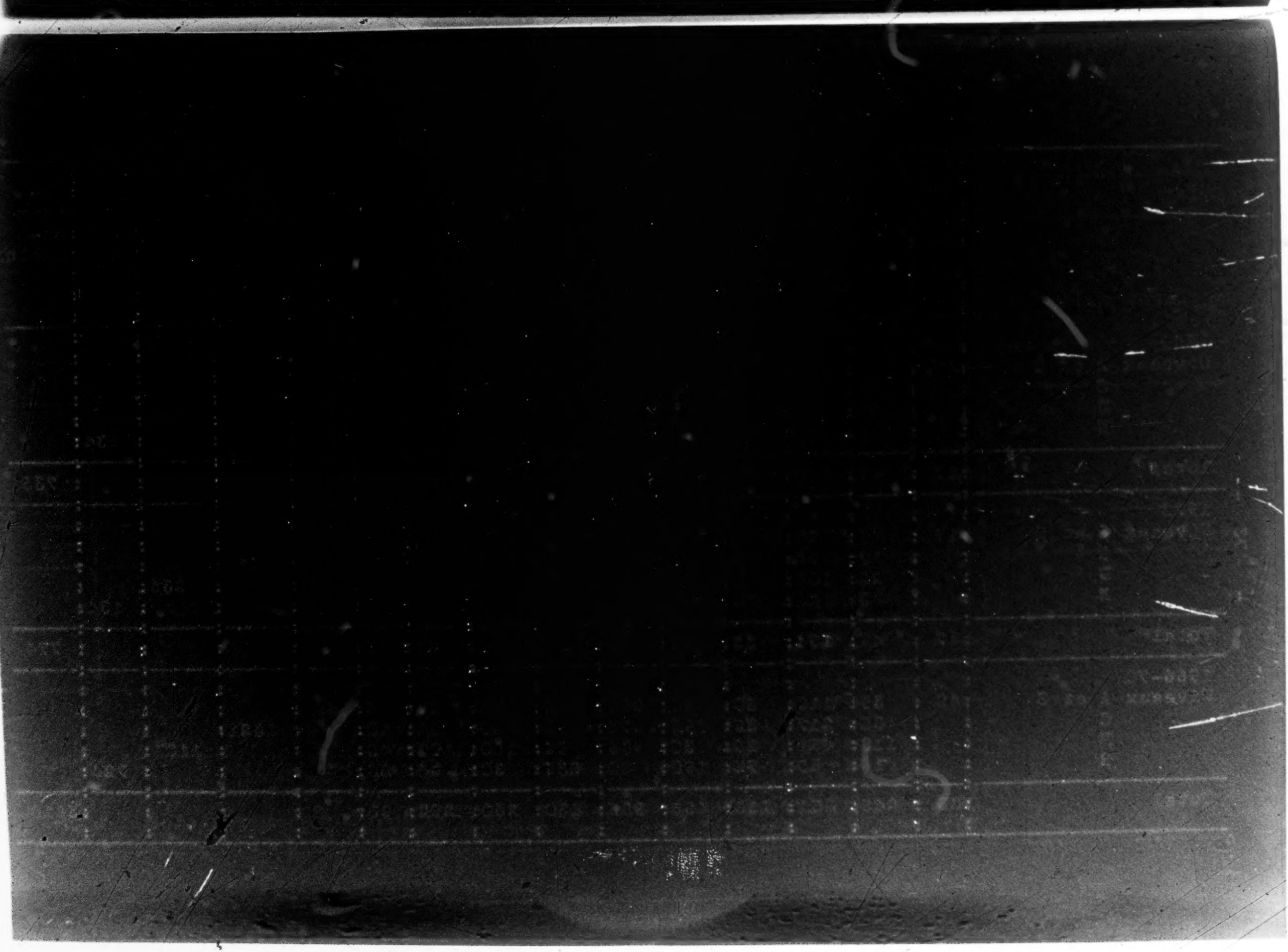

II - 2 - L'EMPLOI DANS LE SECTEUR PRIVE

Il a été indiqué précédemment que les renseignements existants sur la main d'oeuvre privée salariée étaient beaucoup moins complets et précis que ceux concernant le secteur public.

Néanmoins, les documents existants, les études effectuées et les renseignements fournis par le Directeur du Service de la Main d'oeuvre permettent une approche du problème.

Les perspectives d'emploi jusqu'à 1970 seront basées sur ces documents et sur les prévisions résultant de la mise en oeuvre du Plan.

II - 2 - 1 - Emplois résultant du remplacement du personnel mis à la retraite, décédé ou démissionnaire

Ces études effectuées retiennent les taux de remplacement suivants :

3,5 % aux niveaux A et B
4 % au niveau C
5 % au niveau D
6 % au niveau E.

Ces taux appliqués aux effectifs des différentes catégories de salariés privés donnent les résultats suivants :

	Niveaux A et B Direction et ordres	Niveau C Moniteurs et employés	Niveau D Ouvriers	Niveau E Manoeuvres	Total
Industries et Artisanat moderne	3	8	88	100	199
Bâtiment et Travaux Publics		6	73	114	193
Commerce, banque assurance	2	88	25	75	190
Transport		9	30	78	117
Enseignement libre missions	11	(1) 27		30	68
Total	16	138	216	397	767

II - 2 - 2 - Nouveaux postes provenant de l'africanisation des cadres

L'Africanisation s'opérera plus lentement et moins complètement dans le secteur privé que dans le secteur public. On admettra une africanisation de l'ordre de 10 % par an pour l'ensemble du secteur privé. Sur cette base les postes annuellement disponibles seront répartis de la façon suivante :

	Niveaux A et B	Niveau C	Total
Industrie et Artisanat Moderne	2	6	8
Construction, Travaux Publics	3	7	10
Commerce banque assurance	13	3	16
Transport	2	3	5
Total	20	19	39

(1) Les moniteurs de l'Enseignement primaire privé devant être remplacés par des instituteurs adjoints, la totalité des remplacements des niveaux C et D est indiquée en C (voir - chapitre Enseignement).

II - 2 - 3 NOUVEAUX POSTES PROVENANT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN

On examinera ici le secteur industriel et celui de l'Enseignement Libre.

- Complexe textile de Cotonou

L'étude sur la rentabilité de ce complexe prévoit un travail annuel de 6.730 heures pour la filature et le tissage (3 équipes) et 4 500 heures pour le finissage (2 équipes). Au total, les usines emploieraient :

16 ouvriers qualifiés
296 ouvriers spécialisés
74 manoeuvres
27 contremaîtres
3 Directeurs techniques et administratifs
20 employés et secrétaires.

Ce complexe serait en état de marche à partir de 1969.

- Cimenterie

Le projet de cimenterie prévoit que, dans les cinq premières années, le personnel d'encadrement sera du personnel expatrié, mais doublé d'homologues Dahoméens qui prendront la relève progressivement. Il en découle des perspectives d'emplois à partir de 1969 de :

3 personnes de catégorie A (ingénieurs)
6 personnes de catégorie B (4 conducteurs de travaux, 2 techniciens d'entretien)
10 personnes de catégorie C (secrétaires, comptables, chefs d'équipes, etc...)
26 personnes de catégorie D (ouvriers qualifiés, dactylos...)
108 personnes de catégorie E (manoeuvres, aides ouvriers).

En outre la construction de la voie ferrée au Nord de Pobé emploiera pendant 3 ans : 3 personnes de catégories A et B
7 personnes de catégorie C
50 personnes de catégorie D
140 personnes de catégorie E

Infrastructure urbaine, assainissements, électrifications

Tout un ensemble de travaux a été prévu en matière

D'alimentation en eau : à Cotonou, Porto-Novo et dans les autres centres urbains
d'assainissements : à Cotonou, Porto-Novo, Abomey, Ouidah
d'électrifications : à Cotonou et Porto-Novo.

L'ensemble de ces travaux doit occuper pendant les cinq années du Plan environ 300 personnes dont :

10 de catégories A et B
20 de catégorie C
50 de catégorie D
220 de catégorie E.

- Autres opérations industrielles à exécuter entre 1965 et 1970

Usine de fibre de coco :	1 directeur, 1 chef mécanicien	Catégorie A ou B
	7 machinistes, 1 comptable	Catégorie C
	2 chauffeurs	Catégorie D
	30 manoeuvres, 2 gardiens	Catégorie E
Scierie	1 chef de scierie	Catégorie A ou B
	1 comptable	Catégorie C
	1 scieur, 1 affuleur, 2 chauffeurs	Catégorie D
	15 manoeuvres	Catégorie E
Fabrique de sacs en jute	1 directeur	Catégorie B
	13 ouvriers	Catégories D et E
Usine de montage de voitures	1 catégorie B	
	2 catégorie C	
	37 catégories D et E	
Rechappage des pneus	11 ouvriers	Catégorie E
Usine de feuilles d'aluminium	1 directeur, 3 machinistes	Catégories A et B
	5 contremaîtres	Catégorie C
	44 ouvriers	Catégories D et E.

Il est difficile de fixer l'époque exacte où toutes ces réalisation industrielles entreront effectivement en production. En fait les délais nécessaires à leur financement et à l'exécution des travaux font que le démarrage de ces entreprises ne se fera guère sentir qu'à partir de 1967 et progressivement jusqu'à 1970. L'appel de main-d'oeuvre qui en résultera apparaît comme important dès 1966 puis progressive relativement lentement pour prendre un nouvel essor en 1969 avec la mise en route du complexe textile.

- Enseignement Libre

Les besoins de l'enseignement libre en personnel seront de

10 instituteurs Catégorie B
42 instituteurs Catégorie C.

II - 2 - 4 - Récapitulation des besoins de main-d'oeuvre de 1966 à 1970

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des besoins de main-d'oeuvre (renouvellement, emplois nouveaux, etc...). La part des nouveaux postes à provenir de la mise en oeuvre du Plan y est importante (près du quart de l'effectif) notamment dans le secteur industriel et le secteur du bâtiment.

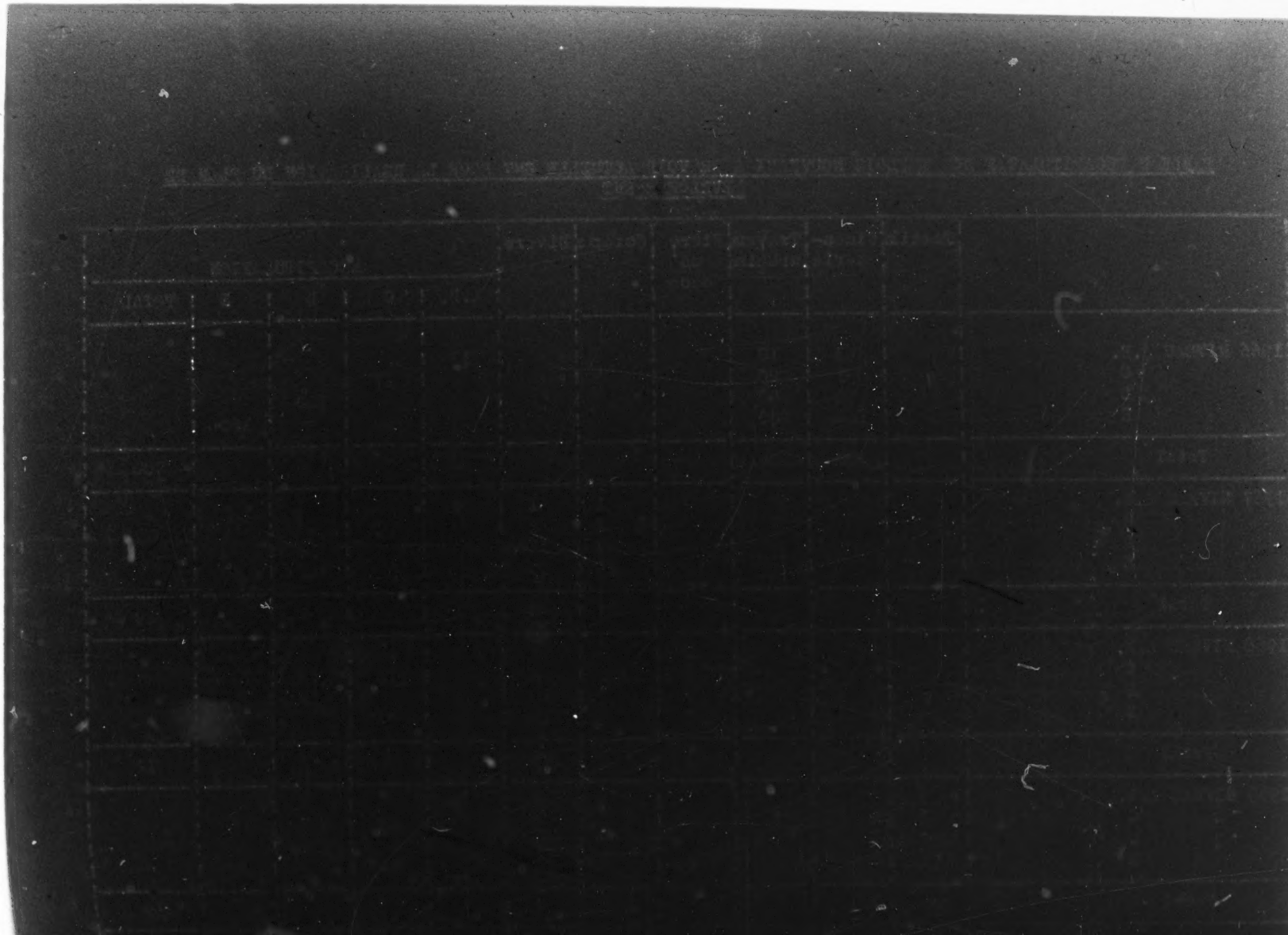

TABLEAU RECAPITULATIF DES EMPLOIS NOUVEAUX A PREVOIR ACTUELLEMENT POUR LA REALISATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

	Textile	Cimenterie	Travaux urbains	Fibre de coco	Scierie	Divers	RECAPITULATION A.B.	C	D	E	TOTAL
1966 NIVEAU A.B.		3	10				13				
C		7	20					27			
D		50	50						100		
E		140	220							360	
Total		200	300								500
1967 NIVEAU A.B.					I	I	2				
C					I	2		3			
D					4	10			14		
E					15	15				30	
Total					21	28					49
1968 NIVEAU A.B.				2		I	3				
C				8		2		10			
D				2		10			12		
E				32		15				47	
Total				44		28					72
1969 NIVEAU A.B.	3					I	4				
C	63					2		65			
D	296					10			306		
E	74					10				84	
Total	436					23					459

1970 NIVEAU A.B.		6				I	7					
C		3				4		7				
D						I0			I0			
E						I5				I5		
Total		9				30						39
1966 - 1970 NIVEAU A.B.	3	9	I0	2	I	4	29					
C	63	I0	20	8	I	I0		II2				
D	296	50	50	2	4	40			442			
E	74	I40	220	32	I5	55						536
TOTAL	436	209	300	44	21	I09						III9

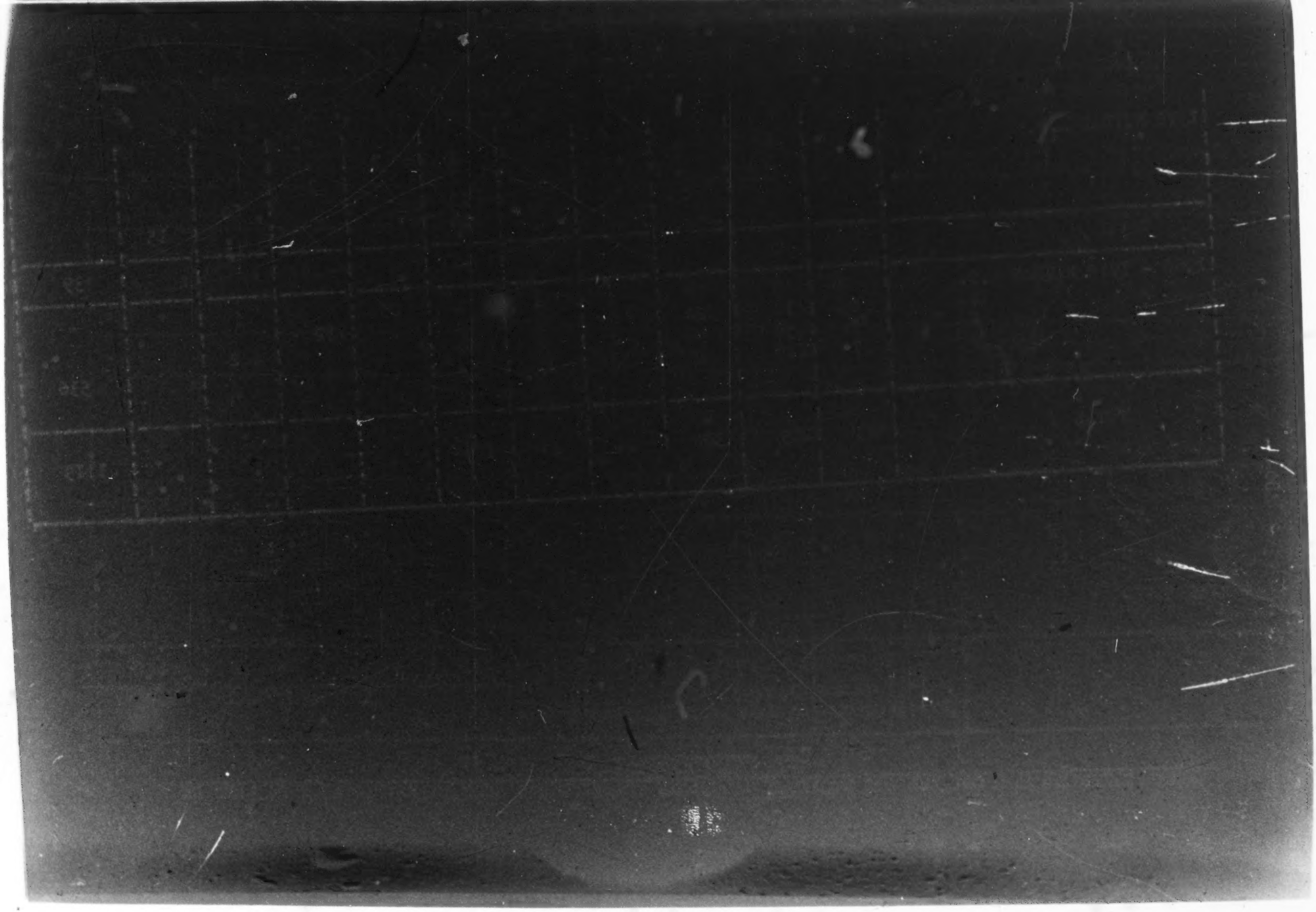

	Industrie	Bâtiment	Commerce	Transport	Enseignement Libre	Divers Missions	RECAPITULATION A B	C	D	B	Total
1966 Niveaux A et B	8	13	15		21		57				
C	21	33	91	9	69			223			
D	133	123	25	30					316		
B	240	334	75	78		30				757	
Total	407	503	266	117	90	30					1353
1967 Niveaux A et B	7	3	15		21		46				
C	17	13	91	9	69			199			
D	102	73	25	30					230		
B	130	114	75	78		30				427	
Total	256	203	206	117	90	30					902
1968 Niveaux A et B	8	3	15		21		47				
C	24	13	91	9	69			206			
D	100	73	25	30					228		
B	147	114	75	78		30				444	
Total	279	203	206	117	90	30					925

		Industrie	Bâtiment	Commerce	Transport	Enseignement Libre	Divers Missions	RECAPITULATION A D	C	D	B	Total
1969	Niveaux A et D	9	3	15		21		48				
	C	79	13	91	9	69			261			
	D	394	73	25	30					522		
	B	184	114	75	78		30				481	
Total		666	203	206	117	90	30					1312
197C	Niveaux A et D	12	3	15		21		51				
	C	21	13	91	9	69			203			
	D	98	73	25	30					226		
	B	107	114	75	78		30				404	
Total		238	203	206	117	90	30					884
1966-70	Niveaux A et D	44	25	75		105		249				
	C	162	85	455	45	345			1092			
	D	832	415	125	150					1522		
	B	803	790	375	390		150				2513	
Total		1846	1315	1030	585	450	150					5376

II - 3 - RECAPITULATION GENERALE DES BESOINS DE PERSONNEL ET DE MAIN D'OEUVRE POUR LA PERIODE 1966-1970

L'ensemble des emplois résultant des besoins de renouvellement, de l'africanisation et des réalisations inscrites au Plan, pour les secteurs tant public que privé est récapitulé dans le tableau ci-après. Celui-ci montre :

- un fort besoin de main-d'oeuvre dès 1966, puis en 1969
- la prédominance des perspectives de débouchés dans le secteur public pour les cadres supérieurs et moyens (Catégories A, B et C).
- la prédominance des perspectives de débouchés dans le secteur privé pour les postes subalternes (Catégorie D et surtout B).

L'apparente précision des chiffres ne doit pas faire illusion ; il s'agit seulement d'ordres de grandeurs ; il y a en outre lieu de noter qu'une partie de ces nouveaux emplois sera pourvue par du personnel excédentaires actuellement en place dans le secteur public ou par du personnel du secteur privé licencié à l'expiration de chantiers en cours. L'offre nette d'emploi sera très inférieure à 9 000 postes et ne devrait pas excéder, en fait, 5 000 postes en cinq ans, soit une moyenne de 1 000 postes par an. Seules des études plus approfondies du marché du travail permettront de préciser ces projections approximatives.